



« Le beau menace ? »

Vitiviniculture
vaudoise

Une étude de l'Observatoire BCV
de l'économie vaudoise



Août 2015

BCV
AOÛT 2015

Adresse de la rédaction :

BCV
Place Saint-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne
E-mail: info@bcv.ch
Internet: www.bcv.ch

Rédaction :

Observatoire BCV de l'économie vaudoise
Jean-Pascal Baechler
Olivier Grivat, journaliste et essayiste

Graphisme :

© www.taz-communication.ch

Photos :

© Thierry Porchet, www.image21.ch

Abonnements :

Prenez contact avec votre conseiller BCV

Couverture :

Vully

Informations juridiques importantes

Exclusion de responsabilité. Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées à tout moment et sans que nous soyons obligés de vous les communiquer.

Absence d'offre et de recommandation. Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offre, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement. Nous vous proposons de prendre contact avec vos conseillers pour un examen spécifique de votre profil de risques et de vous renseigner sur les risques inhérents, notamment en consultant notre brochure relative aux risques dans le commerce de titres, avant toute opération. Nous attirons en particulier votre attention sur le fait que les performances antérieures ne sauraient être prises comme une garantie d'une évolution actuelle ou future.

Intérêts sur certaines valeurs ou auprès de tiers. Il est possible que notre établissement, des sociétés de son groupe et/ou leurs administrateurs, directeurs et employés détiennent ou aient détenu des intérêts ou des positions sur certaines valeurs, qu'ils peuvent acquérir ou vendre en tout temps, ou aient agi ou négocié en qualité de teneur de marché («market maker»). Ils ont pu et peuvent avoir des relations commerciales avec les émetteurs de certaines valeurs, leur fournir des services de financement d'entreprise («corporate finance»), de marché des capitaux («capital market») ou tout autre service en matière de financement.

Restrictions de diffusion. Certaines opérations et/ou la diffusion de ce document peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (notamment Allemagne, Royaume-Uni, USA et «US persons»). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans les limites de la loi applicable.

Marques et droits d'auteur. Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.

03	Introduction
06	Vitiviniculture: en mutation depuis un quart de siècle
28	Blanc au sud, rouge au nord
44	Chabag: un mélange de vin et de vodka
47	A la reconquête du cœur des consommateurs
60	Annexe 1: Le cadre réglementaire des vins vaudois
68	Annexe 2: Le contexte législatif en Suisse et dans le canton de Vaud



Côtes-de-l'Orbe

Introduction

Les changements que la vitiviniculture vaudoise a connus au cours des dernières décennies ne sont pas toujours pleinement appréhendés. C'est peut-être parce que les vignes sont l'un des éléments constitutifs du paysage du canton : elles semblent éternelles, immuables, alors que ce dernier a vécu une profonde mutation.

Et pourtant. Après avoir culminé à près de 540 000 hectolitres en 1989, la production vitivinicole vaudoise a diminué à moins de 300 000 hectolitres en un quart de siècle. De 1989 à 2014, la baisse est de 54,0%. La quantité de raisin vendangée en 2014 a été relativement basse, comme en 2013, ce qui accentue le repli. Une comparaison avec l'année 2012 est un peu moins défavorable, avec un recul de 46,9%.

Cependant, la surface dédiée à la culture de la vigne n'a que peu varié. Elle est globalement en augmentation de 3,2% sur un quart de siècle, en hausse de 6,0% dans les années 1990 et en recul de 2,7% entre 2000 et 2014. Production en diminution et surface stable : les rendements ont reculé, condition essentielle pour parvenir à une amélioration de la qualité.

Cette évolution s'observe dans les différentes régions viticoles du canton. Elle est accompagnée d'un subtil changement du profil de la production vaudoise : un chasselas (blanc) un peu moins prépondérant et une part de vin rouge en légère hausse.

Mais Vaud n'est pas seul à être concerné. A l'exception du Tessin, les autres grands cantons vitivinicoles suisses ont également vu leur production se réduire fortement. Ce phénomène s'explique par plusieurs facteurs. Avec l'ouverture du marché durant les années 1990, la concurrence des vins importés a augmenté, surtout dans les blancs ; ces dernières années, la baisse de l'euro face au franc n'a pas facilité la tâche de la branche, tandis que les caprices de la météo font que certaines récoltes sont bonnes, d'autres moins. Tout cela alors que la consommation de vin a aussi diminué en Suisse. La baisse des rendements et l'introduction de nouveaux critères de qualité ont été la voie choisie pour permettre à la filière de s'adapter.

Et si Vaud n'est pas seul à être concerné, en tant que principal producteur de blanc, il est le plus touché par ce phénomène.

Près de dix ans après sa première étude sur le secteur, l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise s'est à nouveau penché sur

la vitiviniculture vaudoise. A l'époque, la problématique avait déjà été bien cernée et la baisse de la production alors mise en évidence s'est poursuivie. Ce qui a changé, c'est que la branche a pris des mesures pour infléchir la tendance. En particulier, les occasions pour permettre au consommateur d'être en contact avec le produit se sont multipliées, que ce soit physiquement lors de diverses foires commerciales, des caves ouvertes cantonales ou de dégustations organisées par des producteurs, ou virtuellement avec des comptes rendus de voyages mettant en évidence le fait que les vins vaudois peuvent intéresser à l'étranger.

Et, au final, à se demander s'il faut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, on constate que la branche a plutôt bien résisté compte tenu de l'ampleur des défis auxquels elle a été confrontée. Ces défis sont encore nombreux. L'un d'eux est de renforcer la présence en Suisse alémanique, le premier marché « extérieur » pour le vin vaudois. Cette région compte pour 70,0% de la population et autant pour ce qui concerne la consommation de vin en Suisse. Or, ces consommateurs ont montré ces dernières années un attrait croissant pour les vins importés, en particulier italiens.

Cette étude se découpe en trois parties. Le premier chapitre décrit la vitiviniculture vaudoise dans les grandes lignes pour la replacer dans le contexte suisse et mondial. Il explique ensuite les évolutions à la base de la situation actuelle, en particulier l'ouverture du marché. Le deuxième chapitre présente la vitiviniculture vaudoise plus en détail, notamment au niveau de ses régions, et, en l'absence de données sur la valeur ajoutée de la branche, se penche sur quelques indicateurs de sa santé économique. Cette étude est économique, mais n'ignore pas que la culture de la vigne est le fait de femmes et d'hommes. Pour leur rendre hommage, le deuxième chapitre se termine sur l'histoire peu connue de vignons vaudois partis au 19^e siècle fonder une colonie vitivinicole près de la mer Noire et sur les liens qui existent encore entre le Lavaux et l'Ukraine. Enfin, le troisième chapitre détaille les mesures prises par la filière pour regagner des parts de marché.

Voici les principaux résultats :

1. La surface des vignobles vaudois est restée globalement stable au cours du dernier quart de siècle (1989 à 2014), à 3778 hectares.
2. La production vitivinicole a baissé de 54,0% entre 1989 et 2014, de 536 671 à 246 686 hectolitres. Si l'évolution a été

relativement volatile, en raison notamment de la dépendance des vendanges par rapport aux conditions météorologiques, la tendance est restée la même. Les rouges vaudois ont connu une baisse moins accentuée.

3. Cette évolution est notamment la conséquence de l'ouverture progressive du marché suisse depuis les années 1990 et d'une baisse de la consommation de vin en Suisse, de 12,8% entre 1991/1992 et 2014. L'évolution a été particulièrement sensible pour les blancs, qui étaient auparavant très protégés de la concurrence des vins importés. Sur cette période, les parts de marché des blancs étrangers sont passées de 15,9% à 44,1%, alors que les rouges suisses sont parvenus à maintenir leur position, à environ 27% à 30% de la consommation de rouges. Au niveau des vins vaudois, les blancs ont perdu des parts de marché, alors que les rouges ont préservé leur position. A court terme, alors qu'elle est désavantagée par des coûts de production relativement élevés en comparaison internationale, la branche a aussi ressenti les effets de la baisse de l'euro face au franc, qui a rendu les vins importés plus compétitifs en termes de prix.
4. La baisse de la production a aussi été voulue, afin de favoriser une amélioration de la qualité des vins suisses pour leur permettre de résister à la concurrence des vins importés. A surface égale, les rendements ont diminué, ce qui constitue l'une des conditions pour augmenter la qualité. Si celle-ci est difficile à mesurer, divers indices plaident effectivement en faveur d'une amélioration.
5. La hausse de la qualité ne s'est qu'en partie traduite par des augmentations de prix. Entre 1999 et 2014, la production a diminué de 41,1% et sa valeur de 23,5% en termes nominaux et de 37,9% à coûts constants.
6. Le canton de Vaud est une terre de chasselas. Ce cépage blanc représente 60,5% de la surface de son vignoble, et même 92,5% de la surface de raisins blancs. La surface qui lui est consacrée dans le canton a cependant baissé entre 2000 et 2014 (-13,1%), essentiellement au profit de cépages rouges (+17,8%).
7. Le vignoble vaudois est le premier producteur de vin blanc en Suisse (39,7% du total), devant le Valais, mais deuxième en termes de production totale (26,5%), derrière ce même Valais. Au coude-à-coude avec ce dernier en 1990, Vaud a connu un recul plus marqué de sa production durant le quart de siècle qui a suivi.
8. Le canton est divisé en huit régions viticoles. Les cinq principales (89,8% de la production vaudoise) sont situées au bord du lac Léman ou le long du Rhône: La Côte, Lavaux, Dézaley, Calamin et le Chablais. Les trois autres sont situées dans la moitié nord du canton: Bonvillars, les Côtes-de-l'Orbe et le Vully vaudois.
9. Le vin blanc domine clairement dans les cinq régions viticoles du sud du canton, où il représente des trois quarts (La Côte: 73,8%, Chablais: 74,6%) aux quatre cinquièmes ou plus (Lavaux: 79,0%, Dézaley: 91,5%, Calamin: 98,9%) de la production. Dans les régions de la moitié nord, le vin rouge est sensiblement plus présent: un peu plus de la moitié (51,3%) de la production dans le Vully, 60,2% à Bonvillars et 77,4% dans les Côtes-de-l'Orbe.
10. L'écoulement de leur production est plus aisé pour les trois régions du nord du canton, du fait de la part plus élevée des vins rouges par rapport à la moyenne cantonale et d'une production moins conséquente, mais aussi du fait de la demande locale et d'autres facteurs. Quant aux trois grandes régions, très axées sur le vin blanc (chasselas), elles ont ressenti les effets de l'ouverture du marché, de la concurrence des vins importés et, plus récemment, de la force du franc qui a renforcé la pression concurrentielle au niveau des prix.
11. Le principal marché pour les vins suisses, donc pour les vins vaudois, est la Suisse alémanique, qui compte pour 70,0% de la population en Suisse (et autant au niveau de la consommation de vin dans le pays) mais pour seulement 15,6% de la production de vin. Or, diverses statistiques et enquêtes montrent que les Alémaniques sont moins enclins à préférer les vins suisses que les Romands.
12. Tous les acteurs de la filière vaudoise, avec le soutien de l'Etat de Vaud, ont dynamisé la promotion des vins vaudois. Plusieurs initiatives prises ces dernières années, notamment le lancement d'un projet d'œnotourisme dans le canton, la création de caves ouvertes ou la participation à des foires commerciales, doivent permettre aux consommateurs d'être en contact avec les vins vaudois. Et de les encourager à en acheter plus.



1. Vitiviniculture : en mutation depuis un quart de siècle

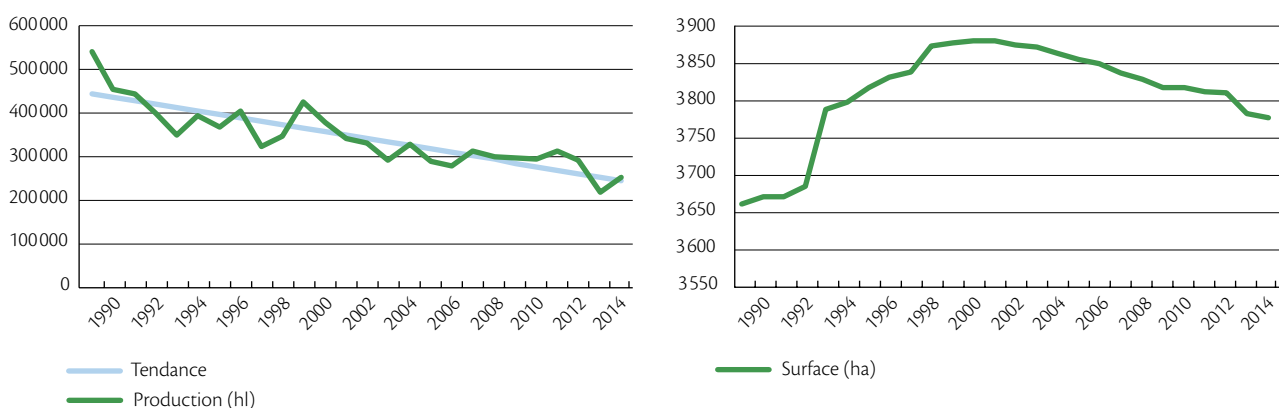
OUVERTURE DU MARCHÉ, REcul DE LA CONSOMMATION, LIMITATION DES RENDEMENTS POUR AUGMENTER LA QUALITÉ: LA VITIVINICULTURE SUISSE FAIT FACE À DE NOMBREUX DÉFIS. LA PRODUCTION A BAISSÉ DE MOITIÉ EN VINGT-CINQ ANS ET VAUD, DEUXIÈME CANTON VITIVINICOLE DE SUISSE ET PREMIER PRODUCTEUR DE VIN BLANC, EST AUX PREMIÈRES LOGES. CE CHAPITRE DÉCRIT LA VITIVINICULTURE VAUDOISE DANS LES GRANDES LIGNES POUR LA REPLACER DANS LE CONTEXTE SUISSE ET MONDIAL. IL EXPLIQUE ENSUITE LES ÉVOLUTIONS À LA BASE DE LA SITUATION ACTUELLE.

Une évolution voulue et subie

Deux chiffres résument le dernier quart de siècle pour la vitiviniculture vaudoise : une surface de vignes en légère hausse, de 3,2% sur cette période, à 3778 hectares (ha) et une production divisée par deux, à 246 886 hectolitres (hl). De 1989 à 2014, le repli est de 54,0%. L'évolution est accentuée par le fait que 1989 a été une année exceptionnelle par l'abondance de la production, tandis que la récolte 2014, comme celle de 2013, a été relativement faible en quantité en raison des conditions météorologiques (grêle) et sanitaires (maladies fongiques et mouche *drosophila suzukii*). Si l'on considère une évolution tendancielle, corrigée des effets de la volatilité de la production liée aux conditions météorologiques, la baisse est de 45,7%.

Il s'agit d'une évolution voulue et subie. Subie parce qu'elle est liée à une augmentation de la concurrence des vins étrangers importés en Suisse à la suite de l'ouverture du marché entre 1991 et 2001. Le choc a été plus important pour les blancs, marché auparavant très protégé, que pour les rouges. Evolution subie aussi parce qu'elle découle d'une baisse de la consommation de vin en Suisse et dans le monde. Et voulue enfin, parce que le recul de la production résulte également d'une volonté au niveau fédéral de diminuer les rendements et d'augmenter la qualité du vin suisse. D'ailleurs, cette hausse de 3,2% (+6,0% entre 1989 et 2000 et -2,7% entre 2000 et 2014) de la surface dédiée à la culture de la vigne dans le canton montre que celle-ci n'a que peu varié. Sans baisse des rendements et augmentation de la qualité, il est difficile d'imaginer comment la branche aurait résisté à la concurrence.

Figure 1 : Evolution de la production et de la surface dans le canton de Vaud



Source : Office fédéral de l'agriculture

Cette évolution, Vaud n'est pas seul à l'avoir connue. Les statistiques de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) montrent que la production des autres grands cantons vitivinicoles, le Valais, mais aussi Genève, Neuchâtel, Zurich ou Schaffhouse, a également baissé. Parmi les principaux producteurs en Suisse, seul le Tessin, et dans une certaine mesure les Grisons, ont échappé à cette tendance. Globalement, la surface viticole helvétique est restée stable à 14 835 hectares (+0,6%) entre 1989 et 2014, alors que la production a reculé de 46,6% à 933 649 hectolitres.

La baisse de la production a d'ailleurs été une tendance observée au plan mondial: -4,8% entre 1989 et 2013 (dernière année disponible), selon les statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En particulier, dans l'Union européenne (UE), la quantité de vin sorti des pressoirs a reculé d'un quart durant cette période. Les deux premiers producteurs mondiaux, la France (-29,0%) et l'Italie (-31,9%), ont été particulièrement touchés. D'autres pays moins importants sur ce marché, tels que le Portugal, l'Allemagne ou même, hors d'Europe, l'Argentine, l'ont également été. A contre-courant, des pays producteurs dits du Nouveau Monde ont sensiblement augmenté leur production, en particulier les Etats-Unis, l'Australie, le Chili ou l'Afrique du Sud.

Cependant, si l'évolution du dernier quart de siècle a laissé des traces profondes, elle n'a finalement eu que peu d'impact sur les grandes lignes de la structure de la vitiviniculture suisse et vaudoise. Un panorama de la situation actuelle constitue un bon point de départ pour analyser les changements dans la durée.

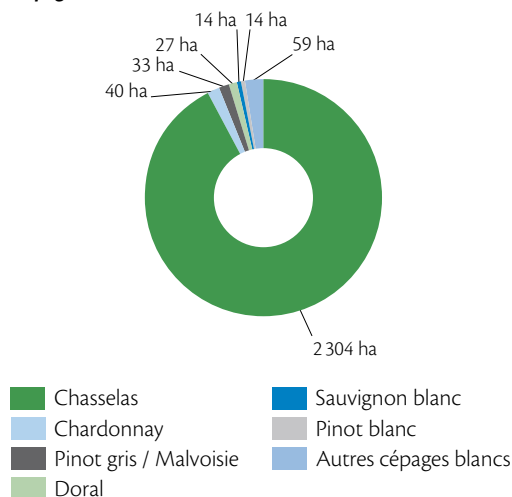
Une terre de chasselas

Le canton de Vaud est premier ou deuxième canton vitivinicole de Suisse, selon la mesure choisie. D'après les statistiques 2014, il est premier, au coude-à-coude avec le Valais, en termes de valeur de la production de raisins et de vin et clairement premier producteur de vin blanc en Suisse (39,7% du total national). Par contre, d'après la surface vinicole, le nombre d'emplois dans la vitiviniculture, les quantités totales de vin produites et plus spécifiquement celles de rouge (y.c. rosé), Vaud est deuxième, derrière le Valais.

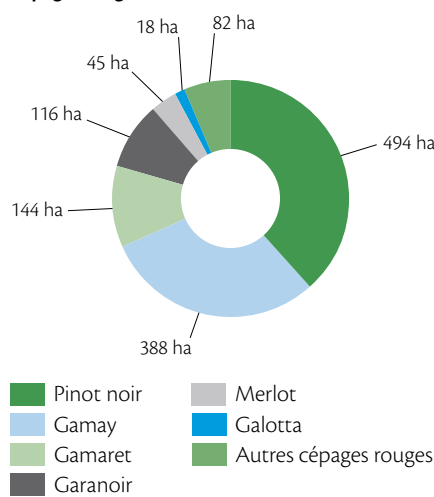
On dit du pays de Vaud qu'il est une terre de chasselas. Ce n'est pas faux: ce cépage blanc représente 60,5% de la surface de son vignoble, et même 92,5% de la surface de raisins blancs. Cette prédominance caractérise avant tout les cinq régions viticoles du

Figure 2 : Principaux cépages dans le canton de Vaud

Cépages blancs



Cépages rouges



Total: blancs: 2491 hectares, rouges: 1287 hectares, global: 3806 hectares (y.c. 28 hectares indéterminés et non plantés)

sud du canton : La Côte, Lavaux, Dézaley, Calamin et le Chablais. Dans les régions de la moitié nord du territoire vaudois, Bonvillars, les Côtes-de-l'Orbe et le Vully (plus de détails sur les régions au Chapitre 2), les cépages rouges sont plus présents.

Vaud n'a cependant pas le monopole du chasselas. Celui-ci existe dans d'autres cantons, essentiellement en Suisse latine, comme en Valais où il est nommé fendant. Avec 59,3% de la surface consacrée à ce cépage en Suisse, Vaud est cependant le canton dans lequel celui-ci est le plus présent. Par ailleurs, le chasselas est aussi cultivé dans d'autres pays, en Serbie, en Hongrie, en Allemagne (où il porte le nom Gutedel) ou en France, mais sur des surfaces inférieures à celles qui lui sont consacrées en Suisse. D'ailleurs, ce cépage est une spécialité suisse et vaudoise : il ne représente que 0,7% de la surface plantée en cépages blancs dans le monde et à peine 0,3% du vignoble mondial, selon les données compilées par le Centre de recherches sur l'économie du vin de l'Université d'Adélaïde en Australie.

Cette présence importante du chasselas est une caractéristique d'autant plus essentielle du vignoble vaudois qu'elle remonte à plusieurs siècles. Elle est également l'un des éléments constitutifs de la culture et de l'identité vaudoises. Les œuvres de Charles-Ferdinand Ramuz ou de Jean Villard-Gilles, pour ne citer que quelques artistes emblématiques du canton, font d'ailleurs direc-

tement ou indirectement référence à cette sorte de raisin et au vin blanc qu'il permet de produire.

Ce cépage est en outre indissociable des vignobles en terrasses de Lavaux, un paysage typique classé au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco. Un privilège rare : parmi les 1031 biens que compte la liste (juillet 2015), les régions viticoles ne sont qu'une quinzaine. Dans ce club fermé, Lavaux côtoie plusieurs régions d'Italie (Riviera ligure entre Cinque Terre et Portovenere, Langhe-Roero et Monferrato dans le Piémont), du Portugal (Haut-Douro et île du Pico) et de France (Jurisdiction de Saint-Emilion, Champagne, Bourgogne). Les régions du Haut-Rhin moyen en Allemagne, de Tokaj en Hongrie, de la Wachau en Autriche, du lac de Fertö/Neusiedl, à cheval sur la Hongrie et l'Autriche, et de Stari Grad en Croatie complètent cette liste.

Pour autant, le vignoble vaudois n'est pas une monoculture. Certes, dans les cépages blancs, le chasselas ne laisse que peu de place à d'autres ; cependant, des surfaces sont consacrées à la culture du chardonnay (2^e cépage blanc le plus répandu dans le monde après le cépage espagnol airén, 1,6% de la surface de blanc du canton et 1,1% de la surface totale du vignoble vaudois), du doral (croisement chasselas-chardonnay, obtenu à la Station fédérale de recherche agronomique de Pully – l'un des douze sites de recherche en agronomie de la Confédération, réunis aujourd'hui

Figure 3 : Cartographie du vignoble suisse



Source : Swiss Wine Promotion

sous l'appellation Agroscope –, 1,1% et 0,7%) et des pinots gris et blanc (1,3% et 0,9%, respectivement 0,6% et 0,4%). Du côté des rouges, l'encépagement est plus diversifié: le pinot noir, (38,4% et 13,0%), le gamay (30,1% et 10,2%), le gamaret (croisement de gamay et reichensteiner, également obtenu à la station de recherche agronomique de Pully, 11,2% et 3,8%), le garanoir (cousin du gamaret, produit par le croisement des mêmes cépages à Pully, 9,0% et 3,1%) et le merlot (3,5% et 1,2%) sont les cépages les plus répandus dans le canton.

En termes de production, la structure est similaire, avec un poids important revenant au chasselas dans le vin blanc et plus de diversité dans le rouge.

Vaud-Valais-Genève : 75% de la production suisse

On l'a vu, Vaud (26,4% de la production totale) et le Valais (37,2%) sont les deux premiers producteurs de vin du pays.

Figure 4 : La vitiviniculture suisse en résumé

	Surfaces viticoles (ha)	Part de la surface viticole suisse	Cépages blancs (ha)	Part de la surface nationale plantée en blancs	Cépages rouges (ha)	Part de la surface nationale plantée en rouges	Production totale (hl)	Part de la production nationale	Production blanc (hl)	Part de la production nationale de blancs	Production rouge (hl)	Part de la production nationale de rouges	Emploi dans la viticulture, l'encavage et la fabrication de vin (EPT, 2012)	Part de l'emploi dans la branche en Suisse	Valeur de la production de vin (CHF mio)	Part de la valeur de la production de la branche en Suisse
Total	14 835	100,0%	6 274	100,0%	8 561	100,0%	933 649	100,0%	443 928	100,0%	489 721	100,0%	7 545	100,0%	409,0	100,0%
Région lémanique	10 128	68,3%	4 976	79,3%	5 152	60,2%	689 605	73,9%	359 111	80,9%	330 494	67,5%	4 978	66,0%	280,3	68,5%
Vaud	3 778	25,5%	2 491	39,7%	1 287	15,0%	246 886	26,4%	176 240	39,7%	70 646	14,4%	2 087	27,7%	125,1	30,6%
Valais	4 941	33,3%	1 877	29,9%	3 064	35,8%	346 985	37,2%	138 308	31,2%	208 677	42,6%	2 434	32,3%	110,8	27,1%
Genève	1 408	9,5%	608	9,7%	800	9,3%	95 734	10,3%	44 563	10,0%	51 171	10,4%	457	6,1%	44,4	10,9%
Espace Mittelland	960	6,5%	440	7,0%	521	6,1%	48 745	5,2%	23 195	5,2%	25 550	5,2%	302	4,0%	30,1	7,4%
Berne	221	1,5%	119	1,9%	101	1,2%	11 418	1,2%	6 290	1,4%	5 128	1,0%	198	2,6%	12,5	3,1%
Fribourg	116	0,8%	68	1,1%	48	0,6%	7 189	0,8%	4 443	1,0%	2 746	0,6%	99	1,3%	5,9	1,4%
Soleure	10	0,1%	3	0,1%	6	0,1%	329	0,0%	105	0,0%	224	0,0%	5	0,1%	0,2	0,0%
Neuchâtel	599	4,0%	242	3,9%	357	4,2%	29 503	3,2%	12 161	2,7%	17 342	3,5%	246	3,3%	11,3	2,8%
Jura	15	0,1%	7	0,1%	8	0,1%	306	0,0%	196	0,0%	110	0,0%	4	0,1%	0,3	0,1%
Suisse du Nord-Ouest	514	3,5%	156	2,5%	358	4,2%	25 526	2,7%	8 923	2,0%	16 603	3,4%	273	3,6%	15,6	3,8%
Bâle-Ville	5	0,0%	2	0,0%	3	0,0%	199	0,0%	81	0,0%	118	0,0%	4	0,1%	-	-
Bâle-Campagne	116	0,8%	34	0,5%	82	1,0%	5 653	0,6%	1 937	0,4%	3 716	0,8%	63	0,8%	4,2	1,0%
Argovie	394	2,7%	120	1,9%	273	3,2%	19 674	2,1%	6 905	1,6%	12 769	2,6%	206	2,7%	11,4	2,8%
Zurich	609	4,1%	214	3,4%	396	4,6%	35 434	3,8%	14 392	3,2%	21 042	4,3%	331	4,4%	17,2	4,2%
Suisse orientale	1 415	9,5%	342	5,4%	1 073	12,5%	78 627	8,4%	21 731	4,9%	56 896	11,6%	292	3,9%	36,2	8,9%
Glaris	2	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	110	0,0%	42	0,0%	68	0,0%	3	0,0%	0,0	0,0%
Schaffhouse	482	3,3%	111	1,8%	371	4,3%	30 759	3,3%	7 736	1,7%	23 023	4,7%	284	3,8%	9,5	2,3%
Appenzell Rh.-Ext.	5	0,0%	2	0,0%	3	0,0%	206	0,0%	106	0,0%	100	0,0%	6	0,1%	0,3	0,1%
Appenzell Rh.-Int.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Gall	215	1,5%	55	0,9%	161	1,9%	8 297	0,9%	2 479	0,6%	5 818	1,2%	87	1,2%	5,4	1,3%
Grisons	453	3,1%	90	1,4%	363	4,2%	24 796	2,7%	6 012	1,4%	18 784	3,8%	263	3,5%	14,7	3,6%
Thurgovie	258	1,7%	84	1,3%	174	2,0%	14 459	1,5%	5 356	1,2%	9 103	1,9%	126	1,7%	6,2	1,5%
Suisse centrale	96	0,6%	42	0,7%	53	0,6%	5 122	0,5%	2 376	0,5%	2 746	0,6%	55	0,7%	4,5	1,1%
Lucerne	49	0,3%	25	0,4%	24	0,3%	2 485	0,3%	1 349	0,3%	1 136	0,2%	34	0,5%	3,3	0,8%
Uri	6	0,0%	2	0,0%	4	0,0%	152	0,0%	39	0,0%	113	0,0%	3	0,0%	0,1	0,0%
Schwyz	39	0,3%	14	0,2%	25	0,3%	2 373	0,3%	922	0,2%	1 451	0,3%	13	0,2%	1,1	0,3%
Obwald	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,0%	0,1	0,0%
Nidwald	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0,0%	0,0	0,0%
Zoug	2	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	112	0,0%	66	0,0%	46	0,0%	3	0,0%	0,1	0,0%
Tessin	1 090	7,3%	95	1,5%	995	11,6%	49 515	5,3%	13 668	3,1%	35 847	7,3%	587	7,8%	25,0	6,1%

Source: Office fédéral de l'agriculture, Office fédéral de la statistique (données 2014)

Considérés ensemble, ils constituent même de loin la première région vitivinicole de Suisse et contribuent à eux deux pour près de deux tiers de la production suisse. Et si l'on tient également compte de Genève, troisième canton vitivinicole de Suisse (10,3% de la production), l'on constate que les trois quarts (73,9%) de la production suisse proviennent de la région lémanique. Avec une prépondérance plus accentuée dans le vin blanc (80,9%), en raison de l'importance de ce produit en terres vaudoises (39,7% de la production suisse), que dans les vins rouge et rosé (67,5%).

Concernant l'autre quart de la production, une partie (5,2%) revient aux autres cantons romands, surtout Neuchâtel, mais aussi Fribourg et le Jura, ainsi qu'à la Berne francophone (région du lac

de Bienne). La Suisse alémanique, grâce à Zurich, Schaffhouse, Argovie, les Grisons et Thurgovie, représente 15,5%. Le Tessin est un autre canton vitivinicole important, avec une contribution de 5,3% à l'ensemble de la production suisse.

A l'exception d'Appenzell Rhodes-Intérieures, en Suisse orientale, et d'Obwald et de Nidwald, en Suisse centrale, tous les cantons helvétiques ont une production viticole.

Suisse: 0,3% de la production mondiale

Depuis sa libéralisation entre 1991 et 2001, le marché suisse du vin est pleinement connecté au marché planétaire. Selon la

Figure 5: Marché mondial du vin

Production (tonnes, 2013)		Exportations (tonnes, 2012)		Importations (tonnes, 2012)	
1	France	4 293 466	1	Italie	2 104 949
2	Italie	4 107 370	2	Espagne	2 095 279
3	Etats-Unis	3 217 000	3	France	1 565 416
4	Espagne	3 200 000	4	Chili	747 364
5	Chili	1 832 000	5	Australie	734 736
6	Chine	1 700 000	6	Afrique du Sud	412 817
7	Argentine	1 498 400	7	Etats-Unis	400 705
8	Australie	1 231 000	8	Allemagne	395 331
9	Afrique du Sud	1 097 200	9	Argentine	372 641
10	Allemagne	840 900	10	Portugal	333 655
11	Portugal	630 800	11	Nouvelle-Zélande	176 259
12	Fédération de Russie	573 200	12	République de Moldavie	121 837
13	Grèce	311 530	13	République de Macédoine	88 905
14	Brésil	273 100	14	Royaume-Uni	79 291
15	Hongrie	261 800	15	Lituanie	69 755
16	Nouvelle-Zélande	248 400	16	Bulgarie	54 589
17	Autriche	239 195	17	Hongrie	51 691
18	Serbie	230 580	18	Ukraine	50 666
19	Ukraine	168 247	19	Autriche	50 344
20	Bulgarie	130 500	20	Lettonie	43 145
21	République de Moldavie	120 104	21	Danemark	38 000
22	Roumanie	106 042	22	Pays-Bas	34 547
23	Géorgie	98 800	23	Grèce	30 270
24	Suisse	83 863	24	Belgique	26 874
25	Japon	80 000	25	Canada	26 792
			1	Allemagne	1 526 704
			2	Royaume-Uni	1 304 406
			3	Etats-Unis	1 167 504
			4	Fédération de Russie	662 475
			5	France	598 962
			6	Chine	468 466
			7	Pays-Bas	381 056
			8	Canada	376 808
			9	Belgique	313 343
			10	Italie	265 643
			11	Japon	257 167
			12	Suède	200 189
			13	Danemark	190 240
			14	Suisse	188 318
			15	République tchèque	144 940
			16	Portugal	125 943
			17	Espagne	108 743
			18	Angola	103 124
			19	Pologne	98 670
			20	Lituanie	97 741
			21	Australie	84 698
			22	Norvège	84 074
			23	Autriche	83 949
			24	Brésil	79 541
			25	Irlande	72 048

dimension considérée – production, importation, exportation ou consommation –, son poids est soit minime, soit significatif.

Dans la production mondiale, ce poids est minime. Avec 83,9 millions de litres de vin sortis des pressoirs en 2013, la Suisse représente 0,3% du total planétaire, ce qui la place au 24^e rang, d'après les statistiques de la FAO. Ces données, qui couvrent plus de cinq décennies, montrent en outre que cette part est assez stable depuis 1961, puisqu'elle oscille entre 0,2% et 0,6%. La petitesse du territoire helvétique, en comparaison avec la superficie d'autres pays, n'explique qu'en partie cette position. En termes de production par habitant, la Confédération se place à la 24^e place (en 2013), loin des premiers du classement.

La production mondiale de vin est dominée par trois pays d'Europe du Sud: la France (15,7% en 2013, selon les données de la FAO), l'Italie (15,0%) et l'Espagne (11,7%), qui totalisent 42,3% de la production mondiale. Viennent ensuite des producteurs situés hors d'Europe: les Etats-Unis (qui ont légèrement dépassé l'Espagne pour prendre la 3^e place en 2013), le Chili, la Chine, l'Argentine, l'Australie et l'Afrique du Sud. Le peloton de tête est complété par l'Allemagne. En fonction de l'évolution de la production, qui est volatile en raison de l'influence des conditions météorologiques, ce classement peut être quelque peu modifié d'une année à l'autre. De plus, il diffère de celui de l'Organisation mondiale de la vigne et du vin (OIV), qui se base sur des données qui peuvent légèrement diverger de celles de la FAO. Notamment, ces dernières prennent en compte le moût et le jus de raisin.

Marché mondial du vin (suite)

Importations par habitant (kg, 2012)		Consommation (tonnes, 2012)		Consommation par habitant (kg, 2012)				
1	Luxembourg	39,4	1	Etats-Unis	3 753 799	1	France	49,4
2	Danemark	34,0	2	France	3 243 270	2	Luxembourg	48,5
3	Lituanie	32,7	3	Italie	2 431 170	3	Italie	40,8
4	Belgique	28,2	4	Chine	2 097 433	4	Suisse	35,9
5	Nouvelle-Calédonie	26,4	5	Chine continentale	2 042 244	5	Portugal	33,7
6	Suisse	23,5	6	Allemagne	2 032 573	6	Serbie	31,2
7	Pays-Bas	22,7	7	Fédération de Russie	1 284 354	7	Autriche	29,5
8	Bermudes	21,8	8	Royaume-Uni	1 226 334	8	Danemark	27,2
9	Lettonie	21,4	9	Espagne	1 163 464	9	Nouvelle-Calédonie	26,4
10	Suède	21,0	10	Argentine	794 096	10	Belgique	26,0
11	Sao Tomé-et-Principe	20,8	11	Afrique du Sud	644 755	11	Allemagne	25,3
12	Royaume-Uni	20,5	12	Australie	504 962	12	Espagne	24,9
13	Aruba	19,6	13	Canada	407 016	13	Grèce	23,6
14	Allemagne	19,0	14	Roumanie	375 049	14	Australie	22,2
15	Guinée équatoriale	17,3	15	Brésil	370 293	15	Monténégro	21,9
16	Estonie	16,8	16	Portugal	354 488	16	Bermudes	21,8
17	Norvège	16,8	17	Pays-Bas	346 509	17	Hongrie	21,4
18	Irlande	15,7	18	Chili	340 505	18	Sao Tomé-et-Principe	20,8
19	Iles Caïmans	14,6	19	Japon	336 996	19	Pays-Bas	20,7
20	République tchèque	13,8	20	Belgique	289 333	20	Géorgie	20,7
21	Polynésie française	13,0	21	Suisse	286 994	21	Suède	20,4
22	Malte	12,9	22	Grèce	262 078	22	Chili	19,5
23	Islande	12,4	23	Autriche	249 080	23	Uruguay	19,3
24	Namibie	12,3	24	Serbie	224 564	24	Argentine	19,3
25	Chine - RAS de Macao	12,3	25	Hongrie	212 440	25	Royaume-Uni	19,3

Sources: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Banque mondiale

Sans avoir été bouleversé au cours du demi-siècle écoulé, le classement mondial n'en a pas moins évolué. Sur fond de baisse de la production mondiale, le poids des trois grands pays viticoles de l'Europe du Sud a sensiblement reculé, passant de 56,4% en 1961 à 42,3% en 2013. Cette évolution s'explique essentiellement

par une diminution sensible en Italie (de 24,4% à 15,0% de la production mondiale); en France, le repli a été un peu moins marqué (de 22,6% à 15,7%), alors que l'Espagne a légèrement progressé (de 9,4% à 11,7%). A l'inverse, quatre pays viticoles hors d'Europe ont vu leur part dans la vitiviniculture mondiale

Figure 6: Dépenses de consommation consacrées au vin (moyenne 2009-2011)

	En CHF par ménage et par mois					En % du total par région				
	Suisse	Suisse alémanique et romanche	Suisse romande	Vaud	Suisse italienne	Suisse	Suisse alémanique et romanche	Suisse romande	Vaud	Suisse italienne
Vins suisses	13,21	9,94	23,85	26,22	9,71	24,6%	19,1%	39,1%	40,0%	22,0%
- dont rouges et rosés	7,44	5,16	14,63	16,44	6,18	13,8%	9,9%	24,0%	25,1%	14,0%
- dont blancs	5,77	4,78	9,21	9,78	3,53	10,7%	9,2%	15,1%	14,9%	8,0%
Vins étrangers	22,99	23,02	23,9	24,83	17,91	42,8%	44,3%	39,2%	37,9%	40,5%
- dont rouges et rosés	20,38	20,24	21,94	24,83	14,69	37,9%	38,9%	35,9%	37,9%	33,2%
- dont blancs	2,61	2,78	1,96	0	3,21	4,9%	5,3%	3,2%	0,0%	7,3%
Vins sans indication d'origine	11,37	12,81	7,1	6,81	10,86	21,2%	24,6%	11,6%	10,4%	24,6%
- dont rouges et rosés	8,79	9,96	5,41	4,88	7,98	16,4%	19,2%	8,9%	7,4%	18,0%
- dont blancs	2,58	2,85	1,7	1,94	2,88	4,8%	5,5%	2,8%	3,0%	6,5%
Vins mousseux	4,5	4,68	3,99	3,79	4,31	8,4%	9,0%	6,5%	5,8%	9,7%
Autres (apéritifs, vins doux...)	1,68	1,53	2,18	1,82	0	3,1%	2,9%	3,6%	2,8%	0,0%
Total	53,75	51,99	61,03	65,54	44,23	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

	En CHF millions par année					En % du total national				
	Suisse	Suisse alémanique et romanche	Suisse romande	Vaud	Suisse italienne	Suisse	Suisse alémanique et romanche	Suisse romande	Vaud	Suisse italienne
Vins suisses	555,74	299,4	240,02	98,99	18,33	24,6%	13,2%	10,6%	4,4%	0,8%
- dont rouges et rosés	313,11	155,42	147,27	62,08	11,66	13,8%	6,9%	6,5%	2,7%	0,5%
- dont blancs	242,63	143,98	92,74	36,91	6,67	10,7%	6,4%	4,1%	1,6%	0,3%
Vins étrangers	967,03	693,32	240,59	93,73	33,8	42,8%	30,7%	10,6%	4,1%	1,5%
- dont rouges et rosés	857,28	609,56	220,82	93,73	27,74	37,9%	27,0%	9,8%	4,1%	1,2%
- dont blancs	109,75	83,75	19,77	0	6,06	4,9%	3,7%	0,9%	0,0%	0,3%
Vins sans indication d'origine	478,43	385,83	71,49	25,73	20,5	21,2%	17,1%	3,2%	1,1%	0,9%
- dont rouges et rosés	369,95	300,01	54,43	18,41	15,07	16,4%	13,3%	2,4%	0,8%	0,7%
- dont blancs	108,48	85,82	17,07	7,32	5,43	4,8%	3,8%	0,8%	0,3%	0,2%
Vins mousseux	189,28	140,91	40,19	14,31	8,13	8,4%	6,2%	1,8%	0,6%	0,4%
Autres (apéritifs, vins doux...)	70,74	46,14	21,96	6,86	0	3,1%	2,0%	1,0%	0,3%	0,0%
Total	2 261,22	1 565,6	6 14,25	247,41	83,5	100,0%	69,2%	27,2%	10,9%	3,7%

Source: Office fédéral de la statistique (Enquête sur le budget des ménages et Recensement fédéral de la population)

augmenter fortement : Etats-Unis (de 3,0% à 11,7%), Chili (de 2,3% à 6,7%), Australie (de 0,7% à 4,5%) et Afrique du Sud (de 1,4% à 3,0%). La part de ce quatuor de grands pays vinicoles du Nouveau Monde dans la production mondiale est ainsi passée de 7,4% à 26,9%.

Au niveau des exportations mondiales, le poids de la Suisse est insignifiant. En proportion de la production helvétique, les ventes à l'extérieur ne représentent qu'une faible part (environ 2%, réexportations comprises, plus de détails dans l'Encadré 3, en p. 24). Dans ce classement, les premières places sont occupées par les grands pays producteurs, Italie, Espagne et France en tête, qui comptent pour plus de la moitié des exportations mondiales.

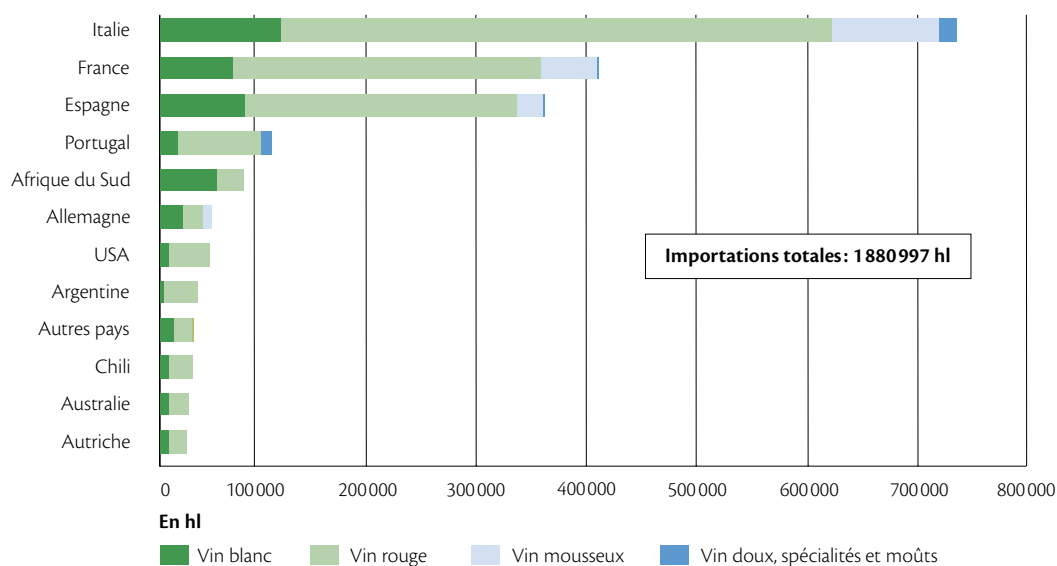
Il ne faudrait cependant pas en conclure que la Suisse est en marge du marché mondial, bien au contraire. D'abord, même s'ils ne font pas partie des gros consommateurs d'alcool (27^e rang mondial, avec une consommation moyenne équivalente à 10,8 litres d'alcool pur par année par personne de plus de 15 ans), les Suisses sont parmi les principaux consommateurs de vin de la planète; ce dernier représente la moitié (49,4%) de leur consommation d'alcool (exprimée en unités d'alcool pur), selon les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Mis à part

l'Italie (65,6% de la consommation d'alcool), la France (56,4%) et le Portugal (55,5%), rares sont les pays dans lesquels les habitants donnent une part aussi élevée aux produits de la vigne.

Ensuite, bien que les Helvètes ne soient pas nombreux, leurs importations de vin ne sont pas insignifiantes. Les crus consommés dans le pays proviennent en grande partie de l'étranger : six bouteilles sur dix, voire un peu plus, ce chiffre ne tenant pas compte des vins importés par les particuliers en franchise de redevance (tourisme d'achat). En importations par habitant, la Suisse est en 6^e position et proche du trio de tête dans ce domaine (Luxembourg, Danemark, Lituanie). Quant aux importations totales de vin en Suisse, elles représentent environ 1,8% du total mondial, ce qui place le pays au 14^e rang.

Au final, cette préférence pour les produits de la vigne fait de la Suisse le 4^e pays dans lequel la consommation de vin par habitant est la plus élevée : 35,9 litres en moyenne par année. De plus, si le pays représente 0,1% de la population du globe, sa consommation de vin représente 1% du total planétaire, ce qui en fait le 20^e marché vinicole mondial. En termes de consommation totale, les trois premiers du classement sont les Etats-Unis, la France et l'Italie.

Figure 7 : L'Italie domine les importations de vin en Suisse



Source : Office fédéral de l'agriculture (données 2014)

Déterminer des classements internationaux précis et la place que la Suisse y occupe n'est pas aisé : les diverses sources de données existantes, FAO, OIV, OMS, Wine Institute (groupement des établissements vinicoles californiens) ou les données nationales pouvant diverger ou être lacunaires. Mais globalement, les perceptions du contexte mondial et de la situation suisse selon ces différentes sources sont similaires.

Vins importés : Europe en tête

Si le canton de Vaud est un poids lourd de la production suisse (26,5%), sa part dans la consommation totale dans le pays n'est que de 9,3%. On l'a vu, 60% du vin bu en Suisse – 62,3% en 2014, selon l'OFAG, pour être précis – est importé. La demande de vins produits hors de Suisse s'explique par diverses raisons. Il y a d'abord simplement le fait que la production indigène ne suffit pas à satisfaire l'ensemble de la demande. Certains produits étrangers sont aussi disponibles à des prix plus bas, grâce à des coûts et des conditions de production pouvant être plus avantageux qu'en Suisse ou grâce à des aides publiques. D'autres offrent des caractéristiques qui ne sont pas disponibles dans la gamme helvétique, ou alors pas en quantités suffisantes par rapport à la demande.

Les Suisses aiment en particulier les crus italiens (22,8% de la consommation), français (13,0%) et espagnols (12,1%). A titre de comparaison, les vins des trois principaux cantons viticoles de Suisse, le Valais, Vaud et Genève, représentent respectivement quelque 14,8%, 9,3% et 3,6% de la consommation. Et ce, alors que leurs parts respectives dans la production indigène sont supérieures au double de ces chiffres.

Le phénomène est moins marqué dans le vin blanc, un segment dans lequel les importations (44,1%) sont moins élevées que la production suisse (55,9%). Dans ce domaine, la part de marché des blancs vaudois reste, à 20,8%, appréciable. Ainsi, les Suisses consomment plus de vin blanc vaudois ou valaisan que de blancs italiens ou français. Par contre, dans le vin rouge, un segment dans lequel près de trois bouteilles consommées sur quatre (72,6%) proviennent de l'étranger, les produits vaudois ne représentent que 3,6% du marché helvétique. Les Suisses consomment plus de rouges italiens, français ou espagnols que de rouges vaudois. Même les rouges valaisans, qui sont pourtant les premiers rouges produits dans le pays (42,6%), sont en retrait

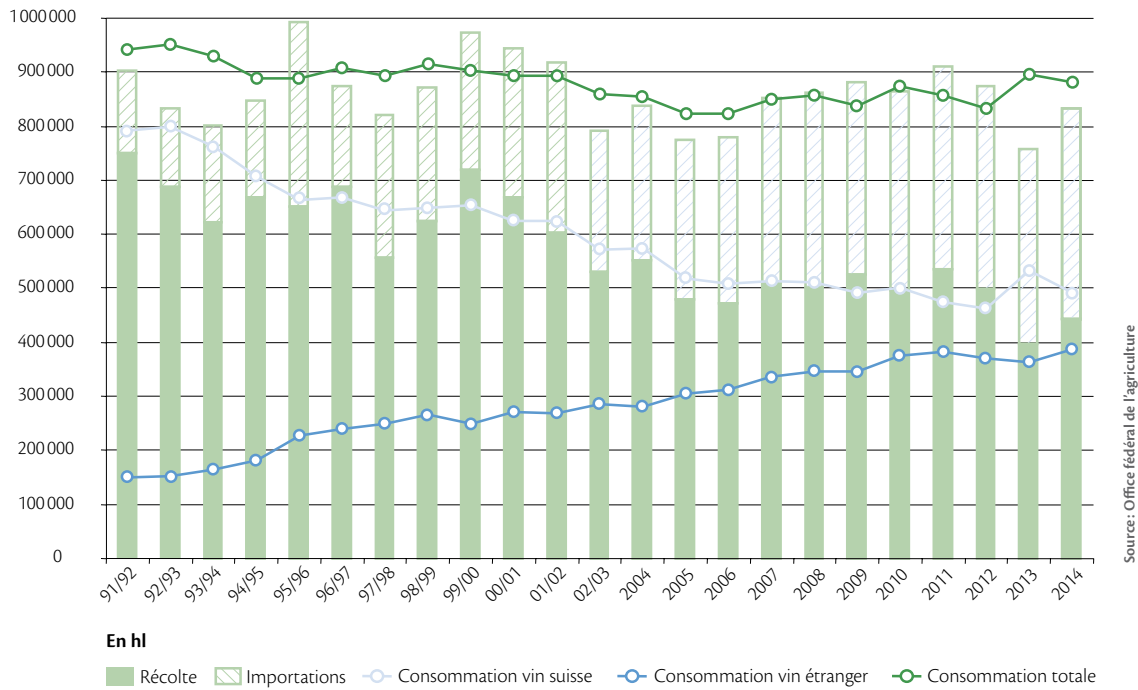
par rapport aux produits transalpins (respectivement 8,1% et 18,6% de la consommation de vin en Suisse).

A l'intérieur du pays, les différences régionales sont importantes. Il est possible de considérer trois sous-marchés relativement distincts. Le plus important est constitué par la Suisse alémanique (et romanche), qui totalise environ 70% de la population helvétique. Les six cantons romands ne représentent, quant à eux, que 26% et le Tessin les 4% restants. L'Enquête sur le budget des ménages de l'Office fédéral de la statistique (OFS) donne des indications sur la part des vins suisses et étrangers dans les dépenses de consommation (hors hôtellerie, restauration et cafés) dans chacune des régions (ainsi que dans les grands cantons). Il convient de noter que ces données portent sur les années 2009 à 2011 et ne sont pas directement comparables avec celles de l'OFAG. En particulier, dans le cadre du sondage de l'OFS auprès des ménages sur leurs dépenses, l'origine d'une partie des vins achetés n'est pas indiquée dans les réponses (qui sont libellés « sans indication d'origine »). Les résultats donnent toutefois une indication sur les parts de marché de vins importés et suisses dans les trois régions linguistiques.

D'abord, même si les Romands ont tendance à acheter plus de vin (4,51 litres par mois pour 61,03 francs) que les Alémaniques (3,90 litres, 51,99 francs) mais moins que les Tessinois (5,27 litres, 44,23 francs), la part des trois régions linguistiques dans les achats de vin en Suisse est très similaire à leur poids démographique. Ensuite, les ménages romands achètent sensiblement plus de crus helvétiques (1,65 litre par ménage par mois pour 23,85 francs) que leurs homologues alémaniques (0,72 litre, 9,94 francs) ou tessinois (1,13 litre, 9,71 francs). La différence se situe essentiellement au niveau des vins blancs, segment dans lequel les Romands sont plus fidèles à la production suisse (environ 80% des achats) que les Alémaniques (environ 60%) et les Tessinois (environ 50%).

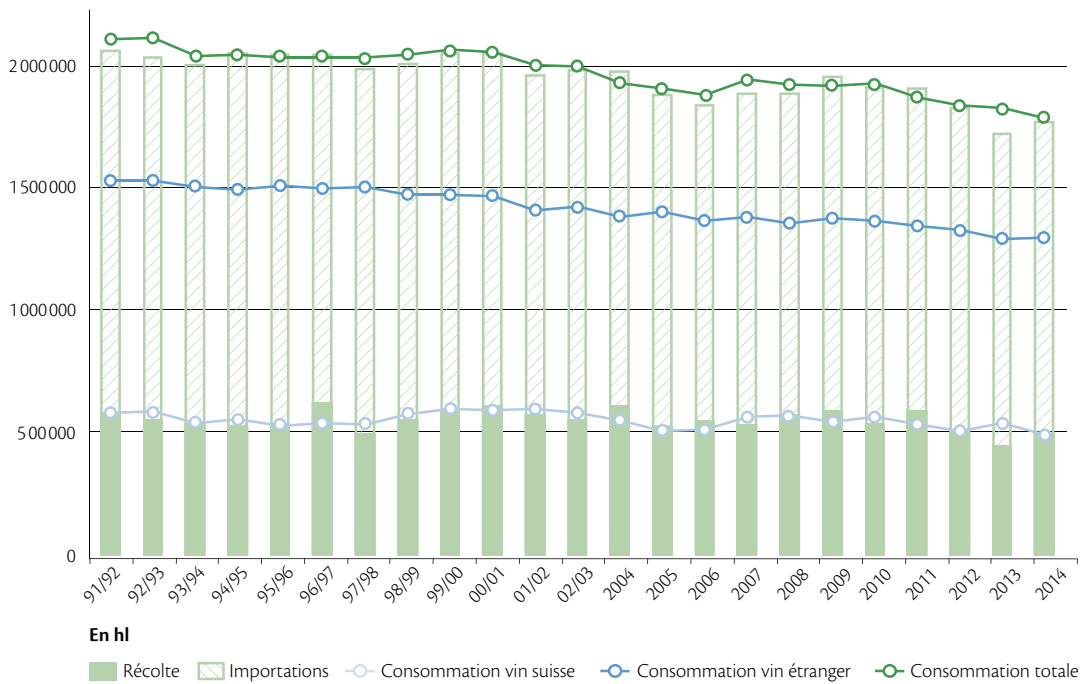
Par contre, Romands (1,81 litre, 23,90 francs) et Alémaniques (1,68 litre, 23,02 francs) achètent du vin étranger en quantités similaires. Les Tessinois (2,33 litres, 17,91 francs) sont pour leur part sensiblement plus portés sur les crus importés. Au final, en Suisse romande, les achats de vins indigènes sont relativement proches de ceux de vins importés, alors que ces derniers dominent nettement en Suisse alémanique et au Tessin.

Figure 8 : Hausse des importations de vin blanc



Source : Office fédéral de l'agriculture

Figure 9 : Les vins rouges suisses préservent leurs parts de marché



Source : Office fédéral de l'agriculture



« Il existe une préférence nationale en Suisse romande, qui vit les pieds dans les vignes, mais pas outre-Sarine », observe Sébastien Fabbi, directeur de Swiss Wine Promotion, la société chargée de piloter la promotion des vins suisses sur le marché domestique et à l'étranger. De plus, les vins suisses souffrent encore auprès d'une partie du public alémanique d'une image héritée de l'ère précédant la libéralisation, lorsque des vins de moindre qualité pouvaient être imposés sur le marché.

Les enquêtes périodiques réalisées par l'institut d'études de marché M.I.S Trend pour Swiss Wine Promotion (1999, 2005, 2008, 2013) donnent des informations supplémentaires: d'abord, outre-Sarine, les préférences des consommateurs en matière de vins importés vont vers les vins italiens. Quelque 65% des Alémaniques sondés en 2013 disent en consommer régulièrement ou de temps en temps. Les crus transalpins sont ainsi préférés à leurs concurrents ibériques (56% des réponses), hexagonaux (38%) et du Nouveau Monde (30%). La Suisse alémanique représentant 70% du marché helvétique, cela explique la part prédominante de l'Italie dans les importations.

De ce côté-ci de la Sarine, en matière de crus importés, les consommateurs restent fidèles à la France (56% des répondants disent en consommer régulièrement ou de temps en temps). Vins italiens (47%), espagnols (39%) et du Nouveau Monde (17%) sont moins recherchés. Au Tessin, les vins provenant d'Italie dominent (79% des réponses), tandis que les français (40%), espagnols (36%) et du Nouveau Monde (19%) sont moins prisés.

L'origine des consommateurs et un lien avec une tradition vitivinicole ont aussi une influence sur les habitudes en matière de consommation. En moyenne sur l'ensemble du pays, les Suisses sont 42% à dire boire surtout du vin importé, alors que cette proportion se monte à 57% chez les personnes de nationalité étrangère. De plus, les vins importés sont un peu plus populaires chez les 30-44 ans (53% à dire consommer surtout cette catégorie) que chez les 18-29 ans (43%) ou les 45-59 ans (45%). Chez les 60 ans et plus, ils concernent plutôt une minorité (30%).

Enfin, dans le canton de Vaud, les habitudes des ménages ressemblent fortement à celles de l'ensemble de la Suisse romande, si ce n'est que les achats de vin sont légèrement plus élevés et que les Vaudois boivent, contrairement à ce que pourrait faire penser la structure de la production cantonale, proportionnellement un peu plus de crus rouges et rosés et un peu moins de blanc.

L'effet de l'ouverture du marché

La consommation en Suisse de vins importés est une vieille tradition. La concurrence des crus français aux 17^e et 18^e siècles, alors que le canton de Vaud était sous domination bernoise, est ainsi mentionnée dans l'article « Le vignoble vaudois au temps de LL. EE. » de l'historien vaudois (qui fut aussi conseiller fédéral) Georges-André Chevallaz. Concernant un passé plus récent, les statistiques historiques de l'OFS montrent que la Suisse importait plus de vin à la fin du 19^e siècle ou au début du 20^e qu'aujourd'hui. De plus, depuis le début du 20^e siècle au moins, les vins étrangers ont souvent représenté plus de 60% de la consommation en Suisse.

De même que la concurrence des vins étrangers sur le marché suisse est une préoccupation de très longue date, les mesures visant à protéger la production helvétique le sont aussi – ou plutôt, l'ont été. A la fin du 18^e siècle, certains se plaignaient déjà de ce que les mesures protectionnistes renchérisaient le prix du vin en Suisse. Une grande partie du 20^e siècle, soit la période allant de la crise de 1929 à la fin des années 1980, a vu l'épanouissement des coopératives et un renforcement par Berne du protectionnisme et de la régulation du marché. A l'inverse, entre 1991 et 2001, dans un contexte de libéralisation des échanges au plan mondial et en réponse aux attentes d'une partie de la population helvétique, les règles régissant les importations ont été progressivement assouplies.

Le changement a été particulièrement douloureux sur le marché du vin blanc, qui était avant cela défendu contre la concurrence étrangère par un contingent d'importation bas et strict. L'intégration de ce dernier dans un contingent global a été synonyme d'ouverture quasi totale du marché.

La vitiviniculture suisse connaît ainsi depuis un quart de siècle une révolution qui n'est certainement pas terminée. Des bouleversements, elle en avait déjà connus dans le passé. Il y a notamment eu durant la seconde moitié du XIX^e siècle l'apparition en Europe du phylloxera, un parasite qui s'attaque aux racines des plants de vigne, nécessitant le remplacement des variétés indigènes par des pieds de vigne résistants, d'origine américaine, sur lesquels sont greffées des pousses d'autres cépages. Mais, aujourd'hui, la vitiviniculture suisse – et donc sa branche vaudoise – est complètement intégrée au marché mondial, souligne Philippe Herminjard, secrétaire de la Fédération vaudoise des vigneron.

La principale mesure de contrôle des importations subsistant aujourd'hui est un contingent global de 1,7 million d'hectolitres défini de manière relativement large et à l'intérieur duquel les droits de douane représentent, quand ils ne sont pas nuls, au plus quelques dizaines de centimes par litre. Entre 2010 et 2014, cela a concerné 86% des 1,8 à 1,9 million d'hectolitres importés (soit 1,6 à 1,7 million d'hectolitres). Hors de ce contingent, les droits de douane peuvent être plus élevés, mais ne dépassent que rarement la barre du franc par litre. Cela signifie que, sur le marché suisse, les vins helvétiques sont en concurrence avec des vins du monde entier, importés sans grande contrainte.

Les effets de cette ouverture du marché ont été rendus plus douloureux encore par d'autres phénomènes. D'abord, la branche a abordé cette nouvelle situation alors qu'elle était en situation de surproduction. La productivité avait fortement augmenté après la Deuxième Guerre mondiale, tandis que les stocks issus des récoltes record de 1982 et 1983 avaient exacerbé le problème. De plus, la production suisse est désavantagée par des coûts relativement élevés en comparaison internationale. Il n'existe pas de données précises en la matière, mais une analyse réalisée par Agroscope en collaboration avec le réseau international agri benchmark sur la culture de pommes montre des coûts plus élevés en Suisse que dans d'autres pays (Allemagne, Italie, Afrique du Sud et Chili). L'ensemble des facteurs de coûts joue un rôle, et une analyse analogue dans la vitiviniculture donnerait des résultats similaires. En outre, alors qu'un montant d'environ 6 francs constitue en quelque sorte un seuil inférieur

en termes de coûts de production par bouteille en Suisse (voir Encadré 5 en p. 37), ce chiffre correspond au prix à l'importation ou même parfois à la vente de vins importés. Cette comparaison est à envisager avec prudence, car elle ne tient pas compte des différences de qualité: une majorité de vins suisses bénéficient d'une appellation d'origine contrôlée (AOC), ce qui n'est pas forcément le cas des vins importés les meilleur marché.

A cela s'est ajoutée une baisse de la consommation de vin et d'alcool en général en Suisse. Ses effets n'ont pas été compensés par la hausse de la population, et le volume de vin consommé a reculé de 12,7% entre 1991 et 2014, selon les données de l'OFAG. L'évolution des importations – légère baisse en volume sur vingt-cinq ans, mais doublement en valeur – montre cependant un report vers des vins plus chers.

L'interaction de ces forces (recul de la consommation, ouverture du marché, concurrence de produits étrangers au niveau des prix ou intérêt des consommateurs pour des expériences autres que celles que propose le vin suisse) a conduit à une augmentation des parts de marché des vins étrangers en Suisse, de 55,1% en 1991/1992 à 63,2% en 2014, alors que celles-ci avaient un peu diminué dans les années 1980. A l'inverse, les efforts sur la qualité ont certainement contribué à aider les vins suisses à défendre leur place sur le marché.

Les habitudes d'achat ont également évolué. Les enquêtes de M.I.S Trend montrent un léger repli des achats auprès des producteurs (36% des répondants y effectuant au moins la

Figure 10: Evolution de la consommation en Suisse

En hl	1991/1992	2014	Evolution
Vin blanc			
Consommation vin suisse	792 722	492 385	-37,9%
Consommation vin étranger	150 192	388 518	158,7%
Consommation totale	942 914	880 903	-6,6%
Vin rouge			
Consommation vin suisse	577 348	488 699	-15,4%
Consommation vin étranger	1 529 933	1 294 359	-15,4%
Consommation totale	2 107 281	1 783 058	-15,4%
Total (blanc et rouge)			
dont vin suisse	1 370 070	981 084	-28,4%
dont vin étranger	1 680 125	1 682 877	0,2%
Consommation totale	3 050 195	2 663 961	-12,7%

Source: Office fédéral de l'agriculture

moitié de leurs achats en 1999 et 33% en 2013). L'un des canaux de distribution les plus favorables aux vins suisses cède ainsi du terrain. D'ailleurs, la popularité croissante des vols des compagnies à bas coûts en Europe a aussi conduit le public alémanique à s'arrêter moins souvent dans le canton au retour d'un voyage en voiture pour acheter du vin auprès d'un encaveur, observe le secrétaire de la Fédération vaudoise des vignerons.

En parallèle, la part des personnes ayant répondu dans le cadre des enquêtes M.I.S Trend effectuant au moins la moitié de leurs achats de vin dans la grande distribution est passée de 45% en 1999 à 53% en 2013. Le commerce de détail est donc le premier canal de vente de vins en Suisse (voir aussi Encadré 1) et les principaux importateurs appartiennent à ce secteur: Coop et Denner pèsent pour environ 40% des importations. Ainsi, les ventes via un canal dans lequel les vins suisses sont en compétition directe avec les produits importés sont de plus en plus populaires.

Le blanc dans le rouge

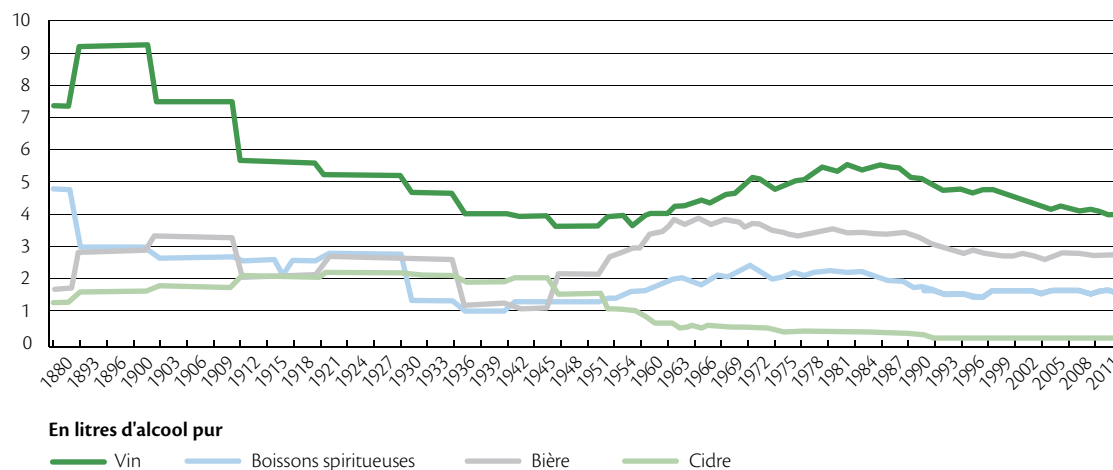
La hausse de la pression des vins importés a été particulièrement marquée sur le marché du vin blanc, du fait du passage d'une situation très protégée à une ouverture quasi totale. Dans un marché en contraction, la consommation de vins blancs étrangers a plus que doublé en termes absolus entre 1991/1992 et 2014, alors que celle des vins blancs suisses a chuté de 37,9%.

Ceux-ci sont ainsi passés de 84,1% à 55,9% de la consommation de vins blancs ou de 26,0% à 18,5% de la consommation totale. Dans les vins rouges et rosés, l'évolution a été moins défavorable aux crus suisses: malgré des volumes en baisse, ceux-ci ont maintenu leurs parts de marché à respectivement environ 27% dans leur segment et 19% du total. Globalement, sur un quart de siècle, les parts de marché des crus suisses sont passées de 44,9% à 36,8%.

Ces changements se lisent également dans la production, qui a nettement plus baissé dans le vin blanc que dans le vin rouge. Entre 1989 et 2014, le recul s'est inscrit à -36,9% pour le premier et à -9,6% pour le second. Cette évolution s'est traduite par une petite révolution dans la révolution: si la Suisse produisait plus de vin blanc en 1989 (60,5%), la part est passée sous la barre des 50% en 2003 (49,9%) et a continué de reculer par la suite (47,5% en 2014). Par contre, toutes provenances confondues, les parts dans la consommation des rouges (environ 67% à 70%) et des blancs (environ 30% à 33%) sont restées relativement stables.

Quant aux importations, leur profil a aussi évolué. En quantité, elles ont diminué de 4,2% entre 1989 et 2014, à 1,9 million d'hectolitres. Les achats à l'étranger de vin rouge (et rosé) en bouteille, ainsi que ceux de blanc en bouteille et en vrac, ont augmenté, mais sans que cela ne compense le recul de l'approvisionnement de rouge en vrac. En valeur, ce report vers des rouges en bouteille, plus onéreux, et dans une moindre mesure l'augmentation des importations de blanc ont conduit à une hausse de 53,6%,

Figure 11: Consommation de boissons alcooliques par habitant en Suisse



Source: Régie fédérale des alcools



ENCADRÉ 1 : « LA PRODUCTION N'A PAS PERMIS DE SATISFAIRE LA DEMANDE EN 2014 »

La consommation de vins suisses dépend aussi de leur disponibilité. Ainsi, la faible récolte 2013 a pesé sur les ventes de crus AOC helvétiques dans la grande distribution en 2014. Celles-ci ont baissé de 2,7% à 243 420 hectolitres, comme le montre le premier rapport de l'Observatoire suisse du marché des vins (voir Chapitre 3). « La production n'a tout simplement pas permis de satisfaire la demande », explique Sébastien Fabbi, directeur de Swiss Wine Promotion. Et par conséquent, le prix de vente moyen a augmenté de 1,1%, à 11,90 francs par litre.

Figure 12 : Ventes de vins AOC suisses dans la grande distribution

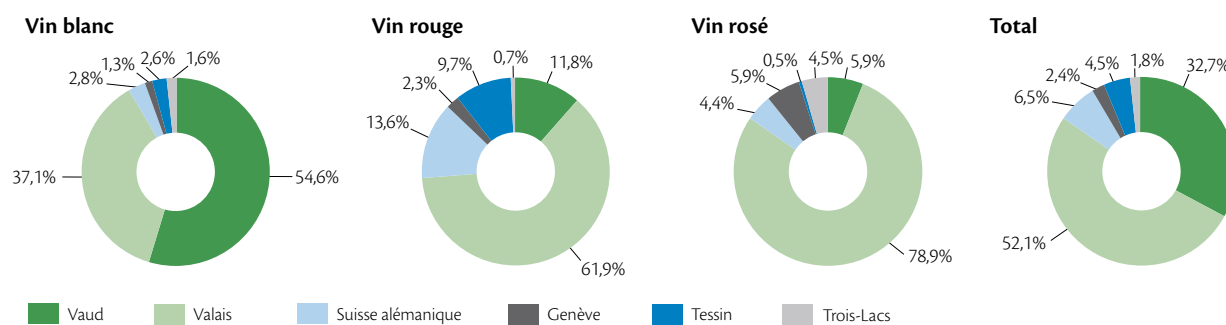
	2012	Part du total	2013	Part du total	2014	Part du total
Vin blanc						
Ventes (hl)	128 370	(51,9%)	128 300	-0,1%	124 270	-3,1%
CHF/litre	11,56		11,64	+0,7%	11,71	+0,6%
Chiffre d'affaires (CHF mio)	148,4	(51,2%)	149,3	+0,6%	145,5	-2,6%
Vin rouge						
Ventes (hl)	78 950	(31,9%)	79 800	+1,1%	77 690	-2,6%
CHF/litre	12,88		12,97	+0,7%	13,31	+2,6%
Chiffre d'affaires (CHF mio)	101,7	(35,1%)	103,5	+1,8%	103,4	-0,1%
Vin rosé						
Ventes (hl)	39 920	(16,1%)	42 010	+5,2%	41 460	-1,3%
CHF/litre	10,01		9,83	-1,8%	9,82	-0,1%
Chiffre d'affaires (CHF mio)	40	(13,8%)	41,3	+3,3%	40,7	-1,4%
Total (blanc, rouge et rosé)						
Ventes (hl)	247 240	(100,0%)	250 100	+1,2%	243 420	-2,7%
CHF/litre	11,73		11,76	+0,3%	11,90	+1,2%
Chiffre d'affaires (CHF mio)	290,1	(100,0%)	294,1	+1,4%	289,6	-1,5%

Source: Observatoire suisse du marché des vins

La hausse des prix a concerné les deux principales catégories: blanc et surtout rouge. Les rosés ont par contre connu une faible érosion, peut-être en raison de l'été pluvieux. Des prix de vente en hausse ont aussi été observés pour la plupart des provenances, Tessin et Genève mis à part. Grâce à ces hausses de prix, le repli des ventes en valeur a été limité à 1,6%, à 290 millions de francs. Les données du premier rapport de l'Observatoire du marché suisse des vins portant sur trois années (2012 à 2014), il est difficile d'en dégager des tendances.

Globalement, ce rapport montre cependant que les blancs sont restés la catégorie la plus présente dans la grande distribution, alors qu'ils sont passés sous la barre des 50% au niveau de la production. De plus, la situation a été plus favorable pour les vins rouges en 2014. Ces derniers se sont vendus en moyenne plus cher et ont bénéficié d'une progression de leur prix un peu plus rapide.

Figure 13 : Parts des régions de production dans les ventes de vins AOC en grande distribution



Source: Observatoire suisse du marché des vins

Au plan régional, plus de la moitié des ventes de rouges suisses AOC en grande distribution ont concerné des vins provenant du Valais. Ce dernier domine également le marché des rosés (près de quatre bouteilles sur cinq). Par contre, Vaud est premier dans les blancs (plus de la moitié). Globalement, le Valais représente la moitié des ventes de vin dans ce canal et Vaud un tiers. Par rapport à leur part dans la production suisse (respectivement 37,2% et 26,4%), les deux premiers cantons vitivinicoles de Suisse sont ainsi surreprésentés dans la grande distribution.

Les ventes de vins AOC dans la grande distribution représentent environ un quart de la consommation totale de crus helvétiques et entre 40% et 45% de leur consommation à domicile. L'Observatoire suisse du marché des vins se base sur des relevés effectués par la société d'études de marché Nielsen, qui inclut des données de grands distributeurs, tels que Coop, Denner, Manor, Globus et Volg. A noter que Landi, Lidl et Aldi ne participent pas aux relevés.

à 1,1 milliard de francs. En parallèle, la part de blanc a triplé en quantité et doublé en valeur, à respectivement 20,7% et 11,9%. Celle de rouge a diminué d'une vingtaine de points de pourcentage en quantité, à 68,1%, tout en restant stable en valeur, à 69,7%.

De plus, le prix moyen des importations en bouteille a augmenté, de respectivement 7,42 francs par kilogramme en 1988 à 8,85 francs en 2014 dans le rouge et de 5,70 francs à 6,15 francs dans le blanc.

Les évolutions dans les autres catégories de produits, vins pétillants d'un côté et vins doux, mistelles et moûts de l'autre, n'ont eu guère d'influence sur le profil des importations. Les premiers ont presque doublé en quantité et gagné 10% en valeur, pour représenter respectivement 9,7% et 17,0% des importations en 2014. Les seconds se sont repliés en quantité (-3,7%) tout en doublant en valeur, mais ne pesaient qu'environ 1,5% des achats à l'étranger.

L'évolution du profil des importations a aussi concerné les provenances. En 1989, les crus français (33,9% en quantité et 67,7% en valeur) étaient clairement les premiers vins étrangers sur le marché suisse. L'Italie arrivait deuxième, avec une part des importations relativement élevée en quantité (28,2%), mais plus faible en valeur (17,1%). L'Espagne était troisième avec une part notable en volume (17,9%) et sensiblement plus basse en valeur (8,0%). Un quart de siècle plus tard, les vins français avaient clairement perdu du terrain au profit de leurs concurrents transalpins. Ceux-ci sont devenus N° 1 en volume dans les importations en 2002. En valeur, ils ont dû attendre plus d'une décennie pour y parvenir, l'Hexagone ayant pu se maintenir en tête jusqu'en 2013 grâce à ses vins pétillants, plus chers que les autres. Mais, en 2014, les vins transalpins étaient clairement premiers dans les importations suisses: 38,4% en quantité et 36,6% en valeur, contre respectivement 21,1% et 33,3% pour la France. Quant aux vins espagnols, ils étaient toujours en troisième position (avec des parts de respectivement 18,6% et 13,5%).

En parallèle au changement à la tête du classement des importations, le marché a aussi été marqué dans les années 1990 par la popularité croissante des vins du Nouveau Monde, essentiellement produits aux Etats-Unis et en Australie, ainsi qu'au Chili et en Afrique du Sud (de 0,8% en 1989 à 13,8% en 2002 en volume et de 1,3% en 1989 à 13,5% en valeur en 2000). La part de ces pays a ensuite baissé (9,4% en poids et 5,2% en valeur en 2014), en raison de replis des Etats-Unis, de l'Australie et du Chili. Par contre, l'Afrique du Sud est parvenue à continuer de gagner des parts de marché.

Logique de qualité

Face à la donne mondialisée, les autorités et la branche ne sont pas restées sans réagir, et l'ouverture du marché s'est accompagnée d'un changement de cap. D'une approche productiviste, la vitiviniculture suisse a basculé dans une logique de qualité. En 1993, a été introduit un système d'AOC et une limitation des rendements. En conséquence, si la quantité de vin produite en Suisse a baissé de moitié entre 1989 et 2014, les surfaces de vignes sont restées stables. Quant au rendement, il a baissé de 99,9 hectolitres par hectare (hl/ha) en moyenne entre 1989 et 1991 à 66,2 hl/ha entre 2012 et 2014.

Cette adaptation était nécessaire; les coûts de production sont plus élevés en Suisse que dans d'autres pays et se différencier des concurrents par des prix plus bas n'est guère possible. Ni même forcément souhaité par les consommateurs. Achetant moins de vin, ceux-ci reportent leurs dépenses sur des vins plus chers. En l'absence de données complètes sur le marché, cela s'observe dans l'évolution de la structure des importations: moins de vrac, plus de bouteilles et hausse du prix des bouteilles.

La mise en parallèle des quantités produites et de leur valeur, selon les comptes économiques du secteur primaire de l'OFS, témoigne également du fait que l'orientation vers des produits de meilleure qualité a permis d'atténuer le choc. Ainsi, sur la période 1999-2014, la baisse de la production s'est inscrite à 28,9%, mais celle des revenus tirés de la production de vin a été limitée à 21,8% à coûts de production constants. En termes nominaux, le repli s'est inscrit à 3,3%, à 408,9 millions de francs. Le rendement par hectare a diminué de 20,7% à coûts constants et de 2,0% en termes nominaux, à 27 570 francs par hectare. Par contre le rendement par litre a augmenté de 9,7% à coûts constants et de 35,6% en termes nominaux, à 4,38 francs.

Les disparités entre cantons et régions sont importantes. Ainsi, par exemple, le Tessin (quatrième canton viticole) est parvenu à naviguer à contre-courant, avec un léger repli, -1,3% entre 1999 et 2014, de la quantité produite (hausse de 14,3% entre 1989 et 2014), pour une valeur de la production en progression de 41,9% en termes nominaux (+1,2% à coûts constants). Autre différence: tendanciellement, les replis ont été plus importants de ce côté-ci de la Sarine que côté alémanique. Enfin, des grands cantons vitivinicoles, Vaud est celui qui affiche les rendements par hectare (33 113 francs) et par litre (5,07 francs) les plus élevés.

ENCADRÉ 2 : RÈGLES AOC ET CONTRÔLES

L'idée de faire passer un vin pour un autre existe depuis l'Antiquité. Certains imitaient les amphores d'un concurrent, tandis que d'autres utilisaient des subterfuges lors de la production pour travestir le goût de leur raisin. Déjà critiqués jadis, de tels usages ont perduré jusqu'à l'époque contemporaine. De petits vins peuvent ainsi devenir de grands crus, que ce soit à l'occasion d'un mélange ou simplement du remplissage d'une bouteille ornée d'une étiquette portant un nom prestigieux. Dans de rares cas, la fraude peut consister en l'ajout d'additifs plus ou moins toxiques, comme, dans les années 1980, de diéthylène glycol en Autriche ou, plus grave, d'alcool méthylique en Italie. Il s'agit bien évidemment de procédés illicites, les conditions de production, d'éventuels mélanges et l'utilisation de noms étant réglementés un peu partout dans le monde.

En Suisse, notamment, les quantités pouvant être produites, les dénominations, les conditions permettant de porter le label appellation d'origine contrôlée et les conditions dans lesquelles le coupage de vin est admis sont réglementées par la législation fédérale et des dispositions cantonales (cf. Annexes 1 et 2). Les appellations sont des signaux importants pour les consommateurs, à qui ils permettent d'apprécier la provenance, la qualité et les conditions de production. Afin de vérifier la bonne application des dispositions légales, la Suisse s'est dotée en 1945 d'une Commission fédérale de contrôle du commerce des vins (CFCCV), remplacée en 2009 par une fondation indépendante, le Contrôle suisse du commerce des vins (CSCV). De plus, le système est devenu bipolaire en 2012 et permet aux cantons de faire inspecter leurs vigneron-encaveurs par leur organe de contrôle des denrées alimentaires ou un organisme spécialisé, l'Organisme intercantonal de certification (OIC). Cette dernière option est utilisée par les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

En 2014, la branche et les autorités cantonales et fédérales ont commencé à réfléchir à un renforcement de ce dispositif. Ces démarches ont suivi les remous autour d'irrégularités identifiées entre 2005 et 2008 dans les caves Giroud en Valais. Au-delà des querelles sur les quantités concernées (moins de 0,03% des quantités encavées sur la période, selon l'intéressé) et l'absence d'intention invoquée par le patron de l'entreprise, ce cas a surtout conduit les spécialistes à s'interroger sur l'efficacité de la coordination entre autorités nationales, cantonales et intercantionales. Le système n'est pas inopérant: c'est par exemple à la suite d'un contrôle du CSCV qu'a été ouverte une enquête pour une fraude présumée concernant des excédents de quotas sur La Côte. Mais certaines faiblesses du dispositif ont été relevées, en particulier au niveau de la communication entre les différents offices impliqués.

Ainsi, les compétences en termes de contrôles et de sanctions sont souvent séparées, comme l'a observé un rapport du Contrôle fédéral des finances (CCF). Si la pratique a changé depuis, jusqu'en mars 2014, les cas de manquements observés par le CSCV ou l'OIC étaient signalés aux autorités cantonales, mais celles-ci ne les informaient pas systématiquement en retour de leurs décisions. Le CCF a aussi estimé que le fait que les inspecteurs n'aient pas accès aux comptabilités financières ou aient un accès semble-t-il restreint aux données des offices cantonaux de l'agriculture ne leur permet pas d'effectuer tous les examens nécessaires.

Souvent, les irrégularités sont le fruit d'erreurs humaines ou de négligences administratives, plutôt que d'une volonté délibérée de tromper le consommateur, comme le relevait en juin 2015 le chimiste cantonal genevois lors de la présentation à la presse du rapport d'activité du CSCV et des chimistes cantonaux. Mais ces questions sont hautement sensibles et le moindre soupçon peut donner lieu à une polémique sans proportion avec les faits. Pour minimiser ce risque, il est indispensable que le système fonctionne parfaitement.

Le CSCV, l'OIC et les chimistes cantonaux se sont entendus pour renforcer leur collaboration début 2014. Une meilleure coordination entre le CSCV et l'OIC, qui peuvent être amenés à contrôler séparément des entreprises qui sont pourtant en affaires, est d'ailleurs demandée par la Commission de gestion du Grand Conseil valaisan dans un rapport publié au printemps 2014. Dans le canton de Vaud ou en Valais, les idées d'un renforcement des contrôles ou de sanctions plus lourdes ont aussi été évoquées. Quant à l'Office fédéral de l'agriculture, il a lancé une analyse approfondie du contrôle de la vendange et du commerce des vins. A l'heure d'écrire ces lignes, des recommandations étaient attendues pour l'été 2015.

Aucune comparaison n'est possible en fonction de la couleur du vin, les comptes économiques du secteur primaire ne donnant pas de détails sur ce point.

Franc fort et tourisme d'achat

A court terme, la vitiviniculture suisse souffre d'un autre facteur : la force du franc, en particulier face à l'euro. Celle-ci augmente la compétitivité au niveau des prix des vins importés, rappelle Thierry Walz, directeur des caves Uvavins à Tolochenaz. Entre 2007 et 2011, l'euro avait en effet perdu 25% de sa valeur face au franc. Durant trois ans, les vins suisses ont ensuite bénéficié d'une certaine protection grâce au cours plancher fixé en 2011 par la Banque nationale suisse (BNS), à 1,20 franc pour 1 euro. Ce plancher a été abandonné en janvier 2015, permettant à l'euro de reculer à environ 1,05 franc (fin juillet 2015), portant à environ 40% sa perte de valeur par rapport à la devise helvétique depuis 2007. A l'heure d'écrire ces lignes, le recul manquait pour apprécier les effets sur la vitiviniculture suisse.

Durant les premières années de « franc fort », les effets de l'appréciation de la devise helvétique ont plutôt été sensibles au niveau des prix de vente et des marges des producteurs, plutôt que sur le plan des volumes. En effet, les vins suisses avaient conservé leurs parts de marché grâce à des actions promotionnelles, facilitées par l'écoulement des stocks résultant de la récolte record de 2011.

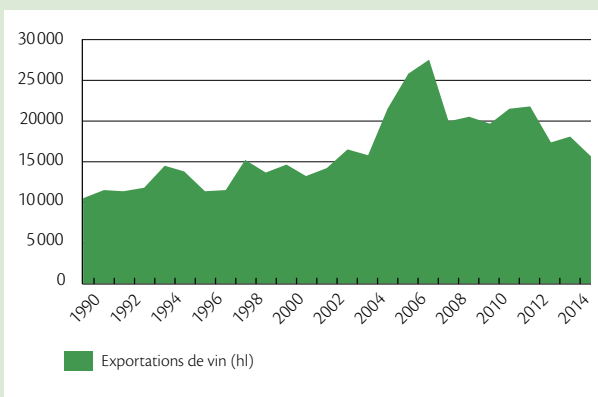
Au niveau des prix de vente en grande distribution, les données de l'Observatoire vaudois du marché des vins montrent une baisse de l'ordre de 5% à 10% pour les vins blancs vaudois entre début 2010 et le printemps 2014. Lavaux (y.c. Dézaley et Calamin) et le Chablais ont été plus touchés que La Côte, tandis que les autres régions sont globalement restées à l'écart de cette évolution. De plus, les prix des bouteilles vendues fluctuent fortement, avec une tendance à grimper en fin d'année, et l'estimation de l'évolution dépend fortement de la nature du prix considéré (moyenne mensuelle, moyenne annuelle mobile). Par contre, les prix en grande distribution semblent s'être stabilisés, ou même avoir connu une remontée en 2014, selon le premier rapport de l'Observatoire suisse du marché des vins (voir Encadré 1 et Chapitres 2 et 3).

A cela s'ajoute un phénomène qui n'est pas pris en compte dans les statistiques : le tourisme d'achat. Il n'existe pas de mesure officielle, mais une estimation peut être faite sur la base d'enquêtes publiées

ENCADRÉ 3 : LE DIFFICILE DÉCOLLAGE DES EXPORTATIONS

Au cours du dernier quart de siècle, les exportations de vins suisses ont connu deux phases. De 1989 à 2006, elles ont été multipliées par 2,5, passant de 10 439 à 27 332 hectolitres (hl). Ensuite, elles se sont repliées de 43%, pour s'inscrire à 15 467 hectolitres. Cependant, au cours des années 2000, la part des ventes à l'étranger dans la production est restée relativement stable, entre 1% et 2%.

Figure 14 : En repli depuis 2007



Source : Administration fédérale des douanes

Une autre évolution a rejoint le changement de la structure de la production : un vin blanc prépondérant en 1989 (70,5%), mais une part de rouge en hausse continue. Celle-ci représentait 49,9% en 1996 et 57,3% en 2014. Il n'est pas possible de chiffrer quels cantons sont les plus concernés, les statistiques de l'Administration fédérale des douanes ne donnant pas ce détail. De plus, les chiffres pourraient être fortement influencés par le lieu d'implantation d'importantes sociétés de négoce.

Au niveau des destinations, l'évolution la plus notable est la hausse en termes absolus et relatifs des ventes en Asie. Celle-ci sont passées de 5,4% des exportations en 1989 à 21,2% en 2014. Le principal marché reste cependant l'Europe, dont la part a varié entre 70% et 90% au cours du dernier quart de siècle.

depuis quelques années par la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS), croisées avec les statistiques de l'OFS sur le budget des ménages. Ainsi, les Suisses ont consacré en 2012 quelque 207 millions de francs aux achats à l'étranger de boissons alcoolisées. Dans leur budget, le vin représente 80% des dépenses pour cette catégorie de produits, ce qui permet d'estimer les achats de vin à l'étranger à environ 165 millions de francs.

En litres, la quantité dépend du prix payé, qui n'est pas connu. Il est cependant possible d'établir une fourchette approximative. Ainsi, sur la base de 1 euro à 1,20 franc (cours prévalant en 2012) et d'un budget de 6,25 francs par litre (correspondant environ au prix payé par les ménages en France) ou de 11,50 francs (85% – soit la différence de prix des boissons alcoolisées entre la Suisse d'un côté et l'Allemagne et la France de l'autre – de 13,50 francs, prix moyen payé par les ménages suisses entre 2009 et 2012), les achats hors de nos frontières peuvent être estimés entre 14,3 et 26,4 millions de litres, ou l'équivalent de quelque 5% à 10% de la consommation globale en Suisse.

Selon les enquêtes de la CI CDS, le tourisme d'achat (hors commerce en ligne) a augmenté entre 2012 et 2013 de 6%. Les achats en supermarché ont même progressé de 14%. La hausse des achats de boissons alcoolisées n'a pas été indiquée.

Vaud au premier rang

En tant que principal canton producteur de vin blanc en Suisse, Vaud a été l'un des plus touchés par la baisse de la production. En volume, le repli s'est inscrit à -54,0% entre 1989 et 2014. Dans l'autre grand canton viticole, le Valais, la diminution a également été importante: -51,7% sur cette période. Dans les autres cantons romands, les reculs ont été un peu moins marqués, mais s'inscrivent tout de même entre -40% et -50% (moyenne romande: -46,7%). Outre-Sarine, ils ont été moins prononcés (-25,2% en moyenne). Les quantités produites sont cependant très volatiles et la mesure de leur évolution peut ainsi fortement varier en fonction des années de départ et de fin choisies. Mais, sur une longue durée, la direction est claire.

En termes de catégorie de vin, la production de blanc vaudois (-59,8%) a plus reculé que celle de rouge (-28,1%). Au vu de la

Figure 15: Evolution de la production des principaux cépages dans le canton de Vaud

En hl	2000	2014	Evolution
Cépages blancs	281 222	174 136	-38,1%
Chasselas	273 056	163 124	-40,3%
Chardonnay	2 613	2 413	-7,7%
Pinot gris / Malvoisie	1 808	1 894	+4,8%
Doral	102	1 737	+1 606,5%
Pinot blanc	1 026	917	-10,7%
Sauvignon blanc	23 049	71 113	+208,5%
Autres cépages blancs	2 387	3 340	+39,9%
Cépages rouges	91 785	70 588	-23,1%
Pinot noir	40 640	25 996	-36,0%
Gamay	46 774	23 245	-50,3%
Gamaret	1 606	7 159	+345,7%
Garanoir	1 715	6 498	+279,0%
Merlot	244	2 361	+866,5%
Galotta	0	977	-
Autres cépages rouges	806	4 352	+440,1%
Total classes 1, 2 et 3	373 007	244 725	-34,4%

prédominance du vin blanc dans le canton, elle représente environ 90% des 289 785 hectolitres de production perdus en un quart de siècle. En tant que principal cépage du vignoble vaudois, le chasselas est bien entendu au premier rang. Entre 2000 et 2014 (pas de données détaillées disponibles avant 2000), la production de raisins de ce type a reculé de 40,3%. Des diminutions marquées s'observent également dans les principaux cépages rouges, le pinot noir (-36,0%) et le gamay (-50,3%).

Quelques cépages, comme le doral dans les blancs et les gamaret et garanoir dans les rouges, ont permis d'amortir le repli. Au final, contrairement au vignoble suisse dans son ensemble, le canton reste dominé par le blanc, même si l'importance de ce dernier a reculé, de 81,7% en 1989 à 71,4% en 2014.

Par contre, comme en Suisse, sur l'ensemble de la production, les efforts en termes de qualité ont permis d'atténuer la baisse en valeur. De plus, des différences entre les régions vitivinicoles du canton sont clairement perceptibles.





2. Blanc au sud, rouge au nord

LES VIGNES VAUDOISES SE RÉPARTISSENT SUR HUIT RÉGIONS. CHACUNE A SON PROFIL, EN RAISON DE SA TOPOGRAPHIE ET DE SA PRODUCTION. LE SUD DU CANTON (LA CÔTE, LAVAUX, DÉZALEY, CALAMIN, CHABLAIS), D'OÙ PROVIENNENT 90% DU VIN VAUDOIS, EST FORTEMENT ORIENTÉ VERS LES CÉPAGES BLANCS, CHASSELAS EN TÊTE. À L'INVERSE, LE NORD DU CANTON (BONVILLARS, CÔTES-DE-L'ORBE, VULLY) EST PLUS ORIENTÉ VERS LE ROUGE. DE SORTE QUE LA SITUATION DIFFÈRE D'UNE RÉGION À L'AUTRE.

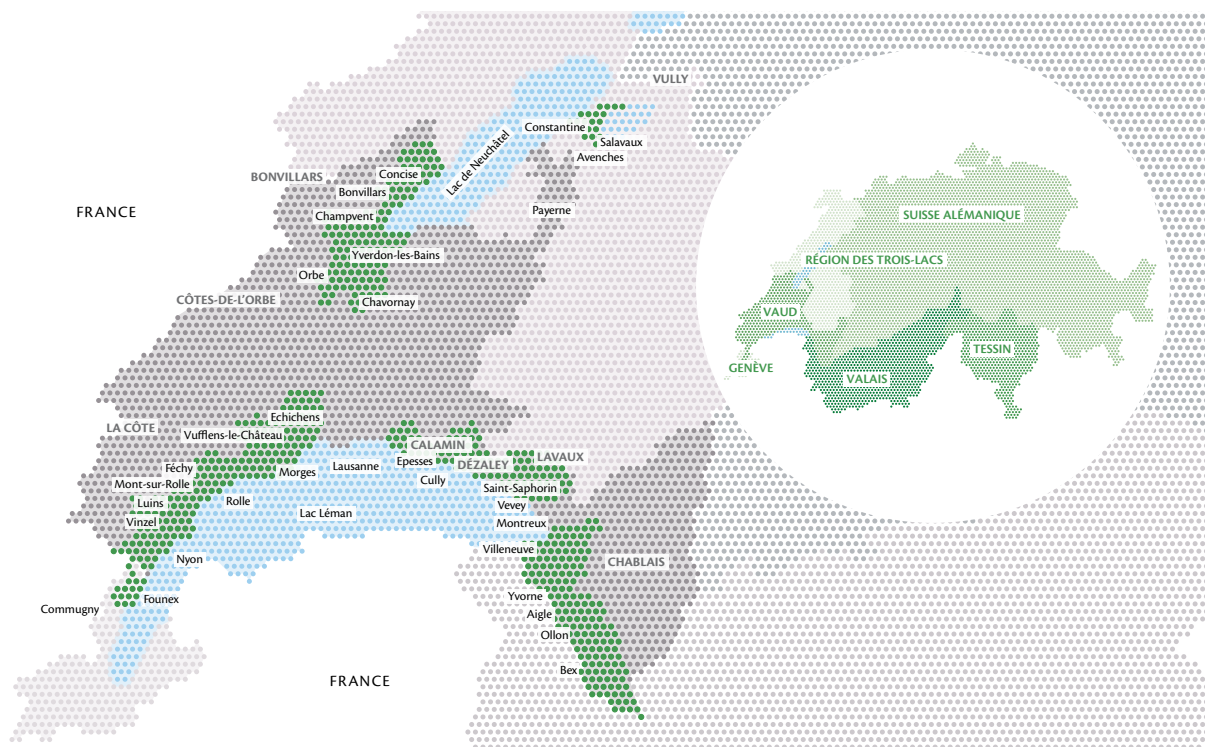
90% de la production vaudoise dans le sud du canton

Un canton, mais huit régions, huit réalités et huit destins finalement assez différents au cours du dernier quart de siècle. Cinq de ces régions sont dans la moitié sud du canton, au bord du Léman ou le long des derniers kilomètres du Rhône avant que celui-ci ne se jette dans le lac. Elles sont les plus étendues et aussi celles dont les noms sont les plus fréquemment associés à la vitiviniculture vaudoise. La première en termes de production (les parts selon la surface sont proches) est La Côte (53,7% de la production en 2014). Lavaux est deuxième (19,5%), auquel s'ajoutent les deux régions englobées dans la même aire

géographique, Dézaley (1,7%) et Calamin (0,6%), tandis que le Chablais est troisième (14,4%). Ces cinq régions totalisent 89,8% de la production.

Les trois autres régions sont situées dans la moitié nord du canton. Bonvillars, sur la rive sud du lac de Neuchâtel, représente 5,0% de la production et les Côtes-de-l'Orbe, à cheval sur les districts du Jura-Nord vaudois et de Morges, 4,2%. Enfin, le Vully vaudois, situé entre le nord du lac de Neuchâtel, le lac de Morat et la région homonyme dans le canton de Fribourg, compte pour 1,1% de la production. Le cas de cette région est un peu particulier puisqu'elle travaille en matière vitivinicole la main dans la main avec son voisin homonyme fribourgeois.

Figure 16: Un canton, huit régions



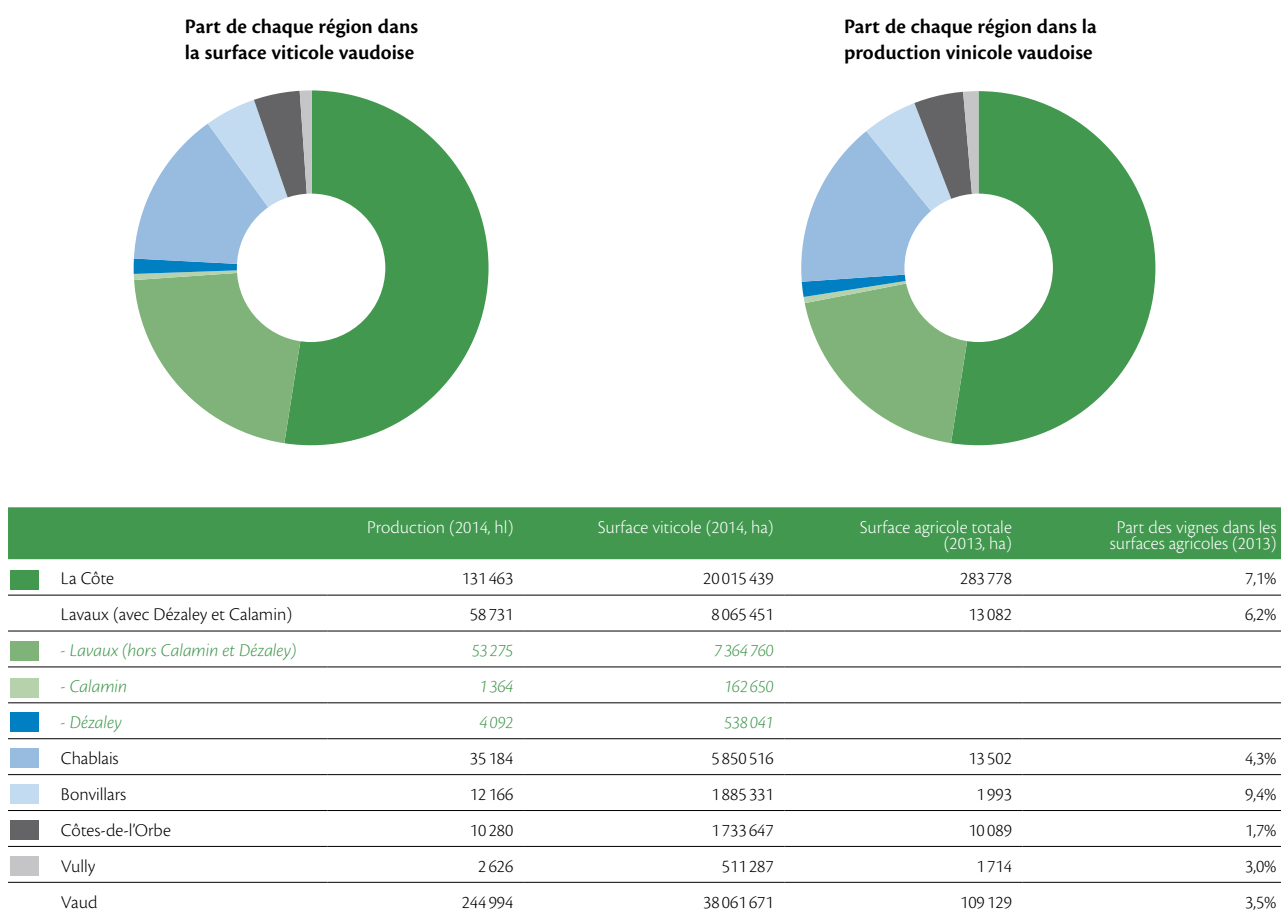
3,5% de la surface agricole du canton

Aussi importante que soit la vitiviniculture dans le canton, il serait erroné de cantonner l'agriculture vaudoise à cette seule activité. En effet, celle-ci représente 3,5% de la surface agricole utile du canton, une part certes plus élevée que dans 22 autres cantons, mais sensiblement plus basse que dans le Valais (13,2%), à Genève (12,6%) et au Tessin (7,6%). En effet, l'essentiel des terres agricoles vaudoises est affecté aux céréales, aux pommes de terre, aux plantes industrielles, aux fruits et légumes et aux prairies. Cela s'explique avant tout par le fait que le canton est un producteur agricole important au niveau suisse, deuxième derrière Berne et premier dans la production végétale. En particulier, Vaud se distingue par l'importance de ses cultures maraîchères.

A l'intérieur du canton, la situation est cependant très contrastée. Du fait que certaines communes sont très étendues et que leur territoire n'est pas homogène, la part de la viticulture dans les surfaces agricoles varie fortement d'une localité à l'autre. Dans certaines communes de La Côte ou de Lavaux, elle peut dépasser 60% ou même 80%. Ce sont cependant des cas particuliers: sur l'ensemble des communes viticoles du canton, la moyenne s'inscrit à 9,0%.

Le même constat s'applique aux régions viticoles. Ainsi, mis à part les cas particuliers de Calamin et Dézaley dans Lavaux (des régions homogènes, dont la surface est relativement restreinte et qui sont spécialisées dans la vigne), celle qui présente la plus élevée de vignobles dans sa surface agricole est... Bonvillars (9,4%), dans le district du Jura-Nord vaudois.

Figure 17: Un canton, huit régions



Un dixième de l'agriculture vaudoise

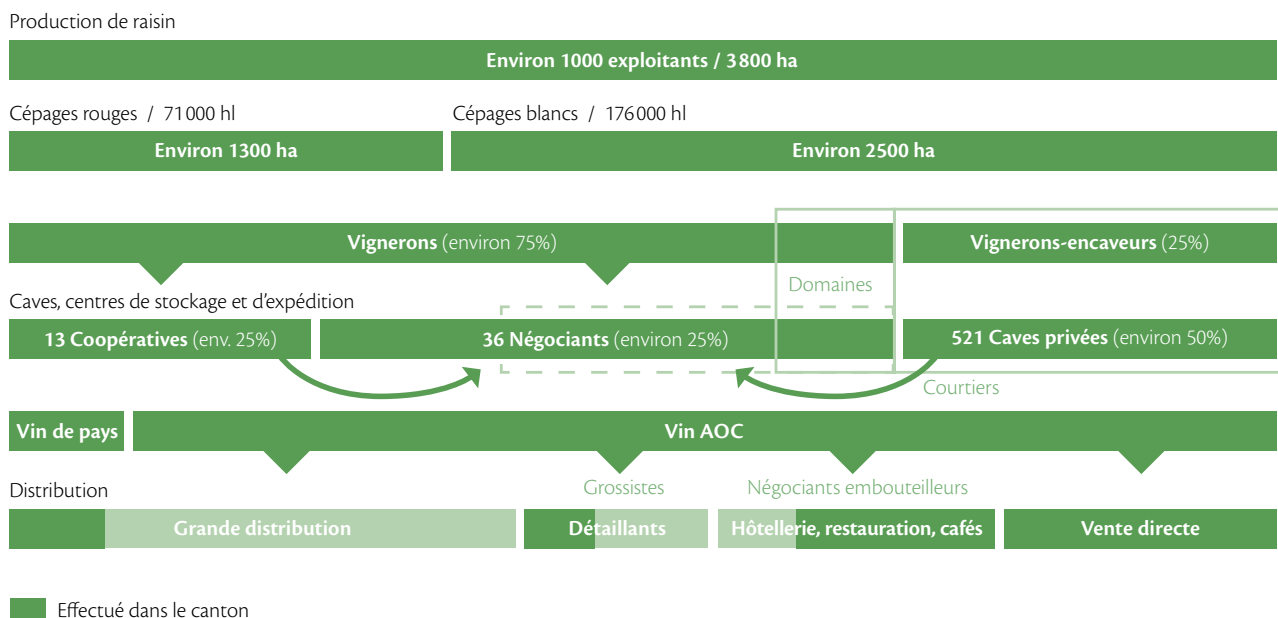
La vitiviniculture est plus productive et requiert moins de surface que d'autres cultures. Son poids dans les revenus des activités agricoles est ainsi plus élevé que la part des superficies qu'elle utilise: 125,1 millions de francs en 2014 ou 10,9% des 1,1 milliard que représente la production agricole vaudoise selon les comptes économiques du secteur primaire de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Moins gourmande en surface, la branche l'est par contre plus en main-d'œuvre. Avec 3256 emplois en 2012, la vitiviniculture représente 24,0% du total dans le secteur primaire ou 0,8% du total des emplois dans le canton, selon la Statistique structurelle des entreprises (STATENT). En nombre d'équivalents plein-temps (2064,6), les parts correspondantes sont légèrement plus basses (respectivement 22,2% et 0,6%).

La STATENT ne reflète pas forcément fidèlement l'activité vitivinicole exercée de manière accessoire. Le total des personnes actives dans la branche est donc vraisemblablement supérieur. L'Interprofession de la vigne et des vins suisses recense pour sa part dans le canton quelque 3568 vigneron et 515 encaveurs et vigneron-encaveurs.

Il n'existe pas de mesure de la valeur ajoutée de la vitiviniculture (ni dans le canton ni au plan national), les seuls chiffres de cette nature étant la valeur ajoutée du secteur primaire et le produit intérieur brut (PIB) vaudois calculés par l'Institut CREA de macroéconomie appliquée de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne. Avec une valeur ajoutée d'un demi-milliard de francs, le secteur primaire vaudois représente environ un pour-cent de l'économie du canton. La part de la vitiviniculture est donc d'environ un dixième de ce pour-cent de l'économie vaudoise.

Figure 18: Structure de la filière vins dans le canton de Vaud



Source: AGRIDEA

Schéma original basé sur des données de 2009 et adapté avec des données de 2014. Les dimensions ne reflètent pas forcément les grandeurs et les proportions effectives.

Mais l'importance de la vitiviniculture pour le canton est bien supérieure à cela. Cette branche est essentielle aux paysages et constitue donc l'un des éléments de la proposition du tourisme vaudois. Les vins et la tradition vitivinicole sont aussi des figures emblématiques du canton et font partie des ambassadeurs qui le représentent hors de ses frontières.

Multipllicité d'acteurs différents

De la vigne à la bouteille, la vitiviniculture vaudoise est composée d'une multitude d'acteurs très différents. D'abord, au niveau de la production de raisins, il existe deux grands types de vigneron : celui qui produit des raisins qu'il vend à des tiers (coopératives, négociants, autres vigneron) et celui qui vinifie et élève son vin lui-même, le vigneron-encaveur. Selon une analyse du secteur agricole vaudois réalisée par AGRIDEA (Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural, une organisation suisse active notamment dans la formation et le conseil dans le domaine agricole) et publiée en 2011, ces derniers représenteraient environ un quart de la production vaudoise, une part qui atteint même 80% dans Lavaux. Les frontières entre catégories ne sont pas étanches, un vigneron-encaveur pouvant, par exemple, vendre une partie de sa production afin de financer son activité. D'ailleurs, parmi ces derniers, rares sont ceux qui valorisent eux-mêmes l'entier de leur production, selon AGRIDEA.

A l'étape suivante, celle de l'élaboration de vin, on retrouve naturellement les vigneron-encaveur, ainsi que des coopératives et des négociants. Schématiquement, le vigneron-encaveur valorise sa production, la coopérative celle de ses membres et le négociant celle qu'il achète (du vin vaudois, mais aussi d'autres vins suisses et des vins étrangers). A nouveau, les frontières ne sont pas étanches : certains négociants produisent une part notable de leur raisin (équivalent à environ 25% de la production en 2009), certaines coopératives opèrent largement comme des négociants tandis que des vigneron-encaveur peuvent aussi être membres de coopératives et travailler comme des négociants en complétant leur récolte avec celle d'autres vigneron. De par ces frontières peu étanches, la part des différentes catégories dans l'ensemble du marché est difficile à estimer. Les négociants seraient cependant centraux dans ce domaine : AGRIDEA évalue à 60% leurs parts dans les ventes de vins vaudois. Hors canton, le premier revendeur de vin en Suisse, le groupe Coop, dispose également de sa propre unité de vinification et de mise en

ENCADRÉ 4 : DE LA VIGNE À LA BOUTEILLE

Le vin est une boisson issue de la fermentation alcoolique, totale ou partielle, de raisins frais, foulés ou non, ou de moût, c'est-à-dire du jus du raisin non fermenté, obtenu naturellement (récupération au bas de la cuve) ou par des procédés physiques (fouillage ou pressurage). Sa fabrication s'organise en trois grandes étapes, la viticulture, la vinification et l'élevage.

Viticulture

La viticulture concerne la culture de la vigne et la récolte de ses fruits, les raisins (vendanges). Les techniques mises en œuvre dépendent de plusieurs paramètres, le cépage, les attaques de parasites ou de maladies, le climat, l'altitude, la nature du sol, la configuration du terrain ou le rendement recherché. La récolte consiste à détacher les grappes de la vigne ou à faire tomber les grains à l'aide d'un système mécanique. Une récolte peut se faire en une ou plusieurs fois et le moment choisi a un impact sur la composition du vin.

Vinification

Une fois vendangé et acheminé en cave en utilisant divers récipients, le raisin pourra être vinifié. Cette opération se décompose elle-même schématiquement en plusieurs sous-étapes. Les grains de raisin doivent d'abord être séparés des rafles, les tiges fibreuses qui portent la grappe, et d'autres déchets végétaux. Ils sont ensuite écrasés délicatement, afin d'en faire sortir la pulpe et le jus sans écraser les pépins. Cette étape a pour nom égrappage-fouillage.

Ensuite, pour produire du vin rouge, cette bouillie est fermentée puis pressée. C'est cette fermentation avec les peaux et la pulpe qui lui confère sa couleur. Pour le vin blanc, le pressurage précède la fermentation.

Elevage

Survient ensuite la phase d'élevage du vin. C'est-à-dire que le jus alcoolisé produit durant la vinification, qu'il soit blanc ou rouge, est ensuite placé dans des tonneaux ou des cuves pour le vieillissement. Ensuite, le vin est filtré et mis en bouteilles.

Dans la fabrication de certains vins, une partie de ces étapes peut être omise ou arrêtée plus ou moins tôt. De plus, le contrôle des températures, la taille des cuves, leur matière et les temps de fermentation sont très importants. L'utilisation d'additifs peut également influencer le goût du vin, de même que des procédés de coupage ou d'assemblage (mélange entre cépages de même provenance ou de provenances différentes).

bouteilles, tandis que de nombreux négociants importants hors du canton commercialisent également du vin vaudois.

Vient ensuite l'étape de la vente en gros, dans laquelle interviennent les vigneron-encaveurs – ou plutôt leurs caves privées –, les négociants, les coopératives, ainsi que des grossistes, des négociants embouteilleurs et des courtiers. Puis, à l'étape de la vente de détail, se retrouvent la grande distribution (en particulier Coop et Denner), des détaillants spécialisés, la vente directe (caves privées de vigneron-encaveurs, magasins de coopératives ou de négociants), ainsi que le circuit hôtellerie-restauration-cafés (en abrégé, HORECA).

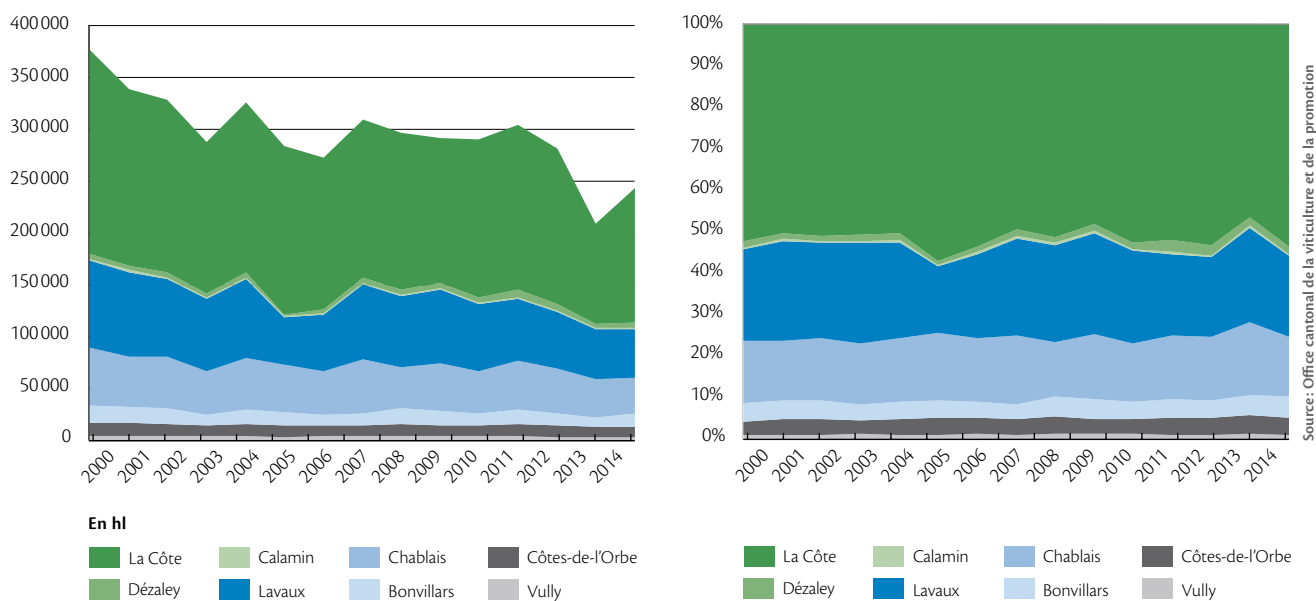
De 149 appellations à huit régions vitivinicoles

Le découpage du territoire cantonal constitue un autre grand axe de l'organisation de la branche. Les huit désignations de

régions définissant les régions et appellations d'origine contrôlée (AOC) vaudoises sont issues d'une réforme de la réglementation cantonale survenue en 2009 (et amendée en 2013). A cette occasion, les 149 appellations de communes et de lieux de production vaudoises ont été supprimées au profit des seules appellations de régions (plus de détails dans l'Annexe 1). Cependant, au sein de ces dernières, les lieux de production auparavant liés à une AOC spécifique peuvent continuer à être mentionnés sur les étiquettes à côté de l'indication de l'AOC de la région, à condition toutefois de respecter des conditions précises de qualité et d'élaboration. De plus, en 2013, deux appellations de lieux ont été réintroduites pour deux vignobles de Lavaux: Dézaley et Calamin.

Cette réforme des appellations avait pour but de rendre les dispositions cantonales régissant les AOC compatibles avec l'évolution du droit fédéral. Réduire le nombre d'AOC a permis d'augmenter la surface des territoires liés à chacune (la surface

Figure 19: Evolution de la production selon les huit appellations vaudoises



totale est restée inchangée) et de rendre caduque la question des assemblages entre vins AOC de lieux différents. En effet, avant 2009, la part de vin provenant du lieu d'après lequel l'AOC était nommée devait être d'au moins 51%, le reste (49% au maximum) pouvant provenir de vin (répondant également aux critères AOC) produit dans la même région. De plus, il était aussi possible d'ajouter jusqu'à 10% de vin de coupage (suisse ou vaudois). En d'autres termes, compte tenu de la possibilité de coupage, au moins 90% devaient provenir de la région abritant le lieu nommant l'AOC et 51% au moins du lieu proprement dit. Cette part de 90% se retrouve dans le cadre en vigueur depuis 2009: ainsi, au moins 90% du contenu doit provenir de la région de l'AOC. La possibilité d'ajouter jusqu'à 10% de vin de coupage subsiste, celui-ci devant être de classe équivalente et d'origine vaudoise dans le cas du blanc et vaudoise ou suisse s'il s'agit de rouge. De plus, pour pouvoir porter une mention du nom du lieu de production, au moins 60% du vin doit provenir de ce lieu (auquel s'ajoutent jusqu'à 40% de vin de la même région).

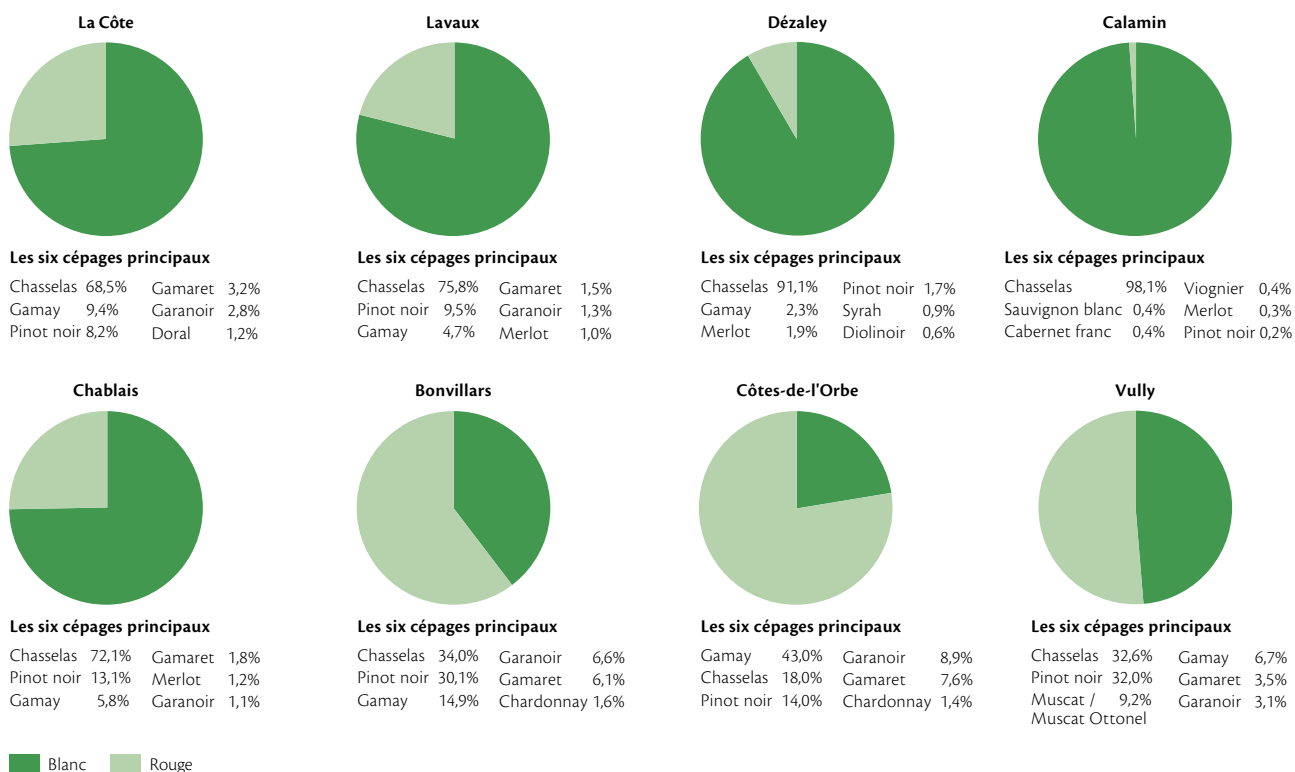
Enfin, le règlement de 2009 a introduit des critères de qualité supplémentaires (pas de coupage, teneur en sucre, lieu de production) pour pouvoir obtenir les mentions « Grand cru » ou « Premier grand cru ».

Blanc au sud, rouge au nord

Ces huit régions ne diffèrent pas uniquement par leur taille et leur surface. Les profils en termes de cépages, de parts de vins blancs et de vins rouges dans la production et d'évolution de ces dernières varient aussi d'une région à l'autre.

Première différence: le blanc est majoritaire dans les cinq régions du sud, alors que le rouge domine dans celles du nord du canton. 73,8% de la production de La Côte est constituée de vin blanc (en 2014), 79,0% dans Lavaux, 91,5% pour le Dézaley, 98,9% pour le Calamin et 74,6% dans le Chablais. Le Vully est un peu à

Figure 20: Production et cépages régionaux



Source: Office cantonal de la viticulture et de la promotion

cheval, avec une production de rouge (51,3%) légèrement plus importante que celle de blanc (48,7%). Par contre, le rouge domine à Bonvillars (60,2%) et dans les Côtes-de-l'Orbe (77,4%). En termes de répartition des surfaces, les parts consacrées aux cépages blancs et noirs sont similaires à celles observées dans la production.

Ces régions diffèrent également au niveau de leur terroir, de la nature de leur sol, de la pente des vignobles, de l'exposition et de l'ensoleillement, de l'altitude, de la pluviosité, d'autres facteurs climatiques, etc. Ainsi, comme le relève l'Etude des terroirs viticoles vaudois, de nombreuses parcelles de La Côte et de Lavaux (y.c. Dézaley et Calamin) sont favorisées en termes de combinaison entre chaleur, exposition solaire et protection contre les vents. La nature des sols peut, quant à elle, varier fortement au sein des régions. Toutes ont cependant en commun de porter l'empreinte des glaciers alpins: plus de 60% des surfaces du vignoble vaudois sont issues de la moraine alpine, caillouteuse ou compacte. Enfin, dans le canton, la pluviométrie moyenne annuelle peut varier de près de 50% entre le vignoble des Côtes-de-l'Orbe et la Riviera vaudoise (Vevey-Montreux), qui est la zone la plus arrosée du vignoble vaudois en raison la proximité du relief.

Une autre différence entre régions réside dans l'évolution de la production au cours de ces dernières années. Par rapport à une baisse moyenne de 35,5% de la production dans le canton entre 2000 et 2014, les régions du nord du canton sont moins touchées (Bonvillars: -27,3%, Côtes-de-l'Orbe: -19,6% et Vully: -27,2%). Par contre, les régions du sud du canton ont été plus concernées: Lavaux (y.c. Calamin et Dézaley): -41,6%, La Côte: -33,9% et Chablais: -37,6%.

En termes de débouchés et de santé économique, les profils des cinq régions de la moitié sud du canton et des trois autres diffèrent fortement. Pour ces dernières, le fait que leurs productions soient moins conséquentes facilite l'écoulement. D'autres facteurs interviennent. Notamment, le Vully profite de la demande touristique estivale dans la région du lac de Morat, décrit Pascal Wulliamoz, chef ad interim de l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion. Les vins de Bonvillars bénéficient d'une bonne diversification entre rouges, rosés et spécialités blanches, observe Thierry Walz, directeur de la société coopérative Uvavins-Cave de La Côte. Les Côtes-de-l'Orbe, moins réputées,

ont dû faire un effort sur la qualité et leurs rouges se vendent bien. Quant aux cinq autres régions, très axées sur le vin blanc (chasselas), elles ont ressenti les effets de la baisse volontaire de la production, de l'ouverture du marché, plus récemment de la force du franc, qui a rendu les importations plus compétitives en termes de prix, et de la concurrence des vins étrangers, en particulier en Suisse alémanique.

Inégaux devant les stocks

Cette évolution est perceptible dans l'état des stocks. Si la situation s'est quelque peu détendue en 2013, grâce à la faible récolte, à des actions de déstockage et à un rebond de la consommation, ces dernières années ont souvent été caractérisées par des stocks trop importants. Globalement, entre 2003 et 2014, les réserves ont ainsi dépassé la durée de couverture de la consommation « idéale » selon l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion, 15 à 16 mois pour le blanc et 18 mois pour le rouge, respectivement 8 et 12 années sur 12.

Sur l'ensemble de la production, la durée de couverture idéale s'inscrit en moyenne (pondérée selon la production) à 17,3 mois et les stocks ont dépassé ce seuil 6 années sur 12. Avec une moyenne de 17,7 mois entre 2003 et 2014, l'excédent de stock n'était cependant pas extrêmement élevé. Une analyse fine montre qu'il était inégalement distribué.

Les trois régions du nord du canton, Bonvillars, Côtes-de-l'Orbe et Vully, ne sont ainsi guère concernées par cette problématique. Les années durant lesquelles les stocks ont dépassé la couverture « idéale » de la consommation constituent des cas isolés. Et ce, aussi bien dans les rouges, leur production phare, que dans les blancs.

A l'inverse, la problématique des stocks excédentaires a été plus présente au sud du canton. De ces cinq régions, La Côte a été celle dans laquelle les stocks ont été le moins souvent excédentaires. De plus, les rouges ont été moins concernés que les blancs. Ainsi, les stocks de vin de La Côte ont dépassé la couverture « idéale » de la consommation respectivement 2 et 6 années sur 12. Dans les blancs, la situation a été un peu plus tendue entre 2010 et 2012, vraisemblablement en lien notamment avec le renforcement de la concurrence étrangère en Suisse

sur fond de dépréciation de l'euro. Les excédents de stocks ont représenté en moyenne pour les années concernées 2,4 mois de consommation dans les blancs et 1,3 dans les rouges.

Dans le Chablais et Lavaux (y.c. Dézaley et Calamin), la situation a été plus tendue. Entre 2003 et 2014, les stocks ont été excédentaires 10 années sur 12 dans les blancs et respectivement 12 et 11 années dans les rouges. Les excédents moyens (pour les années concernées) se sont inscrits respectivement à 2,2 mois (blanc, Chablais), 2,7 mois (blanc, Lavaux), 6,3 mois (rouge, Chablais) et 5,3 mois (rouge, Lavaux). Ainsi, à l'inverse de La Côte, les rouges du Chablais et de Lavaux ont eu plus de peine à trouver preneur que les blancs. De plus, la question des excédents de stocks était présente avant les années 2010 et la dépréciation de l'euro face au franc.

Conditions de production différentes

Les huit régions du canton diffèrent également au niveau des conditions de production, qui dépendent notamment de leur profil topographique et de la taille des parcelles. Moins un terrain est en pente et plus il est aisé d'utiliser des moyens mécaniques, plus productifs, pour l'entretien de la vigne et la récolte. Le même constat s'applique aux parcelles les plus grandes, qui peuvent être exploitées de manière plus efficace.

Au niveau de la taille des parcelles, la région la plus avantagée est La Côte: avec une surface moyenne de 4838 m², la taille des parcelles est proche du double de la moyenne cantonale. Les Côtes-de-l'Orbe et Bonvillars ne sont pas loin derrière.

Figure 21 : Evolution des stocks par région

Blanc												
Mois de consommation	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Chablais	16,1	19,0	19,4	15,7	14,4	16,0	19,7	16,3	19,8	19,1	16,3	13,7
La Côte	16,6	15,5	16,2	13,7	14,0	13,0	15,1	17,0	19,0	21,1	14,6	17,6
Lavaux*	18,2	18,3	14,3	16,9	20,0	18,5	21,1	19,0	18,8	15,8	15,4	15,6
Bonvillars	9,6	13,1	14,4	11,3	12,5	11,3	11,8	12,1	17,2	17,0	9,8	20,9
Côtes-de-l'Orbe	10,3	8,7	12,6	8,4	10,3	12,3	12,9	10,4	13,2	18,5	15,0	16,8
Vully	13,0	14,8	24,6	15,0	11,1	14,8	12,0	26,4	12,9	13,2	13,6	11,5
Total général	16,7	16,7	16,3	14,8	15,4	15,1	17,3	17,4	19,4	19,3	15,0	16,3

Couverture normale de la consommation: 15 à 16 mois

Rouge												
Mois de consommation	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Chablais	23,0	29,5	27,6	22,1	20,8	21,9	29,9	20,8	23,0	28,6	22,0	22,0
La Côte	15,4	17,6	15,4	15,6	16,9	16,4	16,4	17,2	18,2	20,4	14,1	17,0
Lavaux*	18,0	22,4	18,6	24,9	24,0	27,3	29,1	23,0	24,7	22,6	20,8	20,4
Bonvillars	10,0	17,8	15,4	15,7	19,6	12,9	13,6	14,6	15,9	15,1	15,3	17,7
Côtes-de-l'Orbe	8,6	7,1	6,3	7,8	9,0	7,1	11,9	10,8	12,0	14,5	10,4	12,3
Vully	16,5	17,5	13,3	17,6	9,4	16,6	10,2	30,2	12,3	14,7	13,9	9,3
Total général	19,2	19,7	21,7	20,9	21,0	19,7	20,8	20,3	21,5	23,4	18,2	19,3

Couverture normale de la consommation: 18 mois

Echelle	0,0	3,0	6,0	9,0	12,0	15,0	18,0	21,0	24,0	27,0	30,0
---------	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------

* y.c. Dézaley et Calamin

A l'inverse, avec une moyenne d'environ 1100 m², le Vully vaudois est caractérisé par des surfaces sensiblement moins étendues. Dézaley et Calamin sont légèrement en dessus de cette valeur, tandis que Lavaux et le Chablais s'approchent de la barre des 2000 m² par parcelle.

Figure 22 : Nombre de parcelles et surface moyenne des parcelles par région

Région	Nombre de parcelles	Surface moyenne (m ²)
Bonvillars	525	3 592
Calamin	145	1 122
Chablais	3 145	1 860
Côtes-de-l'Orbe	399	4 339
Dézaley	427	1 260
La Côte	4 137	4 838
Lavaux	4,87	1 719
Vully	458	1 116
Total canton	13 523	2 815

Source: Office cantonal de la viticulture et de la promotion

De plus, de par la dérive des continents – les Alpes et le Jura sont des chaînes de montagnes nées de la rencontre des plaques africaine et européenne – et l'héritage des ères glaciaires, la Suisse est généreusement dotée en terrains en forte pente, souvent consacrés à la culture du raisin. Il y en a dans toutes les régions viticoles vaudoises: coteaux surplombant le lac Léman (La Côte, Lavaux, Dézaley, Calamin), le Rhône (Chablais), le lac de Neuchâtel (Bonvillars), le lac de Morat (Vully) ou le plateau vaudois (Côtes-de-l'Orbe). Mais ces régions englobent également des parcelles en pente plus douce, en particulier dans la partie ouest de La Côte. Ainsi, le degré de mécanisation pouvant être atteint peut varier fortement d'une région à l'autre, et même au sein des régions.

Rationalisation et baisse de l'emploi

En l'absence d'une estimation de la valeur ajoutée de la filière, il est difficile de juger avec précision la santé économique de la vitiviniculture dans les régions vaudoises ou à l'échelle du canton. A en croire les spécialistes de la branche, celle-ci ne serait en moyenne pas si mauvaise. Au vu de l'ampleur des défis auxquels

la filière a dû faire face depuis un quart de siècle, ses difficultés auraient pu être beaucoup plus profondes. Globalement, la branche a donc plutôt bien résisté au choc de l'ouverture des marchés.

Si elle n'est pas catastrophique, la situation de la branche n'en est donc pas moins délicate. C'est ce qu'illustrent les difficultés ponctuelles de certaines entreprises dont la presse se fait l'écho. Par exemple, le quotidien *24 heures* a relaté les problèmes financiers de Jean & Pierre Testuz SA, à Puidoux, aggravés par les remous autour d'une enquête à la suite de la non-annonce d'un petit stock excédentaire. Après l'octroi, en mai 2015, d'un sursis concordataire, se dessinait à fin juillet 2015 une reprise de l'activité et de certains actifs par la société Obrist SA, sise à Vevey et filiale du groupe Schenk à Rolle.

Au niveau de l'emploi, le nombre de personnes travaillant dans la vitiviniculture dans le canton a baissé de 43,0% (-36,0% en termes d'équivalents plein-temps) entre 1998 et 2012 (correspondant respectivement aux années la plus ancienne et la plus récente pour lesquelles des données sont disponibles). Cependant, les effectifs de la branche ont commencé à se stabiliser depuis la fin de la décennie précédente.

De plus, la situation peut fortement varier d'une entreprise à l'autre. Ainsi, selon Philippe Herminjard, secrétaire général de la Fédération vaudoise des vigneron, la santé financière des vigneron-encaveurs est meilleure que celle des vigneron qui vendent leurs raisins à des tiers. En outre, le pur vigneron n'est pas la norme dans le canton: la culture de la vigne est souvent associée à d'autres productions, céréales sur le Plateau ou arbres fruitiers sur La Côte, et cette diversification constitue un facteur de soutien.

La branche bénéficie aussi d'une restructuration au cours de ces dernières années: l'équipement a été rationalisé et les surfaces des exploitations se sont agrandies au fil des successions. Ce qui était nécessaire: avant les années 1990, environ 1 à 1,5 hectare de vignes pouvaient permettre à un vigneron-encaveur d'être rentable. Dans les conditions actuelles, y parvenir avec moins de 3 hectares en Lavaux ou 6 hectares sur La Côte est difficile, selon Pascal Wulliamoz.

D'autres facteurs ont permis d'alléger la pression financière. Notamment, dans certains cas, des vigneron ont eu la possibilité de vendre des terrains pour la construction de logements. La branche a aussi été aidée par les paiements directs à l'agriculture.

ENCADRÉ 5 : LA MÉCANISATION BAISSE LES COÛTS DE PRODUCTION

Le prix de revient d'une bouteille varie fortement en fonction de la taille de la production et du degré de mécanisation possible pour la culture du raisin. Dans les cas les plus favorables, il peut descendre à moins de 6 francs par bouteille, selon les analyses de la centrale de vulgarisation agricole AGRIDEA sur les coûts de production, de vinification et de mise en bouteilles. Pour une petite production, dans des conditions ne permettant pas ou que peu de mécanisation, le prix de revient s'inscrit alors dans une fourchette de 8 à 11 francs.

Les analyses d'AGRIDEA portent sur l'ensemble de la vitiviniculture suisse, mais leurs résultats donnent des indications sur les frais de production dans le canton. Le principal poste est constitué par le coût de la main-d'œuvre, qui est aussi celui qui a le plus augmenté ces dernières années: environ 60% de hausse entre 1990 et 2014. D'autres postes, tels que l'immobilier, les machines ou les fournitures, n'ont que peu progressé et même parfois baissé. Globalement, les coûts ont augmenté de quelque 50% sur la période concernée.

Si l'analyse des coûts de production est mise à jour régulièrement (mais avec un décalage – dernière édition portant sur les données 2013 –, celle des frais de vinification n'a pas été adaptée depuis 2007. Cependant, les coûts dans ce domaine devraient avoir relativement peu augmenté. Dans la production, la hausse est d'environ 7% entre 2007 et 2014.

Figure 23: Frais de production dans la viticulture en fonction du type de mécanisation

Coûts de production moyens en fonction du type de mécanisation (2013)	Pas/peu		Légère		Tracteur	
	en CHF/ha	en %	en CHF/ha	en %	en CHF/ha	en %
Fournitures	2 755	5,7%	2 666	6,9%	1 788	5,8%
Mécanisation et travaux tiers	1 630	3,4%	3 872	10,0%	4 303	14,0%
Main-d'œuvre	27 053	56,6%	19 483	50,5%	13 297	43,4%
Frais généraux et de gestion	3 827	8,0%	2 614	6,7%	3 119	10,2%
Intérêts du capital immobilier	2 318	4,9%	1 798	4,7%	1 208	4,0%
Intérêts du capital plantes	2 319	4,9%	1 940	5,0%	1 592	5,2%
Amortissement du capital immobilier	438	0,9%	2	0,1%	189	0,6%
Amortissement du capital plantes	7 470	15,6%	6 247	16,1%	5 126	16,8%
Total des coûts de production en 2013	47 810	100,0%	38 622	100,0%	30 622	100,0%
Total des coûts de production en 2012	49 073		40 425		31 993	
Coût de revient du raisin par kg	7,25		4,20 à 7,00		2,70 à 6,90	
Coût de revient par 75 cl en 2013	5,45		3,15 à 5,25		2,00 à 5,15	
Coût de revient par 75 cl en 2012	3,75		3,35 à 4,40		2,35 à 4,20	

Source: AGRIDEA, *Frais de production en viticulture – Résultats technico-économiques 2013*

Figure 24: Frais de vinification et de mise en bouteilles

Frais de vinification et de mise en bouteilles	< 1 000 hl	De 1 000 hl à 10 000 hl	> 10 000 hl
	en CHF/75 cl	en CHF/75 cl	en CHF/75 cl
Pressurage	0,68	0,35	0,3
Vinification	0,83	0,52	0,38
Mise en bouteilles	1,22	0,43	0,32
Stockage		0,12	variables
Flaconnage + habillement	1,10	0,71	variables
Commercialisation	2,19	1,11	variables
Frais totaux par bouteille de 75 cl	6,02	3,24	variables

Source: AGRIDEA, *Frais de vinification – Références vendanges 2007*





ENCADRÉ 6 : INDICES DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

La qualité d'un vin n'est pas aisée à définir, et donc à mesurer. Elle se déploie sur plusieurs dimensions, objectives ou subjectives, culturelles ou physiologiques. D'un point de vue objectif, cette qualité dépend du mélange d'une multitude de composants chimiques, qui vont donner le goût, l'odeur, la couleur et la texture. L'analyse chimique permet de mettre en évidence la présence de certains composants en quantité souhaitable et peut, dans une certaine mesure, donner un indice sur la qualité. Celle-ci dépend aussi de la perception des arômes par le consommateur, de la capacité physiologique ou de l'éducation de ce dernier en la matière. Enfin, divers attributs symboliques, tels que l'aura du nom, une tradition ou l'image liée au mode de fabrication (industriel ou artisanal), ont une influence sur la perception de la qualité. Confirmer par des mesures directes l'affirmation fréquente selon laquelle la qualité des vins vaudois n'avait jamais été aussi élevée n'est donc guère possible.

Cependant, plusieurs indices vont dans ce sens. En premier lieu, pour Philippe Herminjard, secrétaire général de la Fédération vaudoise des vigneron, le fait que les vins vaudois soient restés bien présents sur un marché suisse très disputé, malgré un désavantage au niveau des coûts de production par rapport à des concurrents étrangers, est un des signes que la qualité est au rendez-vous.

Dans les enquêtes de l'institut M.I.S Trend, le terme de qualité est le premier des attributs évoqués spontanément en ce qui concerne les vins vaudois. Certes, il est plus fréquemment utilisé pour les vins valaisans (41%) que pour les vaudois (29%) et la fréquence de sa mention a diminué entre 2008 et 2013. Cependant, Vaud et Valais se classent mieux que les autres régions viticoles du pays, tandis que les Suisses pensent à 82% que les vins étrangers ne sont pas meilleurs que les vins helvétiques.

De plus, la politique mise en œuvre depuis les années 1990 aux niveaux fédéral et cantonal pour accompagner l'ouverture du marché a pour objectif de favoriser l'augmentation de la qualité. A l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion, on souligne que la formation et la maîtrise des techniques de vinification, au niveau notamment du contrôle des températures, ont nettement progressé dans le canton. En outre, 73,9% de la production vaudoise est classée « Grand cru » ou « Premier grand cru » et satisfait donc à des critères plus sévères que pour l'obtention d'une AOC.

Il n'existe pas de statistique complète sur cet aspect (les paiements directs ne sont pas octroyés en fonction de la nature de la culture) et les montants ont certainement été moins élevés que dans d'autres filières, la vigne étant plus productive par rapport à la surface que d'autres cultures. A titre d'exemple, à revenu égal, la culture de la pomme de terre nécessite trois fois plus de surface, selon le chef de l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion. Mais, dans le domaine des paiements directs également, la diversification des cultures a pu être un avantage pour certains producteurs de raisins.

Enfin, comme au plan suisse, les efforts faits pour augmenter la qualité ont quelque peu tempéré les effets de la baisse de la production. Entre 1999 et 2014, cette dernière a reculé de 41,1%, à 246 886 hectolitres et le rendement de 1,08 à 0,65 litre par mètre carré. Sur cette période, la diminution des revenus tirés de la production de vin a été limitée à 37,9% à coûts de production constants et à 23,5% en termes nominaux, à 125,1 millions de francs, selon l'OFS. Le rendement par hectare a diminué de 36,3% à coûts constants et de 21,5% en termes nominaux, à 33 113 francs par hectare. A l'inverse, le rendement par litre a augmenté de 5,4% à coûts constants et de 29,9% en termes nominaux, à 5,07 francs.

Augmentation de la qualité

L'amélioration de la qualité n'a jamais été chiffrée – pour autant que cela soit possible (voir Encadré 6) –, mais elle n'est contestée par personne. Elle fait souvent l'objet de discussions et semble étayée par plusieurs indices; en moyenne, elle peut donc être considérée comme avérée. Face à la concurrence étrangère, c'est même « la qualité qui a sauvé la branche », selon Pascal Wulliamoz.

La baisse des rendements, c'est-à-dire de la quantité produite par hectare (-55,4% entre 1989 et 2014 et -39,5% entre 1999 et 2014, à 0,65 litre par mètre carré), a été la première condition nécessaire à cette hausse de qualité. Mais celle-ci a aussi été permise par une amélioration de la maîtrise des techniques de production, aidée par la formation et l'apport des stations de recherche.

La branche est cependant clairement dans une situation problématique et revendique le fait que les prix sont insuffisants. En particulier dans la grande distribution, le principal canal de

vente, la pression sur les prix est très élevée observée pour sa part Thierry Walz, directeur de la société coopérative Uvavins-Cave de La Côte. Cette pression est restée d'actualité après le nouvel affaiblissement de l'euro suivant l'abandon en janvier 2015 du cours plancher par la Banque nationale suisse.

De plus, les vins vaudois souffrent d'une dilution de leur image, dont témoignent les enquêtes de l'institut M.I.S Trend réalisées pour le compte de la vitiviniculture suisse. Nombre de représentants de la profession estiment d'ailleurs que l'augmentation de la qualité des vins vaudois et suisses n'est pas suffisamment perçue par les consommateurs.

ENCADRÉ 7 : CHANGINS, MARCELLIN, LA VIGNE ET LE VIN SUR LES BANCS D'ÉCOLE

Le canton de Vaud abrite deux écoles de formation professionnelle à l'art de la vigne et du vin. CHANGINS, du nom de la commune qui l'héberge près de Nyon et de la Station fédérale de recherche agronomique à laquelle elle est associée, permet chaque année à une trentaine d'étudiants de décrocher des diplômes de niveau ES (école supérieure) et HES (haute école spécialisée). A Marcellin, sur la commune de Morges, l'école d'agriculture donne accès à un certificat fédéral de capacité (CFC).

Le dispositif de formation a connu passablement de changements au cours du 20^e siècle. Les années 1930 ont notamment vu la fermeture de plusieurs écoles d'agriculture, notamment à Vevey et à Auvernier (NE). Celles-ci comprenaient un secteur viticulture qui a souffert de la crise du phylloxera. Il a fallu plusieurs années jusqu'à ce que la profession, en lien avec l'Office fédéral de l'agriculture, arrive à mettre sur pied les bases d'une formation supérieure pour les viticulteurs et les cavistes des deux côtés de la Sarine. En 1948, le raisin était mûr. Deux écoles ont été créées sur le même modèle, l'une à Wädenswil pour la Suisse alémanique. Les cantons romands, Berne et le Tessin ont créé une Fondation qui, aujourd'hui encore, conduit la destinée de CHANGINS. Après les débuts à Montagibert, au nord de Lausanne, l'établissement a déménagé à Changins en 1975 sur le site même de la Station de recherche agronomique avec laquelle il est toujours étroitement lié.

En 2003, la décision politique a été prise d'harmoniser la formation et de confier la filière HES en viticulture et œnologie à CHANGINS. En dehors de la Haute Ecole Spécialisée HES et de l'école supérieure ES de technicien vitivinicole qui forme les viticulteurs-encaveurs, CHANGINS abrite aussi l'Ecole du Vin, destinée aux amateurs et aux professionnels et qui dispense les cours de préparation aux examens du nouveau brevet fédéral de sommelier. « Pour la filière HES en œnologie, nous comptons une moitié des élèves en viticulture et une moitié en œnologie, soit près de 30 étudiants par an avec 30% d'étrangers », explique le directeur de CHANGINS Conrad Briguet, qui est fils de vigneron de la région de Sierre. Sur trois ans, cela fait une centaine d'étudiantes et d'étudiants. Les étrangers, dont un tiers viennent de France, sont intéressés par la double approche viticulture et œnologie, qui n'existe pratiquement pas ailleurs. Les femmes représentent 40% à 50% des élèves. De plus, un bon tiers des étudiants sont issus de familles de vigneron-encaveurs, tandis qu'une moitié n'a pas à l'origine de lien avec le vin. Ce sont des personnes qui se découvrent cette passion nouvelle et se révèlent souvent d'excellents étudiants.

Une formation Master a aussi été récemment créée pour des postes de cadres. Comme le Bachelor, elle peut représenter un passeport pour travailler à l'étranger: « En Suisse, il n'y a pas forcément assez de places pour tous les étudiants sortant de CHANGINS, même s'il n'y a pas de crise dans le secteur, assure Conrad Briguet. Mais avec une vingtaine d'œnologues diplômés Bachelor chaque année, on atteint un nombre suffisant ».

Au niveau des CFC, Marcellin est l'une des deux dernières écoles d'agriculture en Suisse romande, avec l'Ecole d'agriculture du Valais, à Châteauneuf. Jusque vers la fin des années 1990, CHANGINS décarnait aussi des CFC de caviste, mais l'option a été prise de réunir tous les CFC à Marcellin et à Châteauneuf, tandis que CHANGINS est resté l'institut de formation supérieure. L'école a toujours mis l'accent sur l'absolue nécessité d'offrir un enseignement intégrant la pratique. Un vignoble didactique de 6000 m² permet aux élèves d'étudier la vigne et de réaliser des travaux pratiques. La cave didactique, ainsi que des laboratoires, permet de réaliser des programmes de vinification.

ENCADRÉ 8 : HAUSSE DU PRIX MOYEN DES ROUGES VAUDOIS EN GRANDE DISTRIBUTION

Comme pour les vins suisses, la petite récolte 2013 a été suivie d'une baisse des quantités de vins vaudois AOC vendus dans la grande distribution en 2014, de -2,7% à 79 530 hectolitres (hl). Ce repli est à relativiser, souligne l'Observatoire suisse du marché des vins dans son premier rapport (voir Chapitre 3), en raison de la faiblesse des quantités disponibles, mais aussi du fait que les ventes étaient supérieures à la moyenne des six années précédentes. Et comme au plan national, les prix ont progressé, avec une hausse de 0,8% à 11,43 francs par litre.

Cela a principalement concerné les rouges (+6,9% à 12,04 francs par litre), dont le prix moyen a dépassé celui des blancs en 2014 et franchi la barre des 12 francs par litre. De plus, les rouges du Chablais et de Lavaux affichent des prix de vente moyens particulièrement élevés au niveau suisse: respectivement 20,67 et 20,35 francs par litre. Il reste que le vin vaudois AOC vendu en grande distribution est avant tout du blanc (85,4%). Dans ce domaine, les prix sont restés stables (-0,1%, à 11,42 francs par litre), alors que les quantités écoulées se sont repliées de 3,5%.

Figure 25: Ventes de vins AOC vaudois dans la grande distribution

	2012	Part du total	2013		Part du total	2014		Part du total
Vin blanc								
Ventes (hl)	71 150	(85,7%)	70 400	-1,1%	(85,4%)	67 910	-3,5%	(85,4%)
Francs/litre	11,40		11,43	+0,3%		11,42	-0,1%	
Chiffre d'affaires (CHF mio)	8,1	(86,3%)	8,0	-0,8%	(86,1%)	7,8	-3,6%	(85,3%)
Vin rouge								
Ventes (hl)	9 720	(11,7%)	9 240	-4,9%	(11,2%)	9 170	-0,8%	(11,5%)
Francs/litre	11,03		11,26	+2,1%		12,04	+6,9%	
Chiffre d'affaires (CHF mio)	1,1	(11,4%)	1,0	-3,0%	(11,1%)	1,1	+6,1%	(12,1%)
Vin rosé								
Ventes (hl)	2 130	(2,6%)	2 790	+30,8%	(3,4%)	2 450	-12,1%	(3,1%)
Francs/litre	10,24		9,22	-10,0%		9,52	+3,3%	
Chiffre d'affaires (CHF mio)	0,2	(2,3%)	0,3	+17,9%	(2,8%)	0,2	-9,3%	(2,6%)
Total (blanc, rouge et rosé)								
Ventes (hl)	82 990	(100,0%)	82 420	+1,2%	(100,0%)	79 530	-2,7%	(100,0%)
Francs/litre	11,33		11,34	+0,1%		11,43	+0,8%	
Chiffre d'affaires (CHF mio)	9,4	(100,0%)	9,3	-0,6%	(100,0%)	9,1	-2,7%	(100,0%)

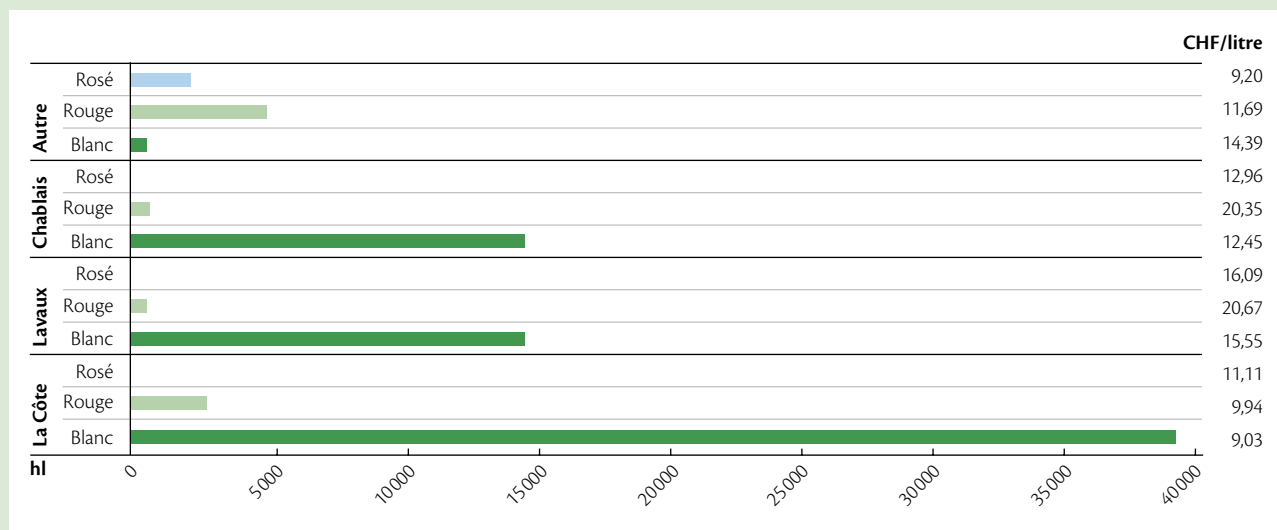
Source: Observatoire suisse du marché des vins

De manière générale, comme cela s'observe au niveau suisse, plus un segment de la production est important, plus il tend à être présent dans les ventes en grande distribution. Au plan national, cela s'observe dans le poids des vins valaisans et vaudois. De même, le blanc vaudois est quelque peu surreprésenté dans la grande distribution: sa part de 85,4% des ventes de crus du canton via ce canal se compare à un poids de 71,2% dans la consommation totale de vins vaudois.

ENCADRÉ 8 : HAUSSE DU PRIX MOYEN DES ROUGES VAUDOIS EN GRANDE DISTRIBUTION (suite)

La principale région de production, La Côte, est aussi celle qui est proportionnellement la plus présente dans la grande distribution, suivie du Chablais. Ces deux régions écoulent 4 litres de vin blanc sur 10 au travers de ce canal, alors que la moyenne suisse est d'1 sur 4. La part de la grande distribution dans les ventes de vin blanc est proche de la moyenne dans le cas de Lavaux (y.c. Dézaley et Calamin) et s'inscrit sensiblement en dessous pour Bonvillars, les Côtes-de-l'Orbe et le Vully (considérés ensemble). Par contre, les rouges de ces régions sont très présents dans ce canal, qui représente plus de quatre bouteilles vendues sur dix. A l'inverse, les rouges des autres régions vaudoises sont sensiblement moins présents dans les rayons de la grande distribution que dans la consommation.

Figure 26: Volume de ventes de vins AOC par région dans la grande distribution



En termes de prix encaissés par les producteurs, le rapport de l'Observatoire suisse du marché des vins illustre la pression dans le marché de gros (bouteilles, flacons ou vrac). Signe de la concurrence des vins étrangers, au niveau des prix et des marges, le prix moyen payé pour les vins de La Côte s'est replié entre 2012 et 2014 d'environ 10% pour les bouteilles et le vrac et de quelque 3% pour les flacons. Des indices de cette pression étaient aussi observables dans les cinq autres régions. Cependant, le marché du vin en vrac y était moins tendu, tandis que le prix de gros moyen pour les bouteilles provenant du nord du canton (Bonvillars, Côtes-de-l'Orbe et Vully) était en hausse. A titre de comparaison, les prix moyens sont restés relativement stables, voire tendanciellement en légère hausse, dans les ventes au secteur de la restauration.

Chabag: un mélange de vin et de vodka

LA VIGNE N'EST PAS QU'UNE HISTOIRE DE CHIFFRES. ELLE VIT DU TRAVAIL DES FEMMES ET DES HOMMES. ICI ET AILLEURS. POUSSÉS PAR LE GOÛT DE L'AVENTURE OU LA NÉCESSITÉ, DES VIGNERONS VAUDOIS SONT PARTIS EXERCER À L'AUTRE BOUT DU MONDE. CERTAINS ONT CONTRIBUÉ À IMPLANTER LEUR ART DANS LES AMÉRIQUES. D'AUTRES ONT CHOISI L'EST, COMME LE VEVEYSAN LOUIS-VINCENT TARDENT, QUI A FONDÉ EN 1822 LA COLONIE DE VIGNERONS VAUDOIS DE CHABAG AU BORD DE LA MER NOIRE. AUJOURD'HUI, CES CAVES PRODUISENT DU VIN SOUS ÉTIQUETTE UKRAINIENNE.

Huit chars et 2500 kilomètres

« Fouette cocher! » En ce jour de juillet 1822, sur la place du Marché au cœur de Vevey, une caravane de huit chars s'apprête à quitter les bords du Léman. Direction Odessa au bord de la mer Noire, à 2500 km. Ils mettront trois mois et demi pour arriver à bon port au bord d'un estuaire du Dniestr formant un lac intérieur et baptisé... Liman. Heureux présage!

Tout au long du voyage, Uranie Tardent, la femme du fondateur – une Neuchâteloise née Grandjean – a noté toutes les péripéties du périple où elle emmenait sept de ses huit enfants, dont une petite dernière d'un an et demi: « Adieu Vevey! Adieu mes amis! Arrivée à Moudon, mon courage est prêt à me quitter », écrit-elle sur son « road-book » retrouvé chez ses descendants en Australie. Et il lui reste près de 2475 km à parcourir sur des routes parsemées de brigands et de loups...

Les terres prises aux Turcs avaient été concédées aux colons par un ukase impérial sur une surface de 50 km². Le lieu s'appelait Achabag (nom turc signifiant « jardins d'en bas »). Ces terrains limoneux avaient auparavant vu les Grecs y travailler la vigne, témoin de monnaies et des amphores retrouvées sur place: « Les raisins sont d'une grosseur et d'une qualité superbes, nous ne sommes pas loin de la grappe de Canaan sur douze à quinze espèces tout fendant, tant en blanc qu'en rouge », écrira plus tard le colon Jakob-Samuel Chevalley, à ses amis de Rivaz.

Originaire des Ormonts-Dessous, Louis-Vincent Tardent avait été envoyé en éclaireur l'année précédente sur les conseils de Frédéric César de la Harpe (1754-1838), le précepteur du tsar de

Russie Alexandre 1^{er}. C'est lui qui dirige le convoi d'une trentaine de personnes réparties sur huit chars transportant meubles, biens personnels, vivres et tous les outils de la remise. Chaque ménage emporte une Bible et une carabine. En homme cultivé, Tardent, fils du « régent » de Vevey, emmène une bibliothèque de 400 volumes. Les chevaux couvrent de 25 à 50 km par jour: Zurich, Munich, puis l'Autriche. La petite troupe gagne Brno, traverse la Pologne et parvient à Kichinev, capitale de la Bessarabie. Ce n'est que le 29 octobre que la caravane arrive au terme du voyage. Epuisés, les six chevaux meurent à l'arrivée.

La peste et la guerre

Le premier hiver s'annonce difficile, mais le gouverneur du tsar a ordonné aux citoyens de la ville voisine de donner le gîte aux Vaudois. La colonie s'agrandit. Daniel Besson fait le voyage seul et... à pied. En tout, plusieurs dizaines de familles vont prendre souche. En 1825, les colons possèdent 104 000 ceps de vigne et 2000 arbres fruitiers, pruniers, cerisiers, poiriers, mûriers à soie et noisetiers, relève un livre d'histoire ukrainienne qui recense 52 Suisses, dont 15 propriétaires.

Mais la mortalité est importante en raison de la peste apportée par les armées russes après la guerre de 1828-1829 contre les Turcs. Au pire moment, il ne reste que trois hommes valides pour inhumer les morts. Orphelins, des enfants rentrent en Suisse par leurs propres moyens. En 1831, une moitié de la colonie est composée de veufs et d'orphelins.

Les Chabiens finissent par s'en remettre. Au milieu du 19^e siècle, le nombre des colons est de 252 avec 200 000 ceps des meilleurs cépages européens. Et leur vin se vend notamment en Russie.

Le village fonctionne comme une vraie colonie, avec ses maîtres-propriétaires suisses et ses travailleurs indigènes, qui habitent le village russe de Possad. Les Chabiens élisent leurs autorités et leur maire



Les armoiries de Chabag

Une colonne symbolisant une vis de pressoir...



...sur le porche du musée qui rappelle notamment l'épopée des vigneron vaudois

(on ne dit pas « syndic ») au sein de la colonie où les délibérations se font en français. Mais chacun parle sa langue: « Cela fait trente ans que je suis là et ces sacrés moujiks ne sont toujours pas fichus de parler le français », se plaint un colon avec une pointe d'ironie.

L'apport des Chabiens ne s'arrête pas là. Sous le nom de Karl Ivanovich Tardent, Charles Tardent, l'un des fils du fondateur, publie un livre de référence: *Viticulture et vinification*. Il sera réédité plusieurs fois à Odessa jusqu'en 1874. Opérant toutes sortes de croisements et de sélections parmi les 240 variétés de raisins dont il dispose (y compris le gamay rouge, mais aussi des cépages du cru), Charles Tardent remportera de nombreux prix dans des concours viticoles. Un de ses plants de raisin de table exhibé lors d'une exposition à Moscou produit des grappes de 2 kg.

Et pendant cent vingt ans, les Chabiens croissent et se multiplient. Mais la colonie n'échappera pas à la danse des frontières après la Première Guerre mondiale. Elle est englobée dans le royaume de Roumanie. Le roi Carol 1^{er} visite la cave de Jean Thévenaz et les colons se mettent au roumain. Par contre, les exportations vers la Russie sont stoppées. Les colons en souffrent. Vient la Deuxième Guerre mondiale, qui chasse les colons vers la Roumanie, l'Allemagne ou la Suisse.

D'autres restent, certains sont enrôlés au gré des avancées de l'armée allemande ou de l'Armée rouge. Une époque se termine.

Retour à la cave-départ

Aujourd'hui, Chabag est rebaptisé Shabo et ne compte qu'un seul descendant de la colonie suisse. Chassé par l'Armée rouge en 1944 alors qu'il n'avait qu'un an, Paul Thévenaz avait fui avec ses parents. Mais le Vaudois de 72 ans est retourné y vivre en 1989 en pleine URSS de Gorbatchev et y épouse Svetlana. « Grâce à l'AVS suisse, je vis bien, confesse-t-il. Ici, il ne me manque rien, à part de la lecture française et une chaîne de télévision suisse. » Le Vaudois déplore quand même le laisser-aller et des gens « qui jettent tout n'importe comment ».

D'ailleurs, l'ancien temple construit en 1847 tombe en ruine et son clocher, rasé par les communistes, ne sonne plus l'heure. Le nouveau propriétaire des caves de Shabo, Vaja loukouridze, venu de Géorgie, ne veut pas laisser les choses en l'état: « Le temple est un symbole pour les descendants des Vaudois. Nous allons le restaurer et reconstruire son clocher à l'identique. C'est ma façon de remercier les Vaudois pour avoir apporté la viticulture en Ukraine. » Des dons ont été promis depuis la Suisse, mais la guerre civile en Ukraine retarde les travaux.

Elle perturbe aussi le commerce. Le nouveau propriétaire a replanté 1100 hectares de vignobles, soit davantage que les terrasses de Lavaux (807 ha). Sur les anciennes caves des colons, il a installé un équipement ultramoderne de vinification et un restaurant a été aménagé. De plus, conçu par le Lucernois Hugo Schaer, le Musée Shabo retrace le passé de la colonie.

Mais l'héritage de la colonie suisse, ce sont aussi quelques centaines de descendants de Chabiens habitant principalement en Australie, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Russie et en Suisse. Et cet héritage se prolonge jusqu'en Lavaux, où tout avait commencé. Tous les deux ans, à Chexbres, le Chabag Festival célèbre ces Suisses qui ont dû quitter leur pays pour une vie meilleure, et refaire ainsi le voyage dans l'espace et dans le temps vers les rivages de la mer Noire.

Olivier Grivat

Journaliste, essayiste et auteur d'un livre sur Chabag, « Les vigneron suisses du tsar », Editions Ketty & Alexandre, Chapelle-sur-Moudon



3. A la reconquête du cœur des consommateurs

LA VITIVINICULTURE VAUDOISE A SOUFFERT CES DERNIÈRES ANNÉES D'UNE ÉROSION DE SA PERCEPTION SUR LE MARCHÉ SUISSE, SON PRINCIPAL DÉBOUCHÉ. CE TROISIÈME CHAPITRE DÉTAILLE LES ACTIONS DE LA BRANCHE, CERTAINES BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN DES AUTORITÉS CANTONALES ET D'AUTRES ORGANISATIONS DE PROMOTION DES PRODUITS DU TERROIR, DESTINÉES À PERMETTRE AU PUBLIC DE DÉGUSTER, DE FAIRE CONNAISSANCE OU DE REDÉCOUVRIR LES VINS VAUDOIS.

Une perception qui s'érode

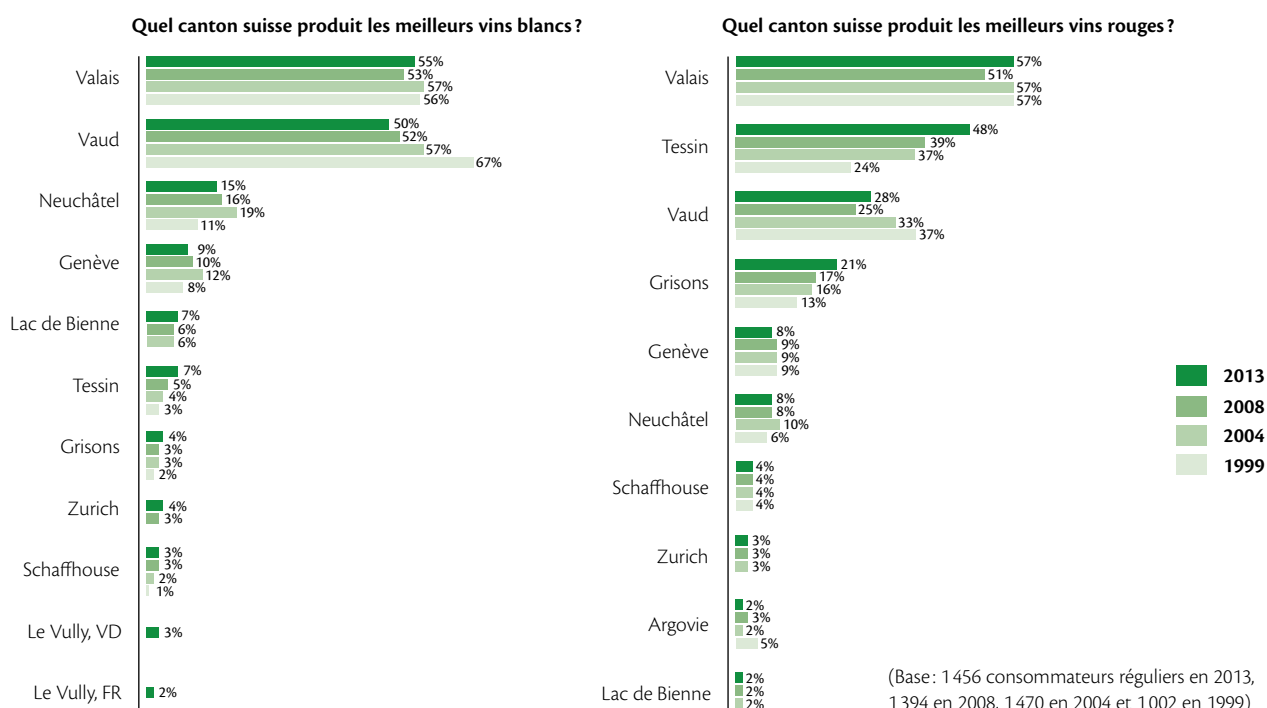
Un vin s'élabore à la vigne et à la cave. Mais son image se fabrique dans la tête du consommateur. Dans les deux premiers domaines, de la vigne à la bouteille, la vitiviniculture vaudoise est bien placée, estime Philippe Herminjard, secrétaire de la Fédération vaudoise des vigneron. Par contre, celui-ci reconnaît que, à partir de l'étiquette, c'est-à-dire dans les domaines du marketing et de la commercialisation, les acteurs vaudois de la branche se distinguent moins. En tout cas en moyenne.

Les enquêtes périodiques sur le marché suisse du vin que l'institut M.I.S Trend réalise pour la branche (en 1999, 2004, 2008 et 2013) illustrent le déficit d'image du vin vaudois. Réputé être en Suisse le canton produisant les meilleurs vins blancs au tournant

du millénaire, Vaud a vu sa position s'éroder (de 67% de mentions en 1999 à 50% en 2013 – totaux pouvant dépasser 100%, plusieurs mentions étant possibles) et a cédé cette première place en 2008 au Valais. Sur cette période, ce dernier est resté par contre stable (entre 53% et 57% de mentions). Dans les vins blancs, Vaud conserve cependant une position forte.

Il n'en va pas de même dans les vins rouges, où le Valais domine, il était cité parmi les cantons produisant les meilleurs vins rouges par 57% des personnes sondées en 1999, 2004 et 2013 (51% en 2008). Passant de 37% de mentions à 28%, Vaud a glissé de la deuxième à la troisième position, alors que le Tessin a fortement progressé (de 24% à 48%). A noter que, en 4^e position, les Grisons ont aussi amélioré leur notoriété (de 13% à 21%).

Figure 27: Les blancs et les rouges helvétiques préférés des Suisses



En termes de caractéristiques, les blancs vaudois sont appréciés, selon la dernière enquête M.I.S Trend, pour leur charme et leur goût, leur fiabilité et leur adéquation avec les grandes occasions. La variété est perçue comme étant moyenne tandis que les notes en termes de modernité et de caractère corsé sont moins bonnes. Le profil des vins rouges est similaire : charme, goût et fiabilité sont appréciés. La perception en termes d'adéquation pour les grandes occasions et de variété est moyenne. Et à nouveau, la modernité et le caractère corsé ne sont guère considérés comme les principaux points positifs des rouges vaudois.

Lors des interviews réalisées par M.I.S Trend, la qualité (bonne ou grande) est la caractéristique la plus souvent mentionnée (29% en 2013). Cependant, l'absence d'image précise domine (33%). De ce point de vue également, la perception des vins vaudois s'est plutôt dégradée, la qualité (bonne ou grande) étant encore en 2008 la principale caractéristique (40%), devant l'absence d'image précise (31%). Les vins valaisans ont pour leur part une image un peu plus profilée et stable dans le temps. Par contre,

les vins vaudois se comparent favorablement aux autres vins suisses, genevois, issus de la région des Trois-Lacs (NE, FR, BE), tessinois et alémaniques.

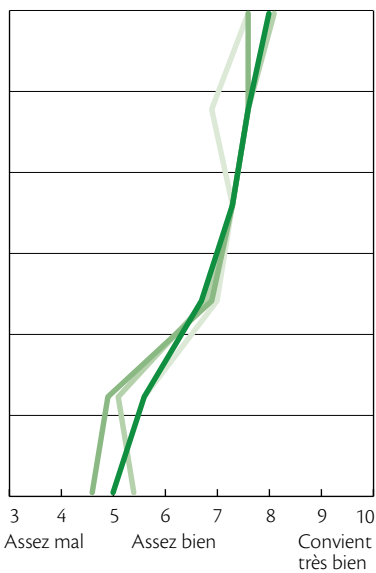
Amélioration de l'image des vins suisses

Les vins vaudois ne bénéficient ainsi pas (encore ?) d'une amélioration de l'image dont bénéficient les vins suisses en général. Par exemple, 77% des consommateurs interrogés par M.I.S Trend pensaient en 2013 que les vins helvétiques (toutes régions confondues) tiennent la comparaison avec les vins étrangers, alors qu'ils étaient 69% à être de cet avis en 2004.

Cependant, les Suisses sont plus circonspects en ce qui concerne le rapport qualité-prix : ils sont moins d'un sur deux, 42% en 2013 (53% en 2008), à penser que, à prix égal, les vins suisses offrent une qualité supérieure. Ceux-ci ont donc plus tendance à être jugés plus onéreux que leurs concurrents

Figure 28: Les vins vaudois appréciés pour leur charme et leur fiabilité

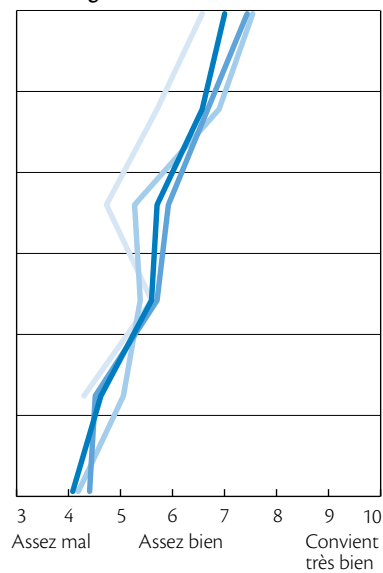
Vins blancs



— 2013 (B:255) — 2008 (B:124)
 — 2004 (B:150) — 1999 (B:280)

- Beaucoup de goût, qui ont du charme
- Fiables, sûr de ce que l'on achète
- Bon choix pour grandes occasions
- Variés, différents les uns des autres
- Vins à la mode, plutôt modernes
- Vins corsés

Vins rouges



— 2013 (B:269) — 2008 (B:131)
 — 2004 (B:144) — 1999 (B:280)

(Base : consommateurs réguliers, au moins une fois par mois, de vins vaudois blancs ou rouges)

étrangers que l'inverse, même si leur prix n'est pas considéré comme injustifié. De plus, l'envie de consommer suisse pour contribuer au maintien du paysage et l'idée que les vins helvétiques sont produits dans des conditions plus écologiques et naturelles existent.

Par contre, là où les vins suisses ne sont pas très bien jugés, c'est dans la manière dont ils se présentent au public et font leur publicité. Seuls 40% des personnes interrogées par M.I.S Trend pensent qu'ils le font bien, alors que près de la moitié (48%) est d'un avis contraire (12% sans opinion).

Intensification de la promotion dans le canton

La manière de vendre le produit est cependant en train d'évoluer profondément. Dans le canton de Vaud, la branche a globalement compris qu'elle est passée d'un marché protégé, dans lequel le consommateur devait acheter le vin qu'elle avait envie de produire, à une situation dans laquelle le consommateur achète ce dont il a envie. A la vitiviniculture de produire ce que ce dernier recherche et de lui donner envie de l'acheter. Le produit compte, d'où la logique de qualité, autant que l'image et que la manière d'aller à la rencontre du client.

Sur ces derniers aspects, en particulier, les initiatives se sont multipliées depuis la fin de la première décennie du millénaire. En termes de promotion, est notamment à relever la création en 2010 des « Caves ouvertes » dans le canton, sous l'impulsion notamment de l'Office des vins vaudois (OVV). Vaud s'est inspiré du concept existant déjà dans d'autres cantons vitivinicoles (Genève, Neuchâtel, Valais et Suisse alémanique) ou ailleurs: lors du week-end de la Pentecôte, un droit d'entrée (15 francs en 2015) donne accès à quelque 300 lieux du canton où peuvent être dégustés des vins de la région. Les transports publics sont associés à cette opération, dont une des cibles est le public alémanique. Les résultats sont positifs: la fréquentation augmente d'année en année. En 2015, la hausse s'est inscrite à 10%, selon le premier bilan de l'OVV, à environ 90 000 personnes.

En 2010 également s'est ouvert à Rivaz, au cœur de Lavaux, le Vinorama, un centre de découverte et de promotion de Lavaux et de ses vins. Les structures de promotion des produits du terroir vaudois participent à des comptoirs en Suisse (Saint-Gall, Berne, p. ex.), tandis que les manifestations autour de ces produits se multiplient dans le canton (Balade gourmande de

Vully-les-Lacs, Mondial du Chasselas à Aigle, dégustations, caves ouvertes régionales, participation à des comptoirs et marchés, etc.). A côté de ces initiatives à l'échelle du canton ou d'une région, de nombreux producteurs organisent à plusieurs reprises dans l'année des dégustations et événements leur permettant de rencontrer leurs clients et de présenter leurs produits.

De son côté, l'OVV multiplie les actions et gagne en visibilité. Sous l'impulsion notamment de son président depuis 2011, l'ancien directeur de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne, Pierre Keller, la presse parle des voyages à l'étranger (Chine et Hong Kong, Japon, Russie), de l'ouverture d'un Carnotzet des vins vaudois à l'Ecole hôtelière de Lausanne, de l'association avec une manufacture horlogère (Hublot), d'un partenariat avec le cirque Knie ou d'opérations ponctuelles dans des grandes surfaces. L'OVV cherche ainsi à intéresser le public aux vins vaudois. Il s'agit aussi de montrer que ceux-ci peuvent également être appréciés à des milliers de kilomètres. Permettre que des personnes habitant hors de nos frontières exposent dans la presse suisse leur intérêt pour les vins du canton va dans le sens de favoriser les recommandations de tiers, qui, si elles sont jugées fiables, constituent le meilleur ferment de la crédibilité d'un produit ou d'un service. Or, la notoriété est justement l'un des points faibles des vins vaudois, surtout outre-Sarine. Et si l'action de l'OVV est parfois critiquée dans la branche, elle semble par contre appréciée dans les organisations et associations faitières.

Terravin: « un label de qualité »

En termes de recommandation, la vitiviniculture vaudoise dispose d'un outil peu connu malgré son demi-siècle d'existence: le label de qualité Terravin. Créé en 1963 à l'initiative de la Fédération vaudoise des vignerons, le « Label Or Terravin » (précédemment nommé « Lauriers d'Or Terravin ») est décerné par un jury d'experts dégustateurs lors de dégustations à l'aveugle en fonction de critères rigoureux à des vins qui en font la demande. Seule la moitié des vins candidats parviennent à décrocher le Label. De plus, celui-ci concerne une seule cuvée et, s'il est toujours souhaité, doit être à nouveau demandé les années suivantes. « Pour le consommateur, Terravin est une garantie de qualité », revendique Philippe Herminjard, qui est aussi secrétaire-gérant de l'Office de la marque de qualité Terravin. Il souligne que, contrairement à ce qui peut se passer avec un vin primé lors d'un concours, une bouteille portant le label Terravin contient le même vin que celui qui a été dégusté.

Dans un marché très concurrentiel, dans lequel le consommateur a le choix entre de multiples appellations et provenances, ce label peut donc être utilisé comme un outil d'orientation. Il est d'autant plus précieux pour la vitiviniculture vaudoise qu'il est relativement unique. Malheureusement, son existence et son fonctionnement, qui le différencie d'un concours, ne sont pas forcément suffisamment connus d'un large public. Publicité et présence lors de nombreuses foires généralistes ou spécialisées, notamment en Suisse alémanique, doivent contribuer à augmenter sa notoriété.

Mais Terravin a une autre utilité. En cas d'échec, l'office propose l'assistance d'un œnologue pour effectuer un bilan de la vinification du vin concerné. Grâce à cela et aux critères d'évaluation, ce système constitue ainsi également un instrument permettant aux vignerons de se repérer et de déterminer dans quelle direction ils doivent travailler, estime Philippe Herminjard.

Enfin, en complément du «Label Or», une médaille est décernée au chasselas qui sera jugé le meilleur parmi ceux qui sont labellisés Terravin, «Les Lauriers de Platine Terravin». Elle est décernée une fois par année par un jury de 30 personnes.

Œnotourisme à la vaudoise

Un autre chantier réside dans le partenariat public-privé destiné à faire du canton de Vaud une destination œnotouristique. Certes, «on a un bien joli canton», comme l'écrivait Jean Villard-Gilles, mais les autorités cantonales, les offices de promotion du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, des vins et des produits du terroir aimeraient que son vin soit aussi apprécié que l'eau de sa rivière fétiche, la Venoge. Ils s'inspirent de démarches similaires existant dans le monde (États-Unis et autres pays producteurs du Nouveau Monde, Italie, France, Espagne, etc.) pour développer des offres mêlant tourisme d'agrément traditionnel, gastronomie et œnologie.

S'il existe déjà en Suisse quelques initiatives à petite échelle relevant de l'œnotourisme, le projet vaudois va plus loin, en ce sens qu'il s'appuie sur un concept intégré. Son but est de fédérer toutes les filières autour d'une vision commune de l'œnotourisme: l'OVV et l'Office du tourisme du canton de Vaud, mais aussi Gastrovaud, l'Association romande des hôteliers, des entités

associées à la promotion de la région et des produits du terroir (Vaud Terroirs, Prométerre) et l'association Lavaux Patrimoine mondial. Le projet bénéficie également du soutien de la Coordination du développement économique vaudois, de l'Etat de Vaud et du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

Le programme lancé en 2014 dispose d'un budget de départ de plus de 6,5 millions de francs sur cinq ans. Quelque 2,5 millions proviennent de l'Etat de Vaud, 2,9 millions des différentes filières soutenant activement le concept et intégrées au Comité de pilotage cantonal et 1,1 million du Seco.

Le projet s'appuie en particulier sur un ensemble charte-formations-label. Il s'agit d'asseoir l'œnotourisme sur une vision commune, donnant une place importante à la connaissance des produits et de la région, ainsi qu'à l'accueil des hôtes. Parmi les publics visés, les amateurs actifs de vin, les «best agers» (consommateurs de 50 à 70 ans, dotés de moyens financiers importants) et les seniors, les participants aux congrès et aux réunions professionnelles, les expatriés et leurs visiteurs. D'un point de vue géographique, le cœur de cible est constitué par le public alémanique, tandis que les marchés traditionnels du tourisme vaudois (France, Allemagne, Grande-Bretagne) et les grandes économies émergentes sont également visés.

Enfin, les paysages de Lavaux et l'inscription de son vignoble au Patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco doivent être mis en avant dans la communication. Indispensable, pour Yann Stucki, chef du projet œnotourisme dans le canton de Vaud, même si l'image de cette région peut sembler encombrante dans les autres territoires vitivinicoles du canton. Mais Lavaux est un peu «le Cervin de la région», selon Yann Stucki. Et de rappeler qu'en Valais, même au nord du Rhône, certaines stations n'hésitent pas à mentionner une vue sur le fameux sommet (lequel est d'ailleurs à cheval sur la Suisse et l'Italie) pour faire leur promotion.

Décollage difficile de la promotion suisse

A côté de la promotion vaudoise, il existe aussi une promotion des vins helvétiques au niveau suisse, conduite par Swiss Wine Promotion (SWP). Celle-ci vise le marché domestique, mais aussi les destinations d'exportation. Et ce, même si les ventes à



l'étranger sont minimales: elles correspondent à environ 2% de la production, réexportations comprises.

Le marché suisse est complexe, hautement fragmenté et caractérisé par des identités régionales et locales très fortes. Cependant, aucune région, aucun canton ne dispose de moyens suffisants pour pouvoir conduire sa promotion entièrement seul. De plus, les enjeux ne sont pas si différents d'une région à l'autre. D'où un regroupement d'une partie des ressources au niveau suisse. Swiss Wine Promotion est financé à parts égales par les redevances payées par les producteurs et l'Office fédéral de l'agriculture.

L'idée que la branche puisse bénéficier d'une structure nationale de promotion, complétant les efforts de promotion au niveau cantonal, s'est concrétisée en 2004 dans le cadre de la réforme de la politique agricole de la Confédération. A l'origine, une nouvelle société du nom de Swiss Wine Communication (SWC) devait s'occuper de la promotion sur les marchés domestique et étranger avec un budget de 5 millions de francs. L'exercice a vite été interrompu en raison d'un dépassement du budget et cette entité a été mise en faillite en 2006. Pour lui succéder a été créée l'association Swiss Wine Promotion (SWP), qui a toutefois mandaté durant ses premières années la société de promotion des fromages helvétiques, Switzerland Cheese Marketing, pour la gestion du dossier. SWP est véritablement devenue active en 2012, les «fromagers» ayant demandé à être libérés du dossier que leur avaient confié les «vignerons».

Entre-temps, une campagne unifiée, associant le vin suisse à des icônes de l'image du pays, du chocolat, un couteau suisse et un mécanisme de montre, a vu le jour. Après la nomination d'un directeur et un changement à la présidence, SWP a initié d'autres chantiers, tels que l'élaboration d'une signalétique unifiée pour les vins suisses à l'exportation ou la mise sur pied d'un Observatoire suisse du marché des vins.

« Mesurer pour connaître, connaître pour agir »

Un premier observatoire suisse des vins avait été lancé par Swiss Wine Communication, qui renseignait notamment sur l'évolution des volumes et des prix de vente. L'initiative n'avait pas survécu à la faillite de cette entité et la branche a longtemps piloté sans véritables instruments de vol. Or, d'après le précepte

« mesurer pour connaître, connaître pour agir », la connaissance fine du marché, des différents canaux de distribution et des tendances est essentielle pour décider et planifier.

Après la disparition de SWC, des observatoires du marché des vins avaient été mis sur pied en Valais (2008) et dans le canton de Vaud (2012). Il a fallu attendre 2015 pour voir la publication des premières données complètes sur les ventes de vins helvétiques dans la grande distribution par un nouvel Observatoire suisse du marché des vins. Le projet a été confié à l'école de CHANGINS, qui était déjà en charge de l'observatoire vaudois. Son objectif dépasse la simple collecte de données de marché (réalisée par l'entreprise d'études de marché Nielsen). Il vise aussi à la généralisation au niveau suisse d'un sondage auprès des producteurs sur les prix de vente (mercuriale). En collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, les personnes en charge du projet cherchent également à modéliser le marché suisse des vins, en tenant compte de l'ensemble des facteurs qui l'influencent, et à créer un outil d'analyse prospective. Ce dernier doit être en place d'ici à 2016.

Objectifs ambitieux de la vitiviniculture suisse

En s'appuyant sur Swiss Wine Promotion et les activités de promotion d'autres organismes, l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS) vise des ventes annuelles de 110 millions de litres. En priorité, la branche veut faire remonter ses parts de marché au-dessus de la barre de 40%. Un renforcement de la position sur le marché devrait aussi permettre des augmentations de prix modérées; le directeur de SWP, Sébastien Fabbri, parle de hausses de 5% à 10%, selon qu'il s'agisse respectivement de moyen et de haut de gamme, sur quatre à cinq ans. De plus, la branche vise aussi à porter à long terme ses exportations de 2% ou moins à quelque 5% de la production et à contribuer au maintien d'une surface viticole de 15 000 hectares en Suisse.

Concernant ce dernier objectif, il est quasiment atteint. En 2014, la surface viticole était de 14 835 hectares, en très légère baisse par rapport à l'année précédente (-0,3% ou -48 hectares). Depuis le début des années 1990, la surface viticole suisse reste stable, entre 14 700 et 15 100 hectares. En ce qui concerne les volumes de ventes et les parts de marché, les objectifs de l'IVVS consistent

ENCADRÉ 8 : CYBERPINARD

Comme dans n'importe quel autre segment de la consommation, le commerce en ligne cherche aussi à faire sa place sur le marché du vin. Sociétés de vente par correspondance, grands distributeurs ou nouveaux acteurs spécialisés tentent de prendre une part du gâteau. Avec plus ou moins de succès : si aucune étude ne permet de chiffrer les ventes des caves en ligne, il semble que les Suisses ne soient guère enthousiasmés par cette offre. Selon l'enquête sur le marché suisse du vin réalisée par l'institut M.I.S Trend en 2013 pour la branche, seuls 2% des Suisses achètent leur vin en priorité sur internet, 2% environ la moitié et 7% quelques bouteilles. Ces chiffres sont très inférieurs aux achats en grande surface, auprès des producteurs, dans des magasins spécialisés ou même lors de foires ou de salons.

Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord, le vin est un produit émotionnel et le client préfère le voir en vrai, voire le déguster et échanger avec un caviste, relevait en été 2014 Philippe Magrez, directeur général du groupe Bernard Magrez grands vignobles, un groupe français qui possède des vignobles dans l'Hexagone et ailleurs dans le monde. Pour cette raison, il ne croit pas à un développement rapide de la vente sur le net. Ou alors pour acheter des bouteilles d'un vin déjà connu de l'acheteur.

De plus, le vin n'est pas forcément le candidat idéal pour le commerce en ligne. D'abord il n'est pas dématérialisable ; le consommateur ne peut donc pas retrouver en ligne la même facilité d'achat qu'avec la musique, les films, les logiciels ou les réservations de voyage. Ensuite, il s'agit d'un produit relativement lourd et encombrant, et les frais de port associés peuvent ne pas être négligeables. De plus, le commerce n'est pas facilité par une offre éclatée et peu lisible de par la multitude de noms qui peuplent l'univers du vin, ainsi que des quantités par définition limitées et déterminées à l'avance pour chaque produit. Enfin, il est difficile sans contact avec le produit de susciter un achat spontané d'un produit émotionnel comme le vin.

Ces contraintes sont les mêmes que pour la vente par correspondance traditionnelle qui existe déjà depuis de nombreuses années. Les Suisses n'y goûtent d'ailleurs guère : 3% de consommateurs font l'essentiel de leurs achats de vin via ce canal, 2% la moitié et 18% quelques bouteilles. Ces parts n'ont guère varié depuis 2004.

Actuellement, la vente par correspondance est particulièrement appréciée auprès des 60 ans et plus, alors qu'internet est plus fréquent chez les 30-45 ans, mais sans qu'il y ait de différence importante avec les 55-60 ans et 60 ans et plus. Par contre, pour les 18-29 ans, aussi bien internet que la vente par correspondance ne servent qu'à acheter quelques bouteilles.

Les rapports entre achats par correspondance et par internet vont cependant certainement évoluer au fil des ans, avec un report de la première vers le second. Par contre, il n'est pas certain que le total des deux augmente de manière sensible. Pourtant, les investissements dans les sites de vente en ligne sont importants, notamment chez les deux premiers du marché, Coop et Denner. Mais ces sites peuvent aussi avoir pour vocation de permettre aux consommateurs de s'informer avant un passage en magasin.



à un retour à la situation qui prévalait jusqu'en 2004, dernière année durant laquelle les parts de marché de la vitiviniculture étaient supérieures à 40% et les ventes supérieures à 110 millions de litres. En 2014, les premières se montaient à 36,8% et les ventes à 100 millions de litres.

La branche doit donc augmenter ses ventes d'environ 10%, grâce à son travail, mais en espérant aussi que les conditions météorologiques ne lui mettront pas de bâtons dans les roues, comme cela a été le cas en 2013 et en 2014. Cet objectif ne semble pas hors de portée, mais ne sera pas aisé à atteindre. Premièrement, la concurrence des vins étrangers est renforcée par le fait que les importations sont rendues meilleur marché par l'appréciation du franc suisse. Et ce, alors que « les consommateurs sont sensibles au prix et aux promotions », comme le relève le directeur de SWP, qui précise que tous les vins ne sont pas concernés au même degré.

Par contre, le regain d'intérêt pour les produits du terroir et une évolution des goûts pourraient contribuer à une amélioration de l'image des vins suisses sur le marché. Par exemple, Chandra Kurt, auteure de guides sur le marché des vins publiés en Suisse alémanique, s'intéresse de plus en plus aux vins suisses. Ceux-ci bénéficient également depuis quelques années de bonnes critiques dans des médias spécialisés internationaux, comme Decanter ou Robert Parker's Wine Advocate.

Changer le produit ?

Pour le canton de Vaud, revenir au niveau de 2004, c'est-à-dire l'objectif de l'IVVS transposé, demanderait un effort supplémentaire. En dix ans, la consommation a reculé de 26,6% dans les blancs et de 10,7% dans les rouges. La vitiviniculture vaudoise est donc confrontée à un défi aussi simple à formuler qu'il est difficile de lui trouver une réponse : comment lui donner une image plus forte ? Afin de freiner la baisse de la demande et de la production, d'inverser la tendance et d'alléger la pression sur les prix.

Quelle solution ? Changer le produit ? Le principal marché d'exportation, la Suisse alémanique, est réputé apprécier des vins au caractère plus prononcé, alors que les vins vaudois ne sont pas jugés très corsés. De plus, son goût pour les vins italiens n'est pas un épiphénomène, comme en témoigne la hausse

des importations de vins transalpins, à contre-courant de la tendance générale. En 2014, la production romande était à peine plus élevée (en poids), 73,5 millions de litres, que les importations d'Italie, 72,1 millions de litres. Enfin, Vaud produit plus de blanc alors que l'on boit en Suisse plus de rouge, tandis que son produit phare, le chasselas, ne fait pas l'unanimité. Ce type de vin blanc a ses inconditionnels, qui l'apprécient pour son goût présenté comme subtil et original. Un goût qui ne plaît cependant pas à tous les consommateurs et qui vaut aussi à ce cépage d'être régulièrement critiqué pour être trop présent.

Mais voilà, déjà sur la table entre 2004 et 2011 dans le cadre de la campagne de soutien à la reconversion du vignoble lancée par la Confédération, l'idée de multiplier les autres cépages n'avait guère enthousiasmé. Cette mesure visait à remplacer en Suisse entre 500 et 1000 hectares de plants de chasselas ou de müllers-thurgau par « des cépages répondant à la demande du marché ». Sur le plan national, seuls 42,9% des subsides de la Confédération inscrits aux budgets des années 2004 à 2011 avaient été utilisés, correspondant à environ 400 hectares. Si la démarche a rencontré un certain écho dans des cantons comme le Valais, elle n'a guère été suivie en terres vaudoises : entre 2003 et 2008, seul un tiers des subsides qui étaient dévolus au canton a été utilisé, selon Statistique Vaud.

Cependant, le vignoble s'est quelque peu diversifié. D'abord, la part dédiée au rouge a augmenté de 195 hectares (ou 17,8%) entre 2000 et 2014, à 1287 hectares. A l'inverse, les surfaces cultivées en cépages blancs ont diminué de 261 hectares (-9,5%), à 2491 hectares. Compte tenu de l'évolution des surfaces non cultivées (-9 hectares ou 24,4% à 28 hectares), la surface viticole du canton a baissé de 76 hectares (-1,9%), à 3806 hectares.

Au niveau des cépages blancs, le chasselas a perdu un peu de terrain : 348 hectares (-13,1%) entre 2000 et 2014, à 2304 hectares. Une partie a été replantée en chardonnay (+10 hectares, +34,1% à 40 hectares), en pinot gris/malvoisie (+11 hectares, +47,7% à 33 hectares), en doral (+26 hectares, soit un multiple de 23, à 27 hectares) ou en sauvignon blanc (+11 hectares, +303,1% à 14 hectares).

Dans les rouges, le principal cépage, le pinot noir, a cédé 1 hectare (-0,2%) à 494 hectares. L'autre cépage rouge traditionnel, le gamay, a enregistré un recul plus important, de 145 hectares

ou -27,2% à 388 hectares. A l'inverse, le gamaret a gagné du terrain : +116 hectares (+462,9%) à 144 hectares. Progression également importante pour le garanoir : +91 hectares (+358,7%), à 116 hectares. De même, le merlot a vu sa surface multipliée par 13 (+42 hectares) à 45 hectares, tandis que le galotta a fait son apparition dans le canton (18 hectares). Les autres cépages rouges (notamment les cabernets franc et sauvignon) ont vu leur surface multipliée par huit (+72 hectares) à 82 hectares.

Figure 29: Evolution de l'encépagement dans le canton

	2000	2014	Diff. (ha)	Diff. (%)
Cépages blancs	2 752	2 491	-261	-9,5%
Chasselas	2 652	2 304	-348	-13,1%
Chardonnay	30	40	10	+34,1%
Pinot gris / Malvoisie	22	33	11	+47,7%
Doral	1	27	26	+2 170,2%
Sauvignon blanc	4	14	11	+303,1%
Pinot blanc	12	14	2	+12,5%
Autres cépages blancs	31	59	28	+91,8%
Cépages rouges	1 093	1 287	195	+17,8%
Pinot noir	495	494	-1	-0,2%
Gamay	533	388	-145	-27,2%
Gamaret	26	144	118	+462,9%
Garanoir	25	116	91	+358,7%
Merlot	4	45	42	+1 140,9%
Galotta	0	18	18	-
Autres cépages rouges	10	82	72	+718,3%
Indéterminé et non planté	37	28	9	-24,4%
Total	3 882	3 806	-76	-1,9%

Source: Office cantonal de la viticulture et de la promotion

La production a évolué de manière similaire (cf. Figure 15). Le chasselas a donc perdu du terrain, mais reste le principal cépage dans le canton. Cela s'observe d'ailleurs dans toutes les régions à l'exception des Côtes-de-l'Orbe (cf. Figure 20).

Ainsi, au grand plaisir de ses inconditionnels, le chasselas reste indissociable du vignoble vaudois.

Vaud: le chasselas comme « unique selling proposition »

Les liens entre le canton et son cépage fétiche sont anciens, très anciens. Le chasselas est vraisemblablement né en terres vaudoises. C'est en tout cas la conclusion à laquelle parvient une étude réalisée à l'Université de Neuchâtel et publiée en 2009. En se basant sur des analyses génétiques et la mention de ce cépage dans des écrits historiques, ses auteurs, José Vouillamoz et Claire Arnold, ont localisé l'origine probable sur l'Arc lémanique, vraisemblablement dans le canton de Vaud, qui abritait au 19^e siècle la plus grande diversité de formes.

Le chasselas dispose aussi depuis 2008 d'un Conservatoire mondial sis à Rivaz, c'est-à-dire une parcelle sur laquelle ont été plantées 19 variétés du cépage, alors que cinq seulement sont très répandues (fendant roux, vert de la Côte, Giclet, blanchette et bois rouge). Ce projet conduit par le Domaine Louis Bovard et Agroscope, le pôle de recherche en agriculture de la Confédération (qui dispose d'antennes romandes à Avenches, Changins, Conthey, Posieux et Pully), vise à encourager les vigneronnes à planter différents types de ce cépage et le développement de nouvelles variétés. De manière similaire, Agroscope conserve sur son site de Pully des clones de 283 variétés de chasselas, ce qui constitue la plus large collection de référence à l'échelle mondiale. Après les cinq clones sélectionnés dans les années 1980 pour leurs rendements réguliers grâce aux travaux d'Agroscope, quatre ou cinq nouveaux clones pourraient faire leur apparition.

Les reproches de monoculture n'y feront donc rien. Si le vignoble vaudois s'est quelque peu diversifié, le chasselas est resté et restera son produit phare. Bonne nouvelle: celui-ci connaît une phase de renouveau et son image est en train d'évoluer positivement. 99 *chasselas à boire avant de mourir*, *Chasselas, de Féchy à Dézaley*: deux livres consacrés à ce cépage sont sortis de presse en 2014. Le premier parle de crus de toute la Suisse, alors que le second se concentre sur le canton de Vaud. Celui-ci a aussi la particularité d'être disponible en version allemande (*Chasselas – Von Féchy bis Dézaley*) et d'avoir été écrit par la critique de vin connue outre-Sarine, Chandra Kurt.

Ces deux ouvrages récents prouvent que le principal cépage du vignoble vaudois peut encore enthousiasmer, et ce, même jusque de l'autre côté de la Sarine. Et c'est tant mieux, car la pré-

dominance du vin blanc de chasselas constitue en quelque sorte la « unique selling proposition » du vignoble vaudois, c'est-à-dire l'élément qui le différencie. Certes, la vitiviniculture du canton ne se limite pas à cela, mais il lui serait encore plus difficile d'inverser la tendance ou simplement de freiner l'érosion des parts de marché si son principal produit était unanimement impopulaire. De plus, le transfert d'image fonctionne mieux d'un produit phare vers les autres que dans la direction inverse.

Gagner des parts de marché dans les rouges

Une autre évolution positive concerne les vins rouges vaudois. Contrairement aux blancs, ceux-ci sont parvenus à maintenir leurs parts de marché entre 2003 et 2014, à environ 4,2% de la consommation de vin rouge en Suisse (ou 15,3% des rouges suisses). Le canton n'est pas connu en premier lieu comme producteur de vin rouge, mais il est quand même le deuxième producteur en Suisse, derrière le Valais (12,0% des rouges consommés dans le pays et 43,9% des rouges suisses).

Les résultats des efforts faits pour se développer dans ce segment sont plutôt positifs. Les poursuivre semble d'autant plus important que, en Suisse, le vin suisse typique n'est plus un blanc servi lors de l'apéritif, mais un rouge accompagnant un repas. Et gagner quelques parts de marché dans ce domaine n'est pas irréaliste.

Une recette subtile

Il reste que pour redresser la barre, la viticulture vaudoise devra trouver une recette subtile. Doit-elle être présente dans l'ensemble de la gamme ou se recentrer ? Thierry Walz, directeur d'Uvavins-Caves de La Côte à Tolochenaz, est d'avis qu'il est économiquement possible de produire des vins de pays suisses compétitifs et qu'un client doit pouvoir trouver des produits vaudois ou suisses, qu'il recherche un vin de pays, un vin AOC, un Grand cru ou un Premier grand cru. Ceci parce qu'une part importante des achats concerne des vins bon marché et que la démarche « acheter suisse » devrait aussi être possible dans l'entrée de gamme. Dans la branche, tous les acteurs ne partagent pas cette opinion et certains plaident pour une concentration des efforts sur le moyen et le haut de gamme.

Quoi qu'il en soit, les efforts en matière de qualité doivent se poursuivre. C'est d'ailleurs dans ce sens que le Département de l'économie et du sport fixe sur proposition de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois des quotas de production inférieurs à ceux qui seraient permis par le Règlement sur les vins vaudois. Selon ce dernier, les rendements pourraient atteindre 1,12 litre par mètre carré (l/m²) pour les raisins blancs et 0,96 l/m² pour les raisins rouges. Mais les plafonds fixés par le canton sont sensiblement plus bas : entre 0,88 et 0,96 l/m², suivant les régions et les cépages, pour les raisins blancs destinés à la production de vins AOC et entre 0,72 et 0,88 l/m² pour le rouge. Pour les Premiers grands crus, les plafonds sont même de 0,80 l/m² pour le chasselas et de 0,64 l/m² pour les cépages rouges.

La poursuite du travail sur la qualité est indispensable pour permettre aux vins vaudois (et suisses) de s'affirmer face à une concurrence des vins importés d'autant plus inévitable que la production domestique ne couvre pas la demande. Cette concurrence restera renforcée, en tout cas à court terme, par la force du franc, qui, au moment d'écrire ces lignes, ne semblait pas devoir s'alléger à court terme. A l'inverse, les exportations, pour peu qu'elles se développent, ne seront jamais qu'une niche (mais importante, car pouvant prouver aux yeux des consommateurs la qualité des vins suisses), tant le marché mondial est compétitif et les produits suisses désavantagés par des volumes de production modestes et des coûts relativement élevés.

Cependant, le travail le plus important pour les vins vaudois reste vraisemblablement celui qui concerne leur image sur le marché domestique. Cette dernière semble évoluer dans le bon sens, comme le montre l'intérêt éditorial pour le chasselas ou le succès des caves ouvertes. L'amélioration de l'image générale des vins suisses est aussi un élément favorable. De plus, les actions entreprises dans la branche pour regagner des parts de marché sont nombreuses. Mais elles mettront probablement du temps à déployer pleinement leurs effets. Les moyens sont limités, mais surtout, le marché suisse est à l'image du pays : fractionné avec de nombreuses appellations cantonales, régionales ou locales. Les habitudes de consommation divergent fortement d'une région linguistique ou d'un canton à l'autre. Et l'évolution d'une image et des préférences des consommateurs est souvent lente.

En particulier, la vitiviniculture vaudoise doit faire comprendre sa proposition de valeur au public, notamment alémanique.

Pas facile avec une offre qui, à l'image du marché suisse, n'est pas simple à comprendre, avec huit régions, 28 lieux de production et de nombreux producteurs. De plus, les grandes démarches de promotion parlent souvent de manière générique des vins « suisses » ou « vaudois » et ne recouvrent que partiellement l'expérience de l'acheteur, qui, lui, regarde une étiquette, une appellation, le nom d'un producteur.

Quoi qu'il en soit, une communication bien conçue peut transmettre les valeurs qui caractérisent ou devraient caractériser le vin vaudois :

- la qualité,
- une typicité liée au terroir,
- être un produit de proximité,
- être le fruit d'un travail artisanal,
- être produit dans de bonnes conditions (au moins relativement) écologiques et sociales,
- être l'une des composantes de la vie économique locale,
- faire partie de la culture locale,
- contribuer au paysage.

Certes, ces caractéristiques ne décrivent pas au même degré l'ensemble des produits, et ce, même si des efforts considérables ont été faits dans la branche ces dernières décennies. Cependant, elles résument, ne serait-ce que schématiquement, la proposition de valeur des vins vaudois (et suisses).

Nombre de ces caractéristiques sont plus de nature émotionnelle que véritablement utilitaire. Elles peuvent, par exemple, être transmises via des reportages (écrits, photographiques ou en vidéo) montrant notamment le travail de la vigne. Un autre moyen est de permettre une expérience avec un produit, d'où l'intérêt des opérations qui mettent le client en contact avec le produit, voire avec le producteur (caves ouvertes, œno-tourisme), même si cela revient à gagner des parts de marché consommateur par consommateur.

Pour titiller l'intérêt des consommateurs, l'évolution des modes de consommation et des tendances dans la restauration – notamment, en milieu urbain, les phénomènes des bars à vin ou des établissements éphémères ou financés de manière participative – pourrait également être mise à profit. Présenter les vins vaudois dans des concepts contemporains pourrait aider

à raffermir leur image. D'ailleurs, le centre de découverte et de promotion de Lavaux et de ses vins, le Vinorama, a adopté une architecture moderne.

L'évolution d'une position sur le marché peut parfois prendre des chemins inattendus. Aux Etats-Unis, le film indépendant *Sideways*, racontant un voyage de deux amis dans une vallée viticole (Santa Ynez) et l'enthousiasme de l'un des deux protagonistes pour le pinot noir, a eu une influence sur les ventes de vins dans le pays. Alors que le merlot était le cépage dominant auprès des consommateurs américains, le succès du film en 2004 s'est traduit par une accélération de la consommation de pinot noir et de vin en général. L'histoire avait touché le public et celui-ci avait changé ses habitudes de consommation pour trouver une émotion lui rappelant le plaisir ressenti lors de la projection. De tels exemples sont rares et difficilement reproductibles. Mais ils montrent que l'image d'un vin se construit de nombreuses manières et que l'émotion que ressent le consommateur est centrale. C'est d'ailleurs l'un des moteurs de l'association d'images recherchée par des fabricants de biens de consommation, souvent de luxe, au travers du placement de produits dans des films à succès.

Nul ne peut prédire à quel rythme la filière parviendra à infléchir la courbe de la consommation. Ce sera long, certainement. Le rebond des ventes enregistré en 2013 (fortement influencé par le déclasserement de stocks excédentaires), suivi d'un nouveau creux en 2014, était-il un annonciateur d'un début d'inversion de tendance? Difficile de l'affirmer à ce stade. Par contre, il est clair que la branche cherche activement à affronter les défis auxquels elle est confrontée.



Annexe 1 : Le cadre réglementaire des vins vaudois

Aires géographiques des vins vaudois

La production de vin dans le canton de Vaud s'inscrit dans un cadre légal et réglementaire composé de lois, ordonnances et règlements fédéraux et cantonaux sur l'agriculture, ainsi que des dispositions spéciales sur la vitiviniculture (voir Annexe 2). Dans le canton de Vaud, l'un des textes centraux est le Règlement sur les vins vaudois du 27 mai 2009, qui classe les vins vaudois selon plusieurs dimensions: géographie, qualité et cépage. En voici un résumé.

Les régions viticoles et appellations correspondantes du vignoble vaudois sont délimitées ainsi:

- a. La région du Chablais comprend toutes les communes viticoles du district d'Aigle.
- b. La région de Lavaux comprend toutes les communes viticoles des districts de Lavaux-Oron et de la Riviera-Pays-d'Enhaut ainsi que la commune de Lausanne.
- c. La région de La Côte comprend toutes les communes viticoles des districts de l'Ouest lausannois, de Nyon et de Morges (hormis les communes de La Sarraz, Pompaples, Orny et Eclépens).
- d. La région des Côtes-de-l'Orbe est à cheval sur les districts du Jura-Nord vaudois et de Morges. Elle comprend les communes d'Agiez, Arnex-sur-Orbe, Baulmes, Bavois, Belmont-sur-Yverdon, Chamblon, Champvent (y compris les localités d'Essert-sous-Champvent et de Villars-sous-Champvent fusionnées avec Champvent au 1^{er} janvier 2012), Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay, Eclépens, La Sarraz, Method, Montcherand, Orbe, Orny, Pompaples, Rances, Suscévaz, Valeyres-sous-Rances, Yverdon-les-Bains et Yvonand.
- e. La région de Bonvillars comprend une partie des communes du district du Jura-Nord vaudois. Il s'agit de Bonvillars, Champagne, Concise, Corcelles-près-Concise, Fiez, Grandson, Montagny-près-Yverdon, Onnens et Valeyres-sous-Montagny.
- f. La région du Vully vaudois comprend une commune viticole du district de la Broye-Vully: Vully-les-Lacs, issue de la fusion au 1^{er} juillet 2011 des communes de Bellerive, Chabrey, Constantine, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand. La partie fribourgeoise de cette appellation est déterminée par la législation fribourgeoise et comprend les communes viticoles Bas-Vully et Haut-Vully.
- g. La région du Dézaley comprend le territoire de la commune de Puidoux délimité à l'ouest par la coulisse de la Chenalettaz, jusqu'à la route de la Corniche et de là par la limite communale jusqu'au lac, au nord par le chemin de la Tour de Marsens se prolongeant en ligne droite jusqu'à la coulisse de la Chenalettaz, le chemin de la Chapotannaz, la route de la Corniche jusqu'au chemin de la Dame, et de là par ce chemin jusqu'au ruisseau du Forestay. Les parcelles de vignes, situées au nord de la route de la Corniche, entre le chemin public de la Croix de Notre Dame et la Chapotannaz, appartiennent également à la région du Dézaley. La région est délimitée à l'est par le ruisseau du Forestay et au sud par le lac.
La région de la commune de Puidoux sise au nord de la route de la Corniche entre le chemin de la Chapotannaz et la coulisse de la Chenalettaz correspond à l'appellation Dézaley-Marsens.
- h. La région du Calamin comprend le territoire de la commune d'Epesses sis au sud de la route de la Corniche.

Les régions viticoles du vignoble vaudois sont subdivisées en lieux de production. Un lieu de production est constitué par l'ensemble des vignobles sis sur une ou plusieurs communes viticoles ou parties de celles-ci, présentant des caractéristiques géologiques et climatiques communes, dont les vins présentent des caractères organoleptiques analogues ou ayant acquis de longue date et selon des usages loyaux et constants la mention de ce lieu de production. Les lieux de production peuvent donner droit à une mention et obéissent aux définitions suivantes:

i. Région du Chablais:

- Aigle: commune d'Aigle.
- Villeneuve: communes de Villeneuve et de Roche.
- Yverne: communes d'Yverne et de Corbeyrier.
- Ollon: commune d'Ollon.
- Bex: communes de Bex et de Lavey.

j. Région de Lavaux (à l'exception de Calamin et de Dézaley):

- Lutry: communes de Lutry (hormis le territoire appartenant au lieu de production Villette), Pully, Paudex,

Belmont (hormis le territoire sis à l'est du ruisseau de Bouteiller) et Lausanne.

- Villette: communes de Villette, Grandvaux (hormis le territoire appartenant au lieu de production « Epages ») et Lutry (à l'est du ruisseau de Bouteiller).
- Epages: communes d'Epages, Riex, Cully, territoires de la commune de Grandvaux limités à l'ouest par le ruisseau de Champ-Noé, la route de la Trossière, le sentier de Prahis, la route de la Jamaire, le chemin du Grabe et le chemin de la Segnire en direction de Cully et Puidoux (hormis le territoire de Puidoux faisant partie du lieu de production Saint-Saphorin).
- Saint-Saphorin: communes de Saint-Saphorin, Rivaz et Chexbres ainsi que le territoire de la commune de Puidoux situé au nord du chemin de la Dame et à l'ouest du ruisseau du Forestay, et le territoire de la commune de Chardonne sis au sud de l'autoroute et limité à l'est par la commune de Corseaux et par la coulisse de la Fin.
- Chardonne: communes de Chardonne (hormis le territoire appartenant au lieu de production « Saint-Saphorin »), Corseaux, Jongny et Corsier.
- Montreux ou Vevey: communes de Montreux, Vevey, Saint-Légier, Blonay, La Tour-de-Peilz et Veytaux.

k. Région de La Côte:

- Morges: territoire viticole des communes d'Aclens, Bremblens, Buchillon, Bussy-Chardonney, Chavannes-près-Renens, Chigny, Clarmont, Colombier, Crissier, Denens, Denges, Echandens, Echichens, Ecublens, Etoy, Gollion, Lavigny, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Mex, Monnaz, Morges, Préverenges, Prilly, Reverolle, Romanel-sur-Morges, Saint-Livres, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Saint-Saphorin-sur-Morges, Tolochenaz, Villars-Sainte-Croix, Vaux-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Vufflens-la-Ville, Vufflens-le-Château, Vullierens et Yens.
- Aubonne: territoire de la commune d'Aubonne, sis à l'ouest de la rivière l'Aubonne, hormis le territoire concédé au lieu de production Féchy.
- Perroy: territoire des communes de Perroy et d'Allaman, hormis le territoire de la commune de Perroy concédé aux lieux de production « Mont-sur-Rolle » et « Féchy ».
- Féchy: communes de Féchy et de Bougy-Villars, ainsi que le territoire de la commune de Perroy sis au nord de la route de l'Etraz, limité à l'ouest par le ruisseau de la Gaillarde prolongé par la route cantonale de Bougy; commune d'Aubonne, le vignoble des « Curzilles » à l'ouest du ruisseau du Trévelin et au nord de la route de Chamberet.
- Mont-sur-Rolle: communes de Mont-sur-Rolle, Rolle et d'Essertines-sur-Rolle, ainsi que le territoire de la commune de Perroy sis au nord de la voie ferrée Lausanne-Genève hormis le territoire concédé au lieu de production « Féchy ».
- Tartegnin: commune de Tartegnin, ainsi que le territoire de la commune de Gilly à l'est du ruisseau du Flon La Gillière et au nord de la voie ferrée Lausanne-Genève. Le territoire de la commune d'Essertines délimité à l'est par le chemin AF (Creux-du-Mars – Domaine de Roussillon), puis en droite ligne sur la jonction route de Bugnauz - chemin de la Romma a droit à la mention Mont-sur-Rolle ou Tartegnin.
- Coteau de Vincy: commune de Gilly, hormis le territoire concédé au lieu de production « Tartegnin ».
- Bursinel: communes de Bursinel et de Dully.
- Vinzel: communes de Vinzel et de Bursins.
- Luins: commune de Luins, ainsi que le territoire de la commune de Begnins à l'est du ruisseau du Nant et du vignoble des Sâles de la commune de Gland, à l'est du fossé antichar.
- Begnins: territoire viticole des communes de Begnins, Vich et Gland, hormis le territoire de la commune de Begnins et de la commune de Gland concédé au lieu de production « Luins ».
- Nyon: territoire viticole des communes sises entre les rivières de la Sérine et de la Promenthouse, d'une part, et la frontière Vaud-Genève, d'autre part.

l. Les régions du Dézaley, du Calamin, de Bonvillars et des Côtes-de-l'Orbe, ainsi que le vignoble du Vully constituent un seul lieu de production.

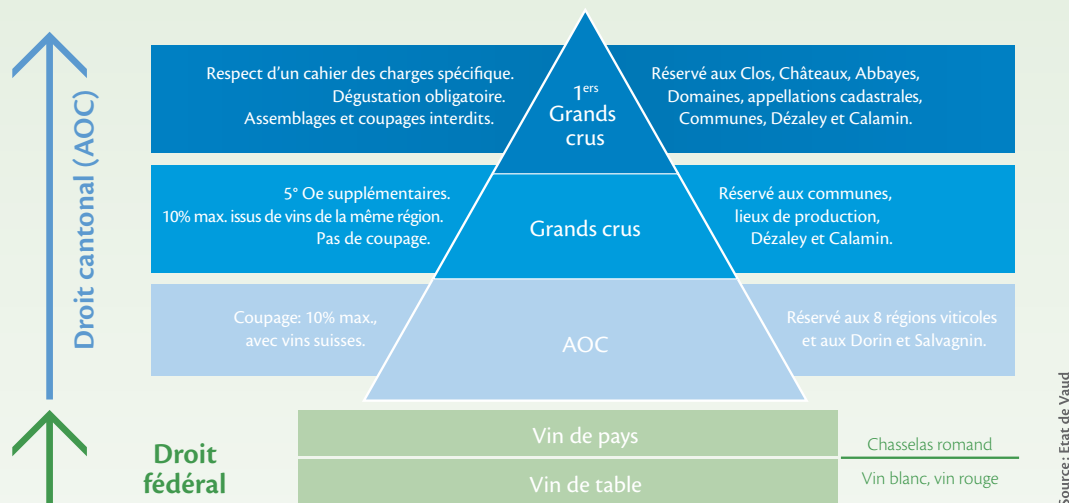
Dénominations traditionnelles

La dénomination traditionnelle « Salvagnin » désigne des vins issus de vendanges de cépages rouges admis par l'Office cantonal de viticulture et de la promotion, récoltés dans le canton de Vaud et qui ont atteint une teneur naturelle en sucre conforme aux exigences du Règlement sur les vins vaudois. En cas de vinification en rosé, la dénomination traditionnelle « Salvagnin rosé » doit figurer sur l'étiquette, dans le même champ visuel que les autres mentions prescrites.

La dénomination traditionnelle « Dorin » concerne des vins issus de chasselas récoltés dans le canton de Vaud qui ont atteint les teneurs naturelles en sucre conformes aux exigences du Règlement sur les vins vaudois.

Les dénominations traditionnelles « Salvagnin » et « Dorin » peuvent être accompagnées des termes « vaudois » ou « Vaud », ou encore de la mention de la région viticole dont le vin est issu.

Figure 30: Pyramide de la qualité des vins vaudois



Vins de table et vins de pays

Les différents degrés de qualité des vins vaudois forment une pyramide à cinq niveaux. La base est constituée par les vins de table et vins de pays, essentiellement soumis aux dispositions fédérales en la matière. Les principales dispositions cantonales concernent la possibilité de limiter la production de raisins destinés à la fabrication de vin de pays avec dénomination traditionnelle propre par le Département de l'économie, après consultation de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois.

Lorsque les quantités récoltées dépassent les quantités maximales de la classe vin de pays, l'ensemble de la production est déclassé en vin de table. En ce qui concerne la classe vin de table, d'éventuels surplus ne peuvent être transformés qu'en produits non alcooliques ou en vins industriels.

Appellation d'origine contrôlée

L'étage suivant concerne l'« Appellation d'origine contrôlée » (AOC). Ont droit à cette mention, associée au nom d'une région ou aux termes « vaudois » ou « Vaud », ainsi qu'à un ou plusieurs noms de cépages, les vins issus de raisins récoltés dans le canton de Vaud qui satisfont aux exigences de production en la matière. Notamment, les quantités de production maximales, qui peuvent différer suivant les régions, les lieux de production et les mentions, sont fixées par le Département de l'économie et du sport après audition de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois. Elles ne peuvent de

plus pas être supérieures à 1,12 l/m² pour les raisins blancs et à 0,96 l/m² pour les raisins rouges. Pour la région du Vully, la limitation de la production correspond à celle applicable au Vully fribourgeois. Lorsque la récolte dépasse les quantités maximales fixées, l'ensemble de la production est déclassé en vin de pays.

Les méthodes de culture et les traitements œnologiques mis en œuvre doivent correspondre aux exigences cantonales et fédérales. L'arrosage des vignes en production est en principe interdit, sauf autorisation spéciale, hormis pour le vignoble du Vully.

Les teneurs naturelles minimales en sucre en degrés Oechsle (° Oe) sont les suivantes:

- Chablais et Lavaux: cépages blancs: 65° Oe, Gamay: 70° Oe et autres cépages rouges: 75° Oe.
- Dézaley Grand cru et Calamin Grand cru: cépages blancs: 71° Oe, Gamay: 80° Oe et autres cépages rouges: 85° Oe.
Si les teneurs en sucre sont inférieures à ces limites, mais respectent celles prévues pour l'AOC Lavaux, cette dernière peut être utilisée.
- La Côte, Bonvillars, Côtes-de-l'Orbe: cépages blancs: 64° Oe, Gamay: 70° Oe et autres cépages rouges: 75° Oe.
- Vully: chasselas: 64° Oe, autres blancs: 70° Oe, pinot noir: 75° Oe et autres rouges: 70° Oe.

En ce qui concerne les cépages blancs, les vins issus d'au moins 90% de chasselas ont droit à l'appellation AOC sans désignation de cépage. Pour les autres vins blancs AOC issus d'un seul cépage, la mention de ce cépage est obligatoire. En cas d'assemblage, la liste des cépages ou la mention « assemblage de cépages » est obligatoire.

Dans le domaine des cépages rouges, lorsqu'il y a désignation d'un cépage unique, celui-ci doit prédominer dans une proportion d'au moins 85%. En cas de mention de plusieurs cépages, chacun d'entre eux doit entrer pour au moins 30% dans l'assemblage; l'ensemble des cépages mentionnés doit aussi représenter au moins 85% de l'assemblage.

La liste de cépages admis pour les vins AOC est publiée par l'Office cantonal de viticulture et de la promotion. La liste en vigueur au 18 juillet 2014 se présente ainsi:

Cépages blancs		Cépages rouges	
1 Aligoté	20 Marsanne blanche/Hermitage/Ermitage	1 Ancellotta	20 Malbec
2 Altesse	21 Müller Thurgau	2 Bondola	21 Mara
3 Amigne	22 Muscat/Muscat ottonel	3 Cabernet dorsa	22 Maréchal Foch
4 Arvine (petite)	23 Nobling	4 Cabernet franc	23 Merlot
5 Auxerrois	24 Pinot blanc	5 Cabernet sauvignon	24 Mondeuse
6 Chardonnay	25 Pinot gris	6 Carminoir	25 Pinot noir/Servagnin
7 Charmont	26 Räuschling	7 Cornalin	26 Regent
8 Chasselas/Chasselas violet	27 Rèze	8 Dakapo	27 Seibel 5455/Plantet
9 Chenin blanc	28 Riesling	9 Diolinoir	28 Syrah
10 Completer	29 Roussanne	10 Divico	29 Trousseau
11 Doral	30 Sauvignon blanc	11 Dornfelder	
12 Elbling	31 Sauvignon gris	12 Dunkelfelder	
13 Freisamer/Freiburger	32 Savagnin blanc	13 Freisa	
14 Gewürztraminer	33 Sémillon	14 Galotta	
15 Gouais	34 Seyval blanc	15 Gamaret	
16 Humagne blanc	35 Solaris	16 Gamay/Plant Robert Robez Robaz	
17 Johanniter	36 Sylvaner	17 Garanoir	
18 Kerner	37 Viognier	18 Humagne rouge	
19 Lafnetscha		19 Léon Millot	

Pour le vignoble du Vully, seuls sont admis les cépages figurant à l'annexe de l'ordonnance fribourgeoise du 1^{er} octobre 2009 sur la vigne et le vin. Cette liste est pour l'essentiel simplement plus courte que la liste vaudoise:

- **Cépages blancs:** auxerrois, chardonnay, charmont, chasselas, doral, freiburger, gewürztraminer, johanniter, muscat, pinot blanc, pinot gris, riesling, riesling-sylvaner, sauvignon blanc, sauvignon gris, solaris, sylvaner, viognier.
- **Cépages rouges:** cabernet dorsa, cabernet franc, cabernet Jura, cabernet sauvignon, carminoir, dakapo, diolinoir, divico, dunkelfelder, galotta, gamaret, gamay, garanoir, malbec, mara (C41), merlot, pinot noir, regent, siramé, syrah.
Seuls, dans les rouges, les cabernet Jura et siramé ne figurent pas sur la liste vaudoise.

S'il répond aux exigences de production associées aux AOC, le vin issu des raisins récoltés sur le territoire d'une région viticole a droit à l'AOC de cette région: Chablais, Lavaux, La Côte, Côtes-de-l'Orbe, Bonvillars, Vully, Dézaley Grand cru, Dézaley-Marsens Grand cru, Calamin Grand cru.

Ont de plus droit à la mention du lieu de production ou d'un nom de commune les vins AOC issus au moins à 60% de raisins récoltés sur ce dernier et à 40% au plus de raisins provenant respectivement d'un autre lieu de production ou d'une autre commune de la même région viticole. La mention de la commune de Champagne est réservée aux vins AOC issus de raisins exclusivement récoltés sur le territoire de cette dernière.

Enfin, une Commission de dégustation AOC, dont les membres sont nommés pour la durée de la législature par le Conseil d'Etat, sur proposition des organisations professionnelles, est chargée du contrôle des AOC. Elle procède à des examens organoleptiques, un nombre suffisant pour un contrôle d'une proportion représentative des vins AOC. Lorsqu'elle décide que la qualité du vin est insuffisante et, le cas échéant, après avoir fait procéder à une analyse, elle en informe le département. Pour l'examen organoleptique des vins du Vully, les fonctions de la Commission de dégustation sont exercées par l'organisme désigné par la législation fribourgeoise.

Grand cru et Premier grand cru

Les étages supérieurs de la pyramide de la qualité des vins vaudois sont constitués par les « crus », Grand cru et Premier grand cru.

La mention « Grand cru » est réservée aux vins bénéficiant d'une mention de lieu de production ou de commune et issus à au moins 90% de raisins récoltés sur le lieu de production ou de la commune, et à 10% au plus de raisins provenant d'un autre lieu de production de la même région viticole. Le coupage n'est pas autorisé et la mention du millésime est obligatoire.

Les vins bénéficiant de la mention « Grand cru » doivent être entièrement issus de vendanges dont la teneur naturelle en sucre est supérieure de 5° Oe aux minima prévus pour les AOC. Pour le Dézaley Grand cru et le Calamin Grand cru, les exigences minimales sont déjà supérieures et figurent directement dans le Règlement sur les vins vaudois.

La mention « Premier grand cru » est réservée aux vins bénéficiant d'une mention de type « clos », « château », « abbaye » ou « domaine » (voir plus loin) ou du lieu-dit dont ils sont issus. Son emploi est subordonné à une autorisation délivrée par la Commission des Premiers grands crus, dont les membres sont nommés pour la durée de la législature par le Conseil d'Etat, sur proposition des organisations professionnelles.

La mention « Premier grand cru » se fonde sur un dossier technique portant sur de nombreux caractères (sol, climat, topographie, méthodes de production, notoriété, etc.). Le rendement maximal est limité: 0,80 l/m² pour le chasselas et 0,64 l/m² pour les cépages rouges admis. La teneur naturelle en sucre de la vendange doit être d'au moins 75° Oe pour le chasselas, 80° Oe pour le gamay et 85° Oe pour les autres cépages rouges. La liste des cépages admis est aussi limitée: chasselas,



OR

◀ 1000 ▶

A

◀ 800 ▶

◀ 600 ▶

◀ 400 ▶

◀ 200 ▶

pinot noir, gamay, merlot, gamaret et garanoir. D'autres cépages peuvent être admis par l'Office de la viticulture et de la promotion sur proposition de l'Interprofession, pour autant que la démonstration de leur importance qualitative puisse être apportée. D'autres restrictions s'appliquent (densité de plantation, vendanges manuelles, vinification et mise en bouteilles dans le canton de Vaud, etc.).

Coupage

La possibilité de coupage, c'est-à-dire de mélanger des raisins, des moûts ou des vins d'origines ou de provenances différentes, est réglementée aux niveaux cantonal et fédéral. Dans la réglementation suisse, les vins helvétiques ne peuvent être mélangés qu'avec d'autres vins suisses de même couleur (le rosé peut l'être avec du vin blanc). La part de coupage est de plus limitée au niveau suisse à 15% pour les vins de pays et à 10% pour les vins AOC. La législation vaudoise précise en outre que le coupage des vins blancs AOC ne peut être effectué qu'avec d'autres vins blancs vaudois de classe équivalente. Pour le vignoble du Vully, le coupage avec des vins blancs suisses de classe équivalente est admis. Dans le cas des vins rouges AOC, le coupage ne peut être effectué qu'avec d'autres vins rouges suisses de classe équivalente. Enfin, l'utilisation de morceaux ou de copeaux de chêne à des fins d'aromatisation est interdite pour les vins AOC.

Autres mentions

La législation vaudoise permet les mentions de type « clos », « château », « abbaye » ou « domaine » à certaines conditions. Ces mentions correspondent à une réalité : parcelles clôturées, exploitation comprenant un bâtiment traditionnellement désigné comme château, etc.

Elles ne peuvent servir à constituer des noms de fantaisie. L'emploi de noms de fantaisie (marques de commerce) empruntés à un nom cadastral (nom géographique de la mensuration officielle) sans renommée d'une parcelle viticole, ou qui en est dérivé, n'est autorisé que s'il est accompagné de l'indication « marque déposée » ou du sigle[®]. Il en est de même des autres noms cadastraux qui ont fait l'objet d'un long usage paisible. Cet emploi est limité aux vins ayant droit à la mention du lieu de production.

Termes vinicoles spécifiques

La législation vaudoise définit en outre un certain nombre de termes vinicoles spécifiques, qui peuvent être mentionnés sous condition :

1. La mention « Sélection de grains nobles » est réservée aux vins AOC élaborés avec des raisins atteints par la pourriture noble. La teneur naturelle minimale en sucre est au minimum de 110° Oe et tout enrichissement ou concentration est interdit.
2. La mention « Vendanges tardives » est réservée aux vins AOC issus de raisins récoltés au moins 14 jours après la date usuelle des vendanges de l'appellation et du cépage considérés. La richesse naturelle en sucre doit être supérieure à la moyenne de l'année.
3. La mention « Vin doux naturel » est réservée aux vins de liqueur AOC ayant une teneur en alcool d'au moins 15% volume et d'au plus 22% volume, obtenus à partir de moût de raisin, de moût de raisin en cours de fermentation ou de vin, par addition de vin ou d'alcool neutre d'origine vinique. Cette mention est réservée aux vins issus de raisins dont la production a été limitée en application du règlement sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange.

Annexe 2 : Le contexte législatif en Suisse et dans le canton de Vaud

Les étapes de la libéralisation du marché suisse

1990	Référendum contre l'Arrêté fédéral sur la viticulture de 1989 (perdu). Arguments référendaires, entre autres : les importations, alors que la réglementation de l'importation ne faisait pas partie de l'Arrêté fédéral, et le manque de qualité des vins suisses.
1991	Préparation du nouvel Arrêté fédéral.
1992	Globalisation (pays de provenance) des importations de vins rouges en vrac. Libre choix et principe du lévrier (premier arrivé, premier servi), selon les arguments avancés durant la campagne référendaire et les discussions politiques. Approbation du nouvel Arrêté fédéral. Entre autres : introduction de l'AOC au niveau fédéral.
1993	Entrée en vigueur de l'Arrêté fédéral : 1 ^{er} janvier 1993.
1994	Globalisation des vins rouges en vrac et en bouteille : 1 620 000 hectolitres (hl).
1995	Juillet : Entrée en vigueur des accords de Marrakech. Tarification des importations. Un contingent pour les vins rouges 1 620 000 hl + deux contingents pour les vins blancs d'un total de 75 600 hl. Attribution du demi-contingent (2 ^e semestre), soit 37 800 hl contre dépôt d'une garantie bancaire (sans distinction vrac ou bouteille) et ouverture d'un contingent de 12 500 hl à un taux hors contingent réduit de 300 francs par hectolitre. Faillite du système : les demandes ont dépassé plusieurs fois le volume des contingents. Attributions « minimales ». Demandes des importateurs, mais aussi des politiques, de libéraliser rapidement les importations. Décision du 4 décembre 1995 du Conseil fédéral : <ul style="list-style-type: none">- Doubler le contingent de vins blancs à 150 000 hl et réduire le contingent de vins rouges à 1 550 000 hl (total rouge et blanc = 1 700 000 hl) ;- Augmenter le contingent de vins blancs de 10 000 hl/an et diminuer le contingent de vins rouges du même volume ;- Attribuer les contingents (rouges et blancs) selon le système du lévrier ;- Globaliser les importations dès le 1^{er} janvier 2001 à 1 700 000 hl, rouges et blancs confondus. Ces changements seront notifiés à l'OMC au début de l'année 1996.
1996	Faillite du système du lévrier pour le vin blanc. Le volume de 150 000 hl est importé dans les trois premiers jours de l'année (vins rouges sans problème). Le Parlement approuve les décisions du Conseil fédéral du 4 décembre 1995 ainsi que la notification à l'OMC. Le Conseil fédéral peut ainsi bloquer quelques requêtes politiques en faveur d'une ouverture plus rapide des frontières.
1997	Introduction du système des enchères pour le contingent de vins blancs. Quelques réactions des importateurs.

1998	Pas d'événements viticoles particuliers. Discussions au parlement de la Politique agricole (PA) 2002.
1999	Entrée en vigueur de PA 2002 et abolition de l'Arrêté fédéral de 1993.
2000	Pas d'événements viticoles particuliers.
2001	Globalisation, comme prévu, des contingents d'importation. Les importations de vins blancs augmentent plus fortement que prévu. Alors que, en 2000, elles n'avaient augmenté que faiblement par rapport à 1999 et que le contingent n'avait pas été épuisé, elles augmentaient de plus de 4 millions de litres en 2001.

Dispositions légales fédérales

- Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (Loi sur les denrées alimentaires, LDAI) du 9 octobre 1992 (RS 817.0)
- Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs) du 23 novembre 2005 (RS 817.02)
- Ordonnance 1995 sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires (Ordonnance sur les substances étrangères et les composants, OSEC, du 26 juin RS 817.21.23)
- Ordonnance du DFI sur les boissons alcoolisées (énumère notamment les pratiques et traitements œnologiques admis, du 23 novembre 2005 RS 817.022.110)
- Ordonnance sur la protection des végétaux (OPV) du 28 février 2001 (RS 916.20)
- Loi fédérale sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAgr) du 29 avril 1998 (RS 910.1)
- Ordonnance sur la viticulture et l'importation de vin (Ordonnance sur le vin) du 7 décembre 1998 (RS 916.140)
- Ordonnance de l'OFAG concernant le contrôle des moûts de raisin, jus de raisin et vins destinés à l'exportation du 7 décembre 1998 (RS 916.145.211)
- Ordonnance de l'OFAG concernant la liste des cépages admis à la certification et à la production de matériel standard et l'assortiment des cépages (Ordonnance sur les cépages, du 17 janvier 2007 RS 916.151.7)
- Loi fédérale sur le tarif des douanes (LTaD) du 9 octobre 1986 (RS 632.10)
- Accord du 25 avril 1961 concernant l'exportation de vins italiens en Suisse (RS 0.946.294.541.4)
- Accord du 28 septembre 1994 entre la Confédération suisse et la République italienne concernant la mise en bouteille de vins italiens DOCG sur le territoire de la Confédération suisse (RS 0.946.294.541.43)
- Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (Ordonnance sur les paiements directs, OPD) du 7 décembre 1998 (RS 910.13)
- Ordonnance sur l'agriculture biologique et la désignation des produits et des denrées alimentaires biologiques (Ordonnance sur l'agriculture biologique) du 22 septembre 1997 (RS 910.18)
- Ordonnance générale sur l'importation de produits agricoles (Ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr) du 7 décembre 1998 (RS 916.01)
- Ordonnance sur l'aide à la promotion des ventes de produits agricoles (Ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles, du 7 décembre 1998 RS 916.010)
- Ordonnance sur l'extension des mesures d'entraide des interprofessions et des organisations de producteurs (Ordonnance sur les interprofessions et les organisations de producteurs, OIOP) du 30 octobre 2002 (RS 919.117.72)

Dispositions légales vaudoises

– Agriculture en général

- Loi sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr, RSV 910.03)
- Règlement d'application de la loi sur l'agriculture vaudoise (RLVLAgr, RSV 910.03.1)

– Vigne et vin

- Loi sur la viticulture (RSV 916.125)
- Règlement sur les vins vaudois (RSV 916.125.2)
- Règlement sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange (RSV 916.125.1)
- Règlement fixant les émoluments perçus par le Service de la viticulture et la Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée (RE-OCV, RSV 916.125.2.1)
- Règlement sur les analyses œnologiques (RSV 916.125.6)
- Arrêté sur les pépiniéristes-viticulteurs autorisés (RSV 916.125.8)

– Lutte contre les parasites et les maladies des plantes

- Arrêté concernant la lutte contre le feu bactérien et sa prophylaxie (RSV 916.133.1)
- Arrêté concernant la lutte contre les maladies du bois de la vigne et leur prophylaxie (RSV 916.135.1)

– Conventions collectives et contrats types de travail

- Arrêté établissant un contrat type de travail pour chefs vigneron (RSV 222.53.1)
- Arrêté établissant un contrat type de vignolage pour les districts d'Aigle, de Vevey et de Lavaux (RSV 222.53.2)
- Arrêté établissant un contrat type de vignolage pour les districts d'Aubonne, Morges, Nyon et Rolle (RSV 222.53.3)
- Cépages admis pour l'appellation d'origine contrôlée
- Règlement de la marque de garantie des vins vaudois d'appellation d'origine TERRAVIN
- Statuts de l'office de la marque de garantie des vins vaudois d'appellation d'origine TERRAVIN
- Règlement du 30 mai 2001 sur l'organisation et le fonctionnement de la commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée
- Règlement sur la fixation annuelle des montants des taxes en faveur de l'Office des vins vaudois



BCV
Case postale 300
1001 Lausanne



www.bcv.ch